



Nations Unies

Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance

**Rapport sur les travaux des première
et deuxième sessions ordinaires
de la session annuelle et de la session
extrabudgétaire de 2003**

Conseil économique et social
Documents officiels
Supplément N° 34 (E/2003/34/Rev.1)

Conseil économique et social
Documents officiels
Supplément N° 34 (E/2003/34/Rev.1)

Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance

**Rapport sur les travaux des première
et deuxième sessions ordinaires de la session annuelle
et de la session extrabudgétaire de 2003**



Nations Unies • New York, 2004

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Première partie		
Première session ordinaire de 2003		
I. Organisation de la session	1–10	2
A. Ouverture de la session	1–7	2
B. Adoption de l'ordre du jour	8–10	3
II. Travaux du Conseil d'administration	11–87	4
A. Rapport de la Directrice générale (partie I) : rapport annuel au Conseil économique et social	11–18	4
B. Le VIH/sida et les jeunes : rapport verbal	19–25	5
C. Rapport d'activité sur la participation de l'UNICEF aux approches sectorielles du développement	26–31	7
D. Rapport financier et états financiers vérifiés de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2001 et rapport du Comité des commissaires aux comptes	32–38	9
E. Principe de recouvrement de l'UNICEF	39–59	10
F. Examen des opérations d'approvisionnement à l'UNICEF	60–65	14
G. Division du secteur privé : plan de travail et projet de budget pour 2003	66–72	16
H. Rapport sur la huitième réunion du Comité mixte UNESCO/UNICEF	73–75	17
I. Réunion d'annonces de contributions	76–80	17
J. Questions diverses	81–85	18
K. Clôture de la session	86–87	19
Deuxième partie		
Session annuelle de 2003		
I. Organisation de la session	88–97	22
A. Ouverture de la session	88–93	22
B. Adoption de l'ordre du jour	94–97	23
II. Travaux du Conseil d'administration	98–203	23
A. Rapport de la Directrice générale (partie II)	98–107	23
B. Projets de descriptif de programme de pays	108–141	26
C. Programmes multinationaux	142	34
D. Examen de la question de la création d'une réserve opérationnelle	143–145	34
E. Principe de recouvrement de l'UNICEF	146–153	35
F. Questions ayant trait à la protection des enfants : rapport oral	154–167	37
G. Action de l'UNICEF en faveur des orphelins du sida : rapport oral	168–175	39
H. Respect des droits de l'enfant en Afrique : rapport oral	176–185	41

I.	Les ressources humaines dans le contexte du plan stratégique à moyen terme : rapport oral	186–194	45
J.	Visites sur le terrain effectuées par des membres du Conseil d'administration	195–198	47
K.	Questions diverses	199–200	48
L.	Clôture de la session	201–203	48
III.	Réunion conjointe des Conseils d'administration de l'UNICEF, du PNUD/FNUAP et du PAM	204–234	49
A.	Simplification et harmonisation	204–211	49
B.	Compte-rendu sur l'Iraq	212–214	51
C.	Des secours au développement	215–219	51
D.	Au-delà de Monterrey	220–224	52
E.	VIH/sida : donner suite aux recommandations découlant de l'évaluation des cinq premières années d'activités d'ONUSIDA	225–228	53
F.	Réalisation des objectifs de développement de la Déclaration du Millénaire au Népal	229–234	55
Troisième partie			
Deuxième session ordinaire de 2003			
I.	Organisation de la session	235–242	58
A.	Ouverture de la session	235–238	58
B.	Adoption de l'ordre du jour	239–242	58
II.	Distinctions honorifiques	243–244	59
III.	Allocutions des chefs de secrétariats du PAM et de l'OMS	245–246	59
IV.	Travaux du Conseil d'administration	247–339	60
A.	Décisions adoptées par le Conseil économique et social : rapport oral	247–249	60
B.	Examen du système révisé d'allocations des ressources ordinaires	250–264	60
C.	Plan financier pour 2003-2006	265–274	63
D.	Résumés des examens à mi-parcours et des principales évaluations des programmes de pays	275–305	65
E.	Propositions concernant la coopération de l'UNICEF au titre des programmes	306–307	73
F.	L'eau et l'assainissement dans le cadre du plan stratégique à moyen terme : rapport oral	308–309	73
G.	Mesures de lutte contre le paludisme prises par l'UNICEF : rapport oral	310–311	74
H.	Participation de l'UNICEF à l'examen des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC)	312–315	75
I.	Rapport sur l'utilisation des fonds pour l'appui de l'UNICEF à la session extraordinaire consacrée aux enfants	316	76
J.	Collaboration de l'UNICEF avec le secteur privé : rapport oral	317–318	76

K.	Division du secteur privé : rapport financier et comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2002	319–321	77
L.	Rapport et états financiers intérimaires pour l'exercice clos le 31 décembre 2002	322	77
M.	Rapport sur les activités de vérification interne menées en 2002	323–328	77
N.	Rapport au Comité des commissaires aux comptes et au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	329–333	79
O.	Programme de travail du Conseil d'administration pour 2004	334	80
P.	Méthodes de travail du Conseil d'administration	335–336	80
Q.	Questions diverses	337	81
R.	Clôture de la session	338–339	81

Quatrième partie

Session extraordinaire de 2003 sur le budget

I.	Organisation de la session	340–342	84
A.	Ouverture de la session	340–341	84
B.	Adoption de l'ordre du jour	342	84
II.	Travaux du Conseil d'administration	343–357	84
A.	Budget d'appui révisé de l'exercice biennal 2002-2003	343	84
B.	Budget d'appui biennal pour l'exercice 2004-2005	344–354	84
C.	Programmes multinationaux	355	88
D.	Clôture de la session	356–357	88

Annexe

	Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2003		90
--	--	--	----

Première partie

Première session ordinaire de 2003

**Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies
du 13 au 17 janvier 2003**

I. Organisation de la session

A. Ouverture de la session

1. Avant l'élection du Bureau du Conseil d'administration pour 2003, la Directrice générale a salué l'efficacité avec laquelle le Président sortant (Colombie) avait dirigé les travaux du Conseil et a remercié le Bureau pour le travail remarquable qu'il a accompli en 2002. Elle a remis au Président sortant, au nom du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), les traditionnels marteau et support gravés.

Élection du Bureau pour 2003

2. Après son élection, le nouveau Président du Conseil d'administration, l'Ambassadeur Jenö Staehelin (Suisse) a procédé au vote pour l'élection des autres membres du Bureau. Le Conseil d'administration a élu les vice-présidents suivants : l'Ambassadeur Lebohang Moleko (Lesotho); M. Salman Al-Farisi (Indonésie); l'Ambassadeur Roman Kirn (Slovénie); l'Ambassadeur Luis Gallegos Chiriboga (Équateur).

Déclarations du Président du Conseil d'administration et de la Directrice générale

3. Dans sa déclaration liminaire, le Président du Conseil d'administration a remercié les membres du Conseil pour la confiance qu'ils lui ont accordée et a exprimé son profond respect et sa grande admiration pour ce que le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) fait pour améliorer le bien-être des enfants du monde. Il a remercié également le Président sortant pour la compétence avec laquelle il a dirigé les travaux et a souhaité la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil, aux délégations ayant le statut d'observateur, aux représentants des comités nationaux pour l'UNICEF et au nouveau Secrétaire du Conseil.

4. Le Président a exprimé le souhait que l'UNICEF continue à contribuer au renforcement des capacités des pays en développement et de la coopération à tous les niveaux. Après avoir présenté un bref aperçu général du programme de travail pour 2003, il a abordé la question des méthodes de travail du Conseil, notamment son intention de recourir de manière accrue aux rencontres informelles. Il a souligné le rôle majeur du Bureau pour assurer la liaison avec le secrétariat entre les sessions, et a encouragé les vice-présidents à maintenir des contacts réguliers avec leur groupe régional.

5. Souhaitant la bienvenue aux délégations à la première session ordinaire de la nouvelle année, la Directrice générale a félicité le Président et les membres du Conseil d'administration nouvellement élus. Elle a également remercié les membres sortants du Conseil pour le travail exemplaire qu'ils ont effectué en faveur des enfants du monde et a rendu un hommage particulier au Président sortant.

6. La Directrice générale a évoqué l'importance des partenariats stratégiques et a expliqué comment, dans les mois qui avaient précédé la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants, ils avaient dynamisé l'examen mondial des progrès accomplis en faveur des enfants ainsi que l'ensemble des activités préparatoires. Dans cette optique, elle a annoncé la création au siège d'un bureau des partenariats publics, qui sera dirigé par M. Cecilio Adorna. Elle a par ailleurs

présenté deux nouvelles collègues de la Division des ressources humaines de l'UNICEF – Mme Martina Clark et Mme Penelope Curling – qui seront respectivement chargées des problèmes liés à la crise du VIH/sida sur le lieu de travail et des services de conseil en matière de gestion du stress et de soutien psychologique aux personnes traumatisées à l'intention du personnel de l'UNICEF. Elle a souhaité la bienvenue au chef du Bureau du Secrétaire du Conseil d'administration, M. Ndolamb Ngokwey, encore récemment Directeur régional adjoint de l'UNICEF à Abidjan.

7. La Directrice générale a cité l'exemple du Kenya et de l'Afghanistan pour illustrer comment l'affirmation d'une volonté politique pouvait transformer des politiques nationales en fonction des besoins et des droits des enfants en matière d'éducation. Pour conclure, elle a constaté que l'UNICEF avait la chance, non seulement de disposer d'un personnel de qualité, mais aussi d'avoir un conseil d'administration compétent et dévoué, tous unis par une force irrésistible – « the knowledge that together, we can change the world with children, not just for children » (la conviction qu'ensemble nous pouvons changer le monde avec les enfants, et pas seulement pour les enfants) – (l'intégralité de sa déclaration figure dans le document E/ICEF/2003/CRP.1).

B. Adoption de l'ordre du jour

8. Le Président a informé le Conseil d'administration que le Bureau du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population (PNUD/FNUAP) et le Bureau du Conseil d'administration de l'UNICEF avaient recommandé de reporter à la session annuelle de juin la réunion conjointe des deux Conseils d'administration, qui devait initialement se tenir le vendredi 17 janvier. Il a également proposé que le Conseil d'administration procède à l'élection des représentants du Conseil d'administration au Comité UNICEF/OMS/FNUAP de coordination des questions sanitaires pour la période biennale 2003-2004 à la fin de la session en cours.

9. Le Secrétaire du Conseil d'administration a présenté l'ordre du jour et le projet de calendrier et d'organisation des travaux de la session – contenus dans le document E/ICEF/2003/2 – qui, modifiés oralement, ont été adoptés afin de tenir compte des changements mentionnés au paragraphe ci-dessus. Tout en acceptant les raisons avancées pour reporter la réunion conjointe, une délégation, s'exprimant également au nom d'une autre délégation, a déploré le fait qu'une occasion de discuter des grandes questions majeures de coordination et de collaboration soit ainsi perdue et a demandé que de tels reports soient évités à l'avenir. Le Secrétaire du Conseil d'administration a proposé qu'un point sur la planification, pour la session conjointe, soit ajouté à l'ordre du jour de la deuxième session ordinaire, en septembre.

10. En application de la règle 50.2 et de l'annexe au Règlement intérieur, le Secrétaire du Conseil d'administration a indiqué que 51 délégations ayant statut d'observateur avaient présenté des pouvoirs pour la session. Par ailleurs, un organisme des Nations Unies, trois institutions spécialisées, une organisation intergouvernementale, cinq comités nationaux et la Palestine avaient présenté des pouvoirs.

II. Travaux du Conseil d'administration

A. Rapport de la Directrice générale (Partie I) : rapport annuel au Conseil économique et social

11. Le Directeur du Bureau des relations avec les organismes des Nations Unies et des relations extérieures a présenté le rapport de la Directrice générale (E/ICEF/2003/4 (Part I)) et une note du secrétariat sur les récents rapports établis par le Corps commun d'inspection (CCI), documents d'un intérêt particulier pour l'UNICEF (E/ICEF/2003/5).

12. Certaines délégations se sont exprimées en faveur du rapport et des travaux de l'UNICEF pour appuyer la réforme et le suivi de l'examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles. Le secrétariat a noté les vues exprimées par les délégations concernant la nécessité d'améliorer encore le rapport du Conseil économique et social et d'autres questions particulières qui méritent davantage d'attention. Le Directeur a également indiqué qu'il importait que les pays aient la maîtrise des programmes qui y étaient mis en oeuvre et a souligné le rôle du Conseil d'administration en disant que l'UNICEF s'attaquait à ces questions à la fois par ses programmes de pays et par le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) et le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS). Il a dit que le secrétariat rendrait compte des autres points soulevés par les délégations à d'autres moments, notamment à la session de fond du Conseil économique et social en juillet 2003, à la réunion conjointe des Conseils d'administration de l'UNICEF, du PNUD/FNUAP et du Programme alimentaire mondial (PAM) en juin 2003 et aux futures sessions du Conseil d'administration.

13. Des orateurs ont attiré l'attention sur les domaines prioritaires où il fallait redoubler d'efforts au regard de l'examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles, soulignant notamment le caractère primordial du renforcement des capacités, de l'analyse des résultats et des bienfaits des réformes pour la mise en oeuvre du programme, et la nécessité de remédier à la sous-représentation des femmes parmi les coordonnateurs résidents. Le bilan commun de pays (BCP) et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF) ont fait l'objet d'une attention particulière; certaines délégations ont demandé que les enseignements en émanant soient évalués afin qu'ils servent à former la deuxième génération du CCA et du Plan-cadre.

14. D'autres domaines ont suscité un intérêt particulier : coordination des activités humanitaires; coopération sur les questions d'égalité entre les sexes, d'éducation (surtout celle des filles), de santé, de VIH/sida, de protection de l'enfant, de suivi de la session extraordinaire consacrée aux enfants et d'autres conférences internationales, à la lumière des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire; évaluation des effets des réformes sur les programmes de pays de l'UNICEF; exécution nationale; collaboration avec d'autres partenaires des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods et les banques régionales de développement.

15. S'agissant de la préoccupation exprimée par diverses délégations au sujet de l'importance des évaluations indépendantes, le secrétariat a dit que l'examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles exigeait la réalisation d'un certain

nombre d'évaluations indépendantes et que l'UNICEF participait activement à ce processus.

16. Le Conseil d'administration a pris note du rapport de la Directrice générale et a prié le secrétariat de le transmettre – accompagné d'un résumé des observations faites pendant le débat – au Conseil économique et social pour qu'il l'examine à sa session de fond de 2003 (décision 2003/1). Il a également pris note du rapport sur les activités du CCI intéressant l'UNICEF (décision 2003/2).

17. Sur le même point de l'ordre du jour, M. Kul Gautam, Directeur général adjoint, a parlé de la suite à donner aux conférences internationales – surtout à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants – et a présenté un rapport sur la question (E/ICEF/2003/CRP.3). Il a souligné que l'UNICEF était résolu à donner suite au Sommet du Millénaire et à d'autres sommets récents, surtout à la Conférence internationale sur le financement du développement, au Sommet mondial pour le développement durable et à la session extraordinaire consacrée aux enfants. Dans son plan stratégique à moyen terme, l'UNICEF a défini le rôle et la contribution de l'organisation dans la réalisation des objectifs fixés lors des grandes réunions au sommet et conférences internationales. Le Directeur général adjoint a ajouté qu'au moins 12 pays avaient formulé des plans d'action nationaux pour les enfants avant la session extraordinaire et les mettaient à jour, 12 pays avaient formulé leur plan d'action national depuis la session extraordinaire et au moins 40 à 50 pays menaient des activités de suivi.

18. Plusieurs délégations ont salué le fait que le document final, « Un monde digne des enfants » présente un éventail d'approches pour donner suite à la session extraordinaire – notamment, mais pas seulement, les plans d'action nationaux. On a dit par ailleurs que les gouvernements devraient prendre l'initiative pour déterminer les méthodes à adopter pour donner suite à la session extraordinaire. Plusieurs délégations ont dit que l'UNICEF devrait apporter des conseils pratiques et statistiques aux pays en développement dans le cadre de l'appui à ce suivi, mais d'autres ont dit que l'UNICEF devrait également continuer d'apporter un appui technique dans les domaines suivants : santé, nutrition, protection de l'enfant, éducation, eau et assainissement. Des orateurs ont souligné que la contribution aux ressources ordinaires de l'UNICEF devait absolument augmenter pour lui permettre de continuer à appuyer la réalisation des objectifs énoncés aux grandes réunions au sommet et conférences internationales. Le Directeur général adjoint a répété qu'il importait que le Fonds dispose de ressources financières suffisantes pour atteindre les objectifs fixés dans le document *Un monde digne des enfants*. Il a par ailleurs demandé à tous les pays de ratifier les deux protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant.

B. Le VIH/sida et les jeunes : rapport verbal

19. Le chef du Groupe du VIH/sida et son équipe ont présenté un rapport verbal sur la situation des jeunes face au VIH/sida et les dispositions prises par l'UNICEF en la matière. Le chef du Groupe a mis l'accent sur les répercussions de la pandémie chez les jeunes. Les délégations ont ainsi appris qu'actuellement 12 millions de jeunes sont infectés par le VIH et que la moitié des nouveaux cas d'infection concernent des jeunes de 15 à 24 ans, les jeunes filles étant les plus menacées. La prévalence du VIH augmente dans toutes les régions, mais les jeunes demeurent mal

informés de la maladie et des moyens de protection. Toutefois, il y a des signes d'espoir. Il est essentiel que les pays s'emploient résolument à réduire la prévalence du VIH en favorisant l'acquisition des connaissances et des compétences voulues, en mettant en place les services requis et en créant un environnement favorable. Il faut surtout abattre le mur du silence, et pour cela il faut faire preuve d'une volonté politique forte, associer les jeunes à l'action, augmenter massivement les crédits, exercer une action de surveillance et de suivi. Les membres de l'équipe ont expliqué pourquoi les jeunes étaient les plus touchés par ce problème et comment ils pourraient aider à le résoudre.

20. Tous les intervenants ont remercié les auteurs de leur exposé très complet et se sont félicités de la tenue du débat sur la question. La majorité des délégations, abondant dans le sens des auteurs de l'exposé, ont déclaré que l'aspect prévention devait certes être l'élément essentiel des programmes de lutte contre le VIH/sida conçus pour les jeunes, mais qu'il ne fallait négliger aucun aspect et dépasser les limites de la prévention pour traiter des soins et du soutien. Plusieurs intervenants ont fait état de la vulnérabilité particulière des jeunes et déclaré que les interventions devraient être conçues en fonction des valeurs locales et renforcer les stratégies axées sur la famille et la collectivité, une attention particulière devant être accordée aux jeunes filles. Des délégations ont fait valoir que l'association des jeunes à l'élaboration des programmes et des politiques et à la création de services de santé de la procréation et de programmes d'éducation sexuelle était indispensable ainsi que le renforcement constant des partenariats entre l'Organisation des Nations Unies et la société civile.

21. On s'est en particulier préoccupé : des répercussions de la famine dans les pays africains ravagés par le VIH/sida; de la nécessité d'investir dans les régions à faible prévalence; de l'établissement de partenariats pour la distribution de préservatifs; du rapport entre la mutilation génitale féminine et la transmission du VIH; de la mise des médicaments antirétroviraux à la disposition des jeunes; et de la nécessité de doter le personnel de l'UNICEF des moyens permettant de tenir compte des questions culturelles délicates liées au VIH/sida.

22. Le représentant du FNUAP a indiqué que c'était au niveau des pays que la collaboration entre son organisme et l'UNICEF portait sur les aspects les plus importants. Le FNUAP a contribué aux activités de prévention du VIH/sida en général mais a également aidé les pays à renforcer leurs programmes de prévention du VIH/sida expressément conçus pour les femmes enceintes et les jeunes. Il est chargé de coordonner le vaste programme de promotion de l'emploi de préservatifs. Le FNUAP a également appuyé une importante initiative d'évaluation des besoins et d'aide financière dans le domaine de la santé de la procréation. L'intervenant a dit en conclusion que le FNUAP entendait fermement collaborer avec l'UNICEF et les autres partenaires des Nations Unies dans ce domaine.

23. En réponse aux questions posées, le chef du Groupe a déclaré que les programmes de prévention du VIH/sida chez les jeunes avaient bénéficié d'un appui politique et financier plus important. Toutefois, sans une forte augmentation des crédits, l'UNICEF ne pourrait pas faire face aux difficultés liées à une épidémie qui touchait les jeunes de façon disproportionnée.

24. En outre, selon l'équipe chargée du VIH/sida, les connaissances médicales et l'expérience ont permis de définir les mesures à prendre. Il fallait inclure dans les programmes la transmission de l'information, la préparation à la vie active, les

services de santé et les services sociaux. Il ne fallait négliger aucun aspect de la question, d'où la nécessité d'investir dans les enfants depuis leur plus jeune âge jusqu'à leur maturité. Il n'y avait pas qu'une solution, mais plusieurs (abstinence, fidélité, l'emploi de préservatifs par les personnes sexuellement actives) qui devaient être conçues en fonction des valeurs communautaires et renforcer les stratégies axées sur la famille ou la collectivité, une attention particulière devant être accordée à la vulnérabilité des jeunes filles.

25. Le secrétariat a également fait état de l'action entreprise en coopération avec les partenaires du système des Nations Unies, les organisations non gouvernementales, la société civile et les jeunes eux-mêmes en vue de régler ces problèmes, et ce en formant des groupes techniques interinstitutions, en compilant les enseignements tirés de l'expérience et en définissant des normes de qualité. Il a également fait observer que l'UNICEF avait recruté une personne chargée expressément d'aider le personnel à traiter les questions épineuses rencontrées dans l'élaboration des programmes touchant le VIH/sida. Bien qu'il s'agisse là d'une priorité pour l'UNICEF, la rapidité avec laquelle le Fonds formerait son personnel dépendrait des ressources dont il disposerait.

C. Rapport d'activité sur la participation de l'UNICEF aux approches sectorielles du développement

26. Le Conseil d'administration a été saisi du rapport d'activité sur la participation de l'UNICEF aux approches sectorielles du développement (E/ICEF/2003/6), présenté par le chef de la Section des politiques mondiales de l'UNICEF. La plupart des intervenants ont noté la participation croissante de l'UNICEF aux approches sectorielles, certains précisant qu'ils avaient reçu des échos favorables de leurs ambassades et de leurs bureaux extérieurs, bien que le degré de participation varie d'un pays à l'autre. Plusieurs délégations se sont félicitées qu'en appliquant l'approche sectorielle, l'UNICEF choisisse des secteurs précis sur lesquels concentrer son action, à savoir : promouvoir le respect des droits de l'enfant, les initiatives en faveur des pauvres et l'obtention de résultats; fournir une assistance technique; appuyer les activités intersectorielles et favoriser la participation des organisations de la société civile. Un certain nombre d'intervenants ont considéré que la définition précise des secteurs limitait la participation des organisations de la société civile aux programmes sectoriels; aussi l'UNICEF devrait-il s'employer à la faciliter et suivre la question en coopération avec d'autres partenaires.

27. Des délégations ont souhaité avoir des précisions sur la politique adoptée par l'UNICEF pour ce qui est du financement commun et exhorté le Fonds à s'engager dans cette voie s'il voulait participer davantage aux approches sectorielles. Un intervenant a déclaré que son gouvernement préférait l'affectation de fonds, qui à la fois mettait en évidence le rôle joué par les donateurs et l'emploi fait de ces fonds. Une autre délégation a demandé pourquoi seuls quelques pays avaient choisi le financement commun pour allouer des fonds aux programmes sectoriels. On a également rappelé que l'UNICEF était surtout versé dans la fourniture d'une assistance technique et non dans le financement commun. Le secrétariat a répondu qu'aux termes de ses règles de gestion financière, l'UNICEF pouvait participer au financement commun, mais que ce dernier et les approches sectorielles sont deux choses distinctes. Les décisions sur le financement commun étaient prises au cas par cas, dans l'hypothèse où l'UNICEF, en contribuant à des réserves communes, y

trouve son avantage, que l'emploi des fonds soit suffisamment justifié et que la mise en commun des fonds serve au mieux les intérêts des enfants. Pour ce qui est des autres ressources, verser les fonds reçus des donateurs dans une réserve commune ne suscitait aucune difficulté pour l'UNICEF si les donateurs stipulaient expressément cette condition et si l'UNICEF n'avait pas à justifier l'emploi des fonds. À ce jour, aucun donateur n'avait formulé cette condition. En outre, certains gouvernements de pays en développement n'étaient pas disposés à recourir au financement commun faute de moyens et par crainte de perdre la confiance des donateurs en adoptant prématurément certaines mesures.

28. Des intervenants ont souligné qu'il importait que les gouvernements aient la maîtrise des programmes sectoriels. Une délégation a souligné que les gouvernements qui appliquaient l'approche sectorielle devaient pouvoir conserver toute leur autonomie, s'agissant en particulier des pays où l'aide publique au développement entrait pour une large part dans le produit national brut. Un autre intervenant a estimé que l'approche sectorielle devait être adaptée à la situation de chaque pays. Un troisième intervenant, représentant un pays qui appliquait l'approche sectorielle dans plusieurs secteurs, s'est félicité que l'UNICEF s'emploie à renforcer la maîtrise des programmes sectoriels par les pays.

29. Des délégations ont réfuté l'argument présenté dans le rapport selon lequel l'application des approches sectorielles et des stratégies de réduction de la pauvreté pourraient donner lieu à des tensions, car elles les considéraient comme étant complémentaires. D'autres intervenants ont suggéré que l'UNICEF détermine lui-même les domaines auxquels affecter ses ressources limitées. Le secrétariat a répondu que, dans la pratique, on devait s'occuper de plusieurs initiatives qui présentaient toutes de l'intérêt, d'où des besoins croissants en ressources humaines imposés aussi bien aux pays qu'aux partenaires de développement. Dans certains cas, le financement de l'application des stratégies de réduction de la pauvreté avait détourné les ressources destinées aux secteurs sociaux. S'agissant du rapport entre le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NOPADA) et les approches sectorielles, le secrétariat a expliqué que le NOPADA reprenait les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire et les principes sous-tendant la stratégie de réduction de la pauvreté, qui eux-mêmes trouvaient souvent leur expression dans les programmes sectoriels.

30. Plusieurs délégations ont recommandé à l'UNICEF de renforcer sa capacité à participer aux approches sectorielles. Elles souhaitaient savoir comment l'UNICEF entendait organiser le développement des capacités et ce qu'il comptait faire pour favoriser l'échange d'expérience entre les régions. Le secrétariat a énuméré plusieurs dispositifs qui permettaient au personnel de l'UNICEF d'échanger des données d'information et d'expérience, dont les consultations générales du personnel régional consacrées à la planification, au suivi et à l'évaluation, à la santé, à la nutrition et à l'éducation, ainsi que des consultations intrarégionales, qui seraient renforcées dans les années à venir.

31. Il a été convenu que la question de la participation de l'UNICEF aux approches sectorielles serait abordée dans le rapport annuel de la Directrice générale pour 2004 et les années suivantes et ferait l'objet d'un rapport distinct qui serait présenté au Conseil d'administration en 2006.

D. Rapport financier et états financiers vérifiés de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2001 et rapport du Comité des commissaires aux comptes

32. En présentant le rapport (A/57/5/Add.2), la Directrice générale adjointe, Mme Karin Sham Poo, a appelé l'attention du Conseil d'administration sur le fait que, depuis 1988, les comptes de l'UNICEF étaient approuvés sans réserve par les vérificateurs, preuve de l'importance que l'organisation attache à la gestion de ses finances. L'UNICEF donnait actuellement suite aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes figurant dans le rapport et, selon sa pratique habituelle, l'organisation rendrait compte officiellement de l'état d'avancement de ces mesures plus tard dans l'année.

33. Plusieurs observations ont été faites sur les fonds d'affectation spéciale. Expliquant pourquoi les recettes et dépenses afférentes à ces fonds ne figuraient pas dans le rapport, la Directrice générale adjointe a appelé l'attention du Conseil sur l'annexe II du rapport, où ils sont définis comme des fonds qu'accepte l'UNICEF surtout pour payer des fournitures ou des services pour le compte de tiers; ils ne sauraient donc être considérés comme des recettes.

34. S'agissant du montant des fonds d'affectation spéciale et de leur destination, elle a appelé l'attention du Conseil sur le paragraphe 5 du rapport financier, qui en donnait le montant et précisé qu'ils portaient sur des activités concernant l'enfance mais sans lien direct avec les programmes de coopération approuvés par le Conseil d'administration. On trouverait dans l'état V du rapport l'ensemble des ressources financières, y compris les fonds d'affectation spéciale. Par ailleurs, le tableau 3 du rapport indiquait les services d'achat et autres services assurés par l'UNICEF pour le compte de tiers. Les règles régissant les fonds d'affectation spéciale étaient clairement énoncées dans le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'UNICEF, à un changement près : sur la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et par souci de cohérence, les « comptes spéciaux » s'appelaient désormais « fonds d'affectation spéciale ».

35. S'agissant des soldes inutilisés, les programmes, pour la plupart, étaient approuvés pour cinq ans; après quoi tout solde inutilisé était annulé et versé aux ressources ordinaires. Il en allait de même des sommes allouées au titre de la gestion et de l'administration et de l'appui au programme.

36. Plusieurs orateurs ont abordé les recommandations du Comité des commissaires aux comptes qui, ont-ils estimé, donnaient à l'UNICEF des satisfecit. Toutefois, divers points devaient être tirés au clair. Notant la concentration relative des dépenses ces derniers mois, un orateur a demandé comment l'UNICEF gérait ses investissements. Au sujet des fonds d'affectation spéciale, le même orateur a été d'avis que le Conseil avait besoin de renseignements plus précis et que, par principe, ces fonds devaient être présentés comme des recettes, comme l'ont suggéré le Comité des commissaires aux comptes et le Comité consultatif. La Directrice générale adjointe a expliqué qu'un tableau détaillé avait déjà été établi et que le secrétariat présenterait un rapport d'étape à la deuxième session ordinaire du Conseil, en septembre 2003. Pour expliquer pourquoi les fonds d'affectation spéciale ne pouvaient être considérés comme des recettes, elle s'est référée à ce qu'elle avait déjà dit (voir par. 33 et 34 ci-dessus). Elle a ajouté qu'un organisme des Nations Unies avait dû reformuler son état financier parce qu'il avait fait figurer

le programme « pétrole contre nourriture » au titre des recettes alors qu'il s'agissait d'un fonds d'affectation spéciale.

37. On a demandé si les contributions à recevoir avant 1999 et pour 1999 étaient recouvrables et si la provision de 5 millions de dollars était suffisante : la Directrice générale adjointe a répondu que les donateurs de l'UNICEF étaient de bons payeurs et que, selon elle, la provision de 5 millions de dollars était réaliste. Il était infréquent que l'UNICEF doive passer des contributions par profits et pertes et elle ne le faisait qu'après avoir épuisé tous les moyens de recouvrement possibles.

38. Une délégation ayant posé des questions et fait des observations sur des données particulières du rapport financier, la Directrice générale adjointe a dit que, vu la spécificité des questions posées, il lui serait répondu directement. Le Conseil d'administration a pris note du rapport (décision 2003/3).

E. Principe de recouvrement de l'UNICEF

39. La Directrice générale adjointe, Mme Karin Sham Poo, a présenté le rapport sur le principe de recouvrement de l'UNICEF (E/ICEF/2003/AB/L.1). Le Conseil d'administration avait demandé en 1998 que le rapport soit examiné en 2002 (E/ICEF/1998/6/Rev.1, décision 1998/21) mais cet examen a été remis à la session actuelle pour permettre au Conseil de tenir également compte du rapport du CCI sur les dépenses d'appui relatives aux activités extrabudgétaires dans les organisations du système des Nations Unies (JIU/REP/2002/3). Faisant suite à cette introduction, la Contrôleuse a procédé à un tour d'horizon des questions essentielles pour expliciter la structure de financement de l'UNICEF et les méthodes suivies pour proposer un taux de recouvrement révisé de 12 % et des échelles mobiles attrayantes. Elle a également passé en revue les observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport sur le principe de recouvrement de l'UNICEF (E/ICEF/2003/AB/L.2), et la réponse du secrétariat.

40. Les délégations ont remercié la Directrice générale adjointe et la Contrôleuse de leurs exposés et de leurs efforts pour expliciter les recommandations. Plusieurs ont rappelé que les ressources ordinaires ne devaient pas servir à subventionner d'autres ressources. Il fallait en étudier la baisse; et, si l'on voulait que les recouvrements correspondent aux coûts réels, il fallait en augmenter les taux. On a fait remarquer que cette nécessaire augmentation n'était pas qu'une question de comptabilité mais bien de santé globale de l'organisation en raison de l'évolution pluriannuelle de sa structure financière. Plusieurs délégations ont reconnu qu'il fallait encourager les contributions de base, ajoutant que le financement thématique était la meilleure solution de rechange pour l'UNICEF.

41. Plusieurs délégations ont demandé d'autres explications et exprimé des réserves au sujet des taux de recouvrement envisagés. L'une d'elles a suggéré un taux fixe de 8 %, majoré ou minoré de 1 % pour tenir compte des coûts administratifs. Plusieurs orateurs ont contesté l'échelle mobile, source éventuelle de laborieuses négociations. D'autres en revanche ont été d'avis qu'il y avait lieu de tenir compte du montant, du calendrier des paiements et du domaine de la contribution envisagés. Pour certaines délégations, la complexité risquerait de décourager les donateurs notamment ceux du secteur privé; elles ont rappelé qu'il fallait veiller à la transparence et empêcher toutes tractations.

42. La Contrôleuse a expliqué que les taux de recouvrement seraient fixés par rapport à des critères précis sur la destination des fonds thématiques, le calendrier des paiements et le montant de la contribution, tous aspects qui reflétaient directement la réduction des coûts de transaction afférents à la gestion des autres ressources. La réduction la plus importante pour l'UNICEF encouragerait les contributions à des fonds thématiques, avec rapport de synthèse unique. Elle viserait les cinq domaines prioritaires et programmes d'urgence prévus dans le plan stratégique à moyen terme; ainsi les priorités programmatiques de l'UNICEF seraient respectées et les coûts des transactions réduits. La deuxième catégorie de réductions s'appliquerait aux donateurs ayant effectué des paiements en début de projet. La troisième tiendrait compte du montant de la contribution (plus il est élevé, moins les coûts de transaction le sont). La Directrice générale adjointe a convenu qu'il fallait éviter des négociations prolongées, ce que les taux précis envisagés faciliteraient. De son côté, la Directrice du Bureau du financement des programmes a confirmé que le processus serait expliqué en détail à tous les bureaux même si les accords avec les donateurs étaient signés au siège.

43. Deux délégations ont été d'avis que les donateurs donnaient l'impression d'exiger trop de précisions. La hausse du taux de recouvrement risquerait de décourager les donateurs alors qu'il fallait être davantage à leur écoute. La Directrice du Bureau du financement des programmes a rappelé que les exigences des donateurs n'étaient pas considérées comme un problème; en revanche, une orientation nettement plus thématique des programmes permettrait à l'UNICEF de renforcer les objectifs du plan stratégique à moyen terme liés à ceux, plus larges, du développement et de participer davantage à l'action globale de développement. Le secrétariat préconiserait la nécessité d'un financement thématique auprès de tous les donateurs. On continuerait à présenter des rapports spécifiques, mais ils exposeraient l'augmentation des coûts de transaction conformément au principe posé par le Conseil d'administration selon lequel les ressources ordinaires ne devaient pas servir à subventionner les autres ressources.

44. Répondant aux soucis exprimés sur l'utilisation des fonds provenant du recouvrement des coûts pour le financement des dépenses d'appui, la Directrice générale adjointe a expliqué que le budget d'appui était maintenu à un niveau minimal inchangé (net) depuis six ans. Certes, les hausses imposées et les coûts additionnels afférents aux nouveaux bureaux avaient pu être absorbés par des mesures d'efficacité systématiques mais cela ne serait plus possible avec les nouvelles hausses, dont celles des traitements approuvées par l'Assemblée générale avec effet au 1er janvier 2003. La Directrice générale adjointe a de plus souligné que l'UNICEF ne voulait pas réduire les fonds dégagés pour les programmes financés par les ressources ordinaires.

45. Deux délégations ont demandé des précisions sur le financement des fonds d'affectation spéciale et la manière dont on rendait compte. En réponse, la Directrice générale adjointe a expliqué que ces fonds, confiés à l'UNICEF au nom de donateurs, lui étaient remis dans leur intégralité et à l'avance. La majoration couvrait le coût réel, et un seul rapport financier était établi. Sur la manière dont il en était rendu compte dans les états financiers de l'UNICEF comparés à ceux du PNUD, elle a précisé que les autres activités étaient considérées comme d'autres ressources par l'UNICEF. La Contrôleuse a accepté de s'inspirer de la présentation du PNUD pour donner des renseignements plus détaillés dans les états financiers de l'UNICEF.

46. Plusieurs orateurs ont demandé des éclaircissements sur les coûts d'appui variables au siège et ont demandé pourquoi le taux de recouvrement était relevé de 3 à 6 %. La Contrôleuse a expliqué que l'augmentation des coûts afférents aux autres ressources concernait surtout le terrain mais était appuyée par le siège, c'est-à-dire par le Système de gestion des programmes; les montants restants tenaient à la différence entre les méthodes anciennes et les nouvelles. Celles-ci suivaient la recommandation du CCI.

47. S'agissant d'un éventuel taux intérimaire, la Directrice générale adjointe a indiqué que le système en vigueur était lui-même intérimaire, comme l'avait décidé le Conseil en 1998. Toute décision n'affecterait que les nouveaux accords, dont la pleine mise en oeuvre prendrait un certain temps.

48. Plusieurs délégations ont dit que les autres ressources devaient se conformer à tous égards aux priorités du plan stratégique à moyen terme et ont recommandé que l'on s'emploie à encourager les contributions à des fonds thématiques. La Directrice générale adjointe a indiqué que le financement des priorités institutionnelles dudit plan, approuvées par le Conseil d'administration, se situerait autour de 90 %. De son côté, la Directrice du Bureau du financement des programmes a donné quelques exemples de l'allocation de fonds thématiques en fonction des besoins et de l'effet maximum dans les programmes de pays approuvés. Les ressources seraient certes affectées en fonction des objectifs du plan stratégique à moyen terme dans le contexte des programmes de pays, mais les domaines thématiques d'urgence seraient fondés sur la procédure d'appel global.

49. Un orateur a suggéré que le taux préférentiel appliqué aux paiements précoces prenne effet dans les 90 plutôt que dans les 30 jours et a demandé si la hausse du taux actuel de 5 % au taux proposé de 12 % n'était pas trop forte. La Directrice générale adjointe a expliqué que le délai proposé de 30 jours prendrait effet à compter de la date de signature de l'accord. Quant à la forte hausse, le taux appliqué précédemment avait déjà été calculé à 9 %, c'était la déduction des intérêts perçus qui l'avait ramené à 5 %. L'application des nouvelles méthodes donnait un taux de 12 %. Compte tenu de la recommandation faite par le Comité consultatif de ne pas utiliser les intérêts pour abaisser le taux de recouvrement, ce taux devait rester à 12 % si, comme le Conseil d'administration l'avait demandé, les ressources ordinaires ne servaient pas à subventionner les autres ressources.

50. Plusieurs délégations ont demandé des explications sur les divergences de vues entre le CCI et le Comité consultatif touchant l'usage des intérêts. La Directrice générale adjointe a expliqué que le CCI avait indiqué dans son rapport, sans insister, que les organisations pourraient souhaiter abaisser les dépenses d'appui extrabudgétaires en utilisant les intérêts alors que le Comité consultatif avait recommandé à l'UNICEF de verser les intérêts aux ressources ordinaires. L'UNICEF souscrivait à la recommandation du Comité consultatif, car les taux d'intérêt étaient peu fiables. Comme la Contrôleuse l'a confirmé dans son introduction, ils étaient bien tombés de 6 % en 1998 à moins de 2 % à l'heure actuelle.

51. S'agissant des fonds réunis dans les pays du programme avec un plafond de 5 %, la Contrôleuse a expliqué que cela visait la collecte de fonds locale menée par la Division du secteur privé et les bureaux de pays et non de la collecte auprès des donateurs. Une délégation a demandé quel serait l'impact de la modification proposée sur le financement fourni par les comités nationaux. La Directrice générale

adjointe a répondu que celui-ci était fort apprécié tant du point de vue des ressources ordinaires que des autres ressources, l'UNICEF continuant de promouvoir la part des ressources ordinaires. Les apports des comités nationaux étaient toujours payés comptant, la réduction de 2 %, augmentée de 1 % pour les contributions supérieures à 500 000 dollars, leur serait automatiquement appliquée.

52. Une délégation s'est déclarée en faveur du recouvrement intégral des coûts car les autres ressources s'étaient accrues considérablement et étaient constamment plus élevées que les ressources ordinaires. On assurerait ainsi le respect des principes d'universalité, d'impartialité et de participation des pays du programme. La Contrôleuse a précisé que le taux de 1998 reposait également sur le recouvrement des coûts supplémentaires conformément à la politique approuvée par le Conseil d'administration. Le recouvrement des coûts fixes pourrait atteindre 21 % mais il ne faudrait pas aller jusque-là. Le principe demeurerait : les coûts fixes seraient nécessaires même sans financement par d'autres ressources.

53. Un autre orateur a parlé de l'inquiétude des petits donateurs qui se demandaient s'ils n'allaient pas être pénalisés par la hausse des taux de recouvrement. La Directrice générale adjointe a expliqué que le montant de la contribution n'était qu'un aspect du calcul : si les deux autres critères – paiement comptant et contributions à des fonds thématiques – étaient satisfaits, le taux pourrait ne pas dépasser 8 %.

54. Plusieurs délégations ont souligné l'importance de l'harmonisation et d'un modèle commun au sein du système des Nations Unies. La Contrôleuse a confirmé que les travaux sur l'harmonisation menés par le GNUD se poursuivaient. Le rapport du CCI demandait au CCS de présenter ses observations à ce sujet, opération en cours. L'impact des ressources extrabudgétaires était commun à tous les fonds et programmes, et il était possible d'appliquer des méthodes et un principe communs, même avec des taux différents, pour tenir compte des différences de mandat et de structure des coûts. La Directrice générale adjointe a ajouté que le CCI avait d'abord envisagé des taux unifiés mais, après avoir étudié la question, avait recommandé que l'on applique les mêmes méthodes avec des taux différents en raison des différentes modalités d'opération. Comme l'UNICEF était la première organisation à soumettre un principe de recouvrement à la suite de la parution du rapport du CCI, sa décision était importante pour les autres fonds et programmes. De son côté, la Contrôleuse a ajouté que ce serait là une incitation supplémentaire à l'adoption de méthodes harmonisées.

55. Quelques délégations se sont déclarées satisfaites des réponses aux questions sur l'harmonisation et sur la nécessité d'établir un précédent. Plusieurs ont noté que le besoin en ressources de base pour les tâches essentielles de l'Organisation était désormais manifeste. La politique de l'UNICEF serait gênée si les dépenses d'appui aux autres ressources n'étaient pas recouvrées. La proposition était la plus propice au recouvrement des coûts réels et on ne proposait pas que tel ou tel donateur bénéficie d'un traitement spécial. Les réductions correspondaient bien aux coûts des transactions.

56. Le représentant du Groupe permanent des comités nationaux a souligné qu'il fallait bien comprendre que les donateurs du secteur privé étaient extrêmement sollicités, et que leurs donations ne devaient pas être traitées comme celles des gouvernements. Il était d'avis qu'il fallait améliorer les rapports sur les ressources ordinaires et être plus réceptif à l'égard des donateurs, avec un taux uniforme pour

le secteur privé. Il a de plus constaté le manque de consultations avec les comités nationaux sur le principe de recouvrement.

57. La Contrôleur s'est déclarée préoccupée des messages contradictoires émis par le Conseil d'administration, elle a adjuré de ne pas donner une fausse impression aux autres organisations du système des Nations Unies et de ne pas différer sa décision. Pour conclure, la Directrice générale adjointe a remercié les délégations de leurs précieuses observations tout en notant que certaines présentaient des contradictions. Elle a rappelé que la politique actuelle était provisoire et que la nouvelle ne s'appliquerait qu'aux nouveaux accords dont le plein impact ne se ferait sentir qu'après un certain temps. Il fallait parvenir à une décision sans tarder car le taux de recouvrement aurait des incidences sur l'établissement du budget d'appui du prochain exercice biennal, qui serait examiné par le Comité consultatif en octobre 2003 et soumis au Conseil réuni en session extraordinaire en décembre 2003.

58. La Directrice générale a fait remarquer que le rôle des donateurs était crucial et que le secrétariat faisait le maximum pour mener à bien les tâches confiées à l'UNICEF. Malgré des contradictions, il s'était dégagé un consensus : les ressources ordinaires ne devaient pas subventionner les autres ressources. Celles-ci étaient plus coûteuses du point de vue des opérations; elles étaient certes appréciées, mais les ressources ordinaires étaient essentielles pour l'UNICEF. Elle a reconnu que l'augmentation du niveau des autres ressources tendait à être la norme et que l'UNICEF devait s'y faire tout en essayant de la stabiliser. Elle a de plus souligné que le principe de recouvrement n'était pas qu'une question comptable mais bien un aspect fondamental de l'action de l'UNICEF au service de l'enfance. Pour conclure, elle a souligné qu'il fallait prendre une décision d'urgence pour faire au mieux dans l'exécution des programmes de pays destinés aux enfants.

59. Le Conseil d'administration a pris note du document de l'UNICEF et du rapport du Comité consultatif sur le principe de recouvrement, et il a prié la Directrice générale de poursuivre les consultations avec tous les intéressés afin de soumettre la question au Conseil d'administration pour décision à sa session annuelle, en juin 2003.

F. Examen des opérations d'approvisionnement à l'UNICEF

60. Le Conseil d'administration était saisi d'un rapport sur l'examen des opérations d'approvisionnement de l'UNICEF dans le contexte du plan stratégique à moyen terme (E/ICEF/2003/7), qui a été présenté par le Directeur de la Division des approvisionnements. Les délégations se sont déclarées favorables aux opérations d'approvisionnement, reconnaissant leur valeur pour la mise en oeuvre du plan stratégique à moyen terme ainsi que leur importance dans les situations d'urgence.

61. Répondant aux observations selon lesquelles le rapport aurait pu contenir des informations plus précises sur les activités et les calendriers arrêtés pour faire face aux difficultés rencontrées dans les opérations d'approvisionnement, le Directeur a indiqué que les mesures concrètes à cet effet ressortiraient des plans de travail du Fonds. Il a confirmé que les activités de la Division des approvisionnements étaient périodiquement examinées par des auditeurs internes et externes et qu'une évaluation externe des achats de vaccins avait été entreprise récemment dans le contexte de l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination. Répondant à une autre question, il a confirmé que l'UNICEF ne recevait pas d'aide liée.

62. Les délégations ont invité instamment l'UNICEF à maintenir son rôle de chef de file pour ce qui est de la sécurité des vaccins en collaboration avec d'autres partenaires, notamment l'OMS, les organismes de développement bilatéraux et les producteurs de vaccins. La Directrice générale a confirmé qu'elle-même et le Fonds sont attachés à ce rôle. Le Directeur partageait l'avis des orateurs qui préconisaient un recours accru aux fabricants de vaccins des pays en développement, signalant que la Division des approvisionnements multipliait ses contacts avec plusieurs fabricants pour les inciter à prendre part aux appels d'offre de l'UNICEF. Il a souligné que le Fonds entretenait d'étroites relations de travail avec l'OMS pour l'assurance de la qualité des vaccins et accepté de faciliter la pré-sélection des fabricants de vaccins intéressés.

63. Des orateurs se sont félicités du fait que l'UNICEF joue un rôle de plus en plus actif dans la fourniture de médicaments pour traiter le VIH, en particulier d'agents antirétroviraux et certains ont estimé que l'UNICEF était idéalement placé pour appuyer le renforcement de la sécurité à l'intérieur des pays lors de la réception et de la distribution de ces produits. Quelques délégations ont engagé le Fonds à user de son rôle de plaidoyer pour influencer sur les accords de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) relatifs aux aspects des droits de propriété intellectuelle touchant le commerce (ADPIC) qui faciliteraient l'accès des pays aux médicaments utilisés pour le traitement du VIH. Le Directeur a répondu que les gouvernements avaient le droit de déterminer quels étaient les meilleurs moyens d'assurer cet accès mais que l'UNICEF participerait plus activement aux négociations portant sur les accords OMC/ADPIC avec ses partenaires et l'industrie pharmaceutique.

64. Plusieurs délégations se sont déclarées favorables à la nouvelle décentralisation des achats à l'UNICEF tout en reconnaissant que le Fonds procédait déjà à de nombreux achats à l'échelon local. Le Directeur a souligné l'importance des centres d'achat régionaux à Ankara et Pretoria ainsi que des activités menées par les centres d'approvisionnement dans les bureaux de l'UNICEF à Beijing, New Delhi et Nairobi. Il a ajouté que, dans le contexte de la préparation aux situations d'urgence, l'UNICEF envisageait aussi la création de centres régionaux pour le stockage des produits de base de première nécessité devant être expédiés immédiatement vers les lieux frappés par des crises.

65. L'UNICEF a aussi été invité instamment l'UNICEF à continuer de s'approvisionner auprès de nouveaux fournisseurs et à faciliter les procédures d'enregistrement des fournisseurs. Le Directeur a déclaré que le Fonds continuerait à prospecter de nouveaux fournisseurs en diffusant des renseignements détaillés sur son site Web et en tenant des séminaires en vue de les attirer et de les informer. Il a ajouté que la Division des approvisionnements collaborait avec les autres organismes des Nations Unies chargés des achats dans le cadre du Groupe de travail des services d'achats interorganisations en vue de simplifier les normes communes d'enregistrement des fournisseurs à l'aide de la base de données commune de fournisseurs des Nations Unies. Pour favoriser la mise en place de systèmes nationaux d'achat et d'approvisionnement, la Division des approvisionnements apportait une assistance sous forme d'informations et de services techniques et collaborait avec les pays en vue de déterminer plus précisément leurs besoins d'approvisionnement à long terme pour des programmes précis, notamment en veillant davantage à effectuer des évaluations des produits de base dans le cadre des plans d'action à l'échelle du système et des documents de stratégie pour la réduction

de la pauvreté. L'aide de l'UNICEF à des organismes nationaux donnés, tels que les entrepôts de fournitures médicales centraux, variait d'un pays à l'autre en fonction des besoins.

G. Division du secteur privé : plan de travail et projet de budget pour 2003

66. Le Conseil d'administration était saisi, pour examen et approbation, du plan de travail et du projet de budget pour 2003 de la Division du secteur privé (E/ICEF/2003/AB/L.3), qui ont été présentés par le Directeur de la Division. Ce dernier s'est d'abord félicité du fait que les recettes de la Division avaient enregistré un nouveau record en 2002 d'après les données provisoires communiquées par les comités nationaux, la Division ayant bénéficié d'une contribution exceptionnelle non renouvelable du legs Gaffé en France. Malgré une conjoncture économique peu encourageante, les résultats de la Division du secteur privé pour l'exercice budgétaire qui vient de s'achever étaient supérieurs à ceux du plan et de l'exercice précédent. Il a également fait observer qu'en 2003, le Conseil d'administration commencerait à observer les effets de la nouvelle orientation stratégique de la Division et du regroupement accru de ses opérations à Genève.

67. La plupart des délégations ont pris note avec satisfaction du fait que, comme suite à la demande du Conseil, la Division avait incorporé dans le rapport un plan d'action détaillé qu'elles ont jugé très instructif. Certaines ont noté avec plaisir les activités de collecte de fonds, en particulier l'achèvement de la stratégie de collecte de fonds dans le secteur privé et attendaient avec intérêt son lancement. Toutefois, on a également souligné la nécessité de continuer à rechercher de nouveaux donateurs potentiels pour les appels de fonds.

68. Plusieurs orateurs ont félicité la Division du secteur privé d'avoir renforcé l'efficacité de ses opérations en les regroupant à Genève, et notamment en assurant ainsi une réduction des dépenses de fonctionnement au titre de la commercialisation. Ils ont également pris note du travail remarquable accompli en 2002 malgré le peu de temps dont avait disposé la Division.

69. Une délégation a émis des doutes quant aux prévisions optimistes présentées tout récemment pour les ventes de cartes et de cadeaux. Cette même délégation a indiqué en outre que les dépenses prévues pour 2003 étaient trop élevées par rapport aux dépenses effectives de 2001 et que les recettes prévues pour 2003 étaient irréalistes. Le Directeur a précisé que les chiffres des ventes dans le plan de travail et le projet de budget étaient fiables dans la mesure où ils avaient été communiqués par les comités nationaux et confirmés par eux en décembre 2002. Les données relatives à l'exécution effective du budget en 2002 seraient récapitulées et communiquées au Conseil à sa seconde session ordinaire en septembre 2003.

70. Un autre orateur a fait observer que l'augmentation de 13 % du montant brut du produit des ventes des bureaux extérieurs pouvait être imputable à l'exploration de marchés jusque là négligés et il a loué les efforts déployés par la Division pour cibler la vente de cartes et de cadeaux sur un public plus jeune.

71. D'après certaines délégations, les rapports entre les comités nationaux et la Division du secteur privé s'étaient beaucoup améliorés. L'Équipe spéciale chargée

des collectes de fonds dans le secteur privé constituait un excellent exemple de coopération entre les comités nationaux et la Division du secteur privé.

72. Le Conseil d'administration a approuvé le plan de travail et le projet de budget pour 2003 de la Division du secteur privé (décision 2003/4).

H. Rapport sur la huitième réunion du Comité mixte UNESCO/UNICEF

73. Le Conseil d'administration était saisi du rapport de la huitième réunion du Comité mixte UNESCO/UNICEF (E/ICEF/2003/8). Ce rapport a été présenté par l'ancien Vice-Président du Conseil d'administration, S. E. M. Crispin Grey-Johnson, qui représentait le Président à la réunion dont il a été élu vice-président. Il a déclaré que le Comité mixte avait examiné la collaboration entre ces deux organismes au cours des dernières années et convenu que celle-ci avait été renforcée aux niveaux international, régional et national au moyen de mécanismes tels que les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, les stratégies de réduction de la pauvreté et les plans d'action à l'échelle du système. Le Comité mixte avait donc décidé qu'il s'était acquitté de son mandat initial et qu'il devait être dissout compte tenu des nouvelles dispositions institutionnelles qui assuraient une collaboration entre l'UNESCO et l'UNICEF. M. Crispin Grey-Johnson a présenté cette recommandation au Conseil d'administration pour approbation. (Le texte intégral de ses observations est reproduit dans le document E/ICEF/2003/CRP.4).

74. Les délégations ont fait l'éloge des travaux réalisés par le Comité mixte depuis sa création en 1989 et sont convenus que la collaboration entre l'UNESCO et l'UNICEF était désormais assurée par les mécanismes récemment créés. Le représentant de l'UNESCO a partagé cet avis, déclarant que, dans l'éventualité où le Conseil d'administration de l'UNICEF approuverait la recommandation du Comité mixte, le Directeur général de l'UNESCO présenterait la même recommandation à son Conseil d'administration lors de sa prochaine session en mars 2003. Il a ajouté que la disparition du Comité mixte supposerait par la force des choses que les deux organismes redoublent d'efforts pour tenir leurs Conseils d'administration respectifs au courant des progrès réalisés et des difficultés rencontrées dans la poursuite de leur collaboration.

75. Le Conseil d'administration a approuvé la recommandation tendant à dissoudre le Comité mixte et prié le secrétariat de l'UNICEF d'élaborer, de concert avec celui de l'UNESCO, des propositions sur la manière de renforcer la coordination dans le cadre des structures existantes (décision 2003/5).

I. Réunion d'annonces de contributions

76. La Directrice générale a ouvert la quatrième réunion annuelle d'annonces de contributions en déclarant qu'il était indispensable d'assurer la disponibilité et la prévisibilité des ressources ordinaires pour que le Fonds puisse mettre en oeuvre les programmes axés sur les résultats prévus dans le plan stratégique à moyen terme. Elle s'est félicitée que les gouvernements reconnaissent que la stagnation des ressources ordinaires mettait en péril les activités de l'UNICEF. Elle a indiqué que cette tendance s'était légèrement inversée en 2002, les chiffres préliminaires faisant

état d'un accroissement des ressources ordinaires versées par les gouvernements d'environ 5 % par rapport à 2001.

77. La Directrice générale a accueilli avec satisfaction les contributions volontaires versées au titre des ressources ordinaires de l'UNICEF pour 2002. Elle a remercié 33 pays à revenu élevé, 38 pays à revenu intermédiaire et 17 pays à faible revenu de leur appui, qui témoignait du soutien et de l'importance que leurs gouvernements accordaient aux activités de l'UNICEF. La Directrice générale a mentionné particulièrement les 27 pays qui avaient accru leurs contributions, en particulier les 19 pays dont la contribution avait augmenté de 7 % ou plus. Elle a en outre remercié les pays bénéficiant de programmes de leur assistance qui témoignait du vaste soutien dont jouissait l'UNICEF et de la répartition du fardeau entre tous les partenaires.

78. Trente-cinq délégations (18 de pays à revenu élevé; 6 de pays à revenu intermédiaire; et 11 de pays à faible revenu) ont fait des interventions. Avec les contributions annoncées avant la réunion, le secrétariat a reçu 62 annonces de contributions, d'un montant s'élevant à 391,8 millions de dollars, dont 44 fermes et 18 à titre indicatif. Au total, 19 pays ont annoncé le calendrier de leurs versements et 10 le montant indicatif de leurs contributions futures.

79. Plusieurs délégations ont mentionné les débats consacrés au statut de la Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions aux activités de développement par l'Assemblée générale lors de sa cinquante-septième session et la décision de reporter à une date ultérieure l'adoption d'une résolution sur cette question. Une délégation, s'exprimant au nom de plusieurs autres, a regretté que l'Assemblée générale ait décidé de différer la prise d'une décision sur les réunions d'annonces de contributions communes avec d'autres fonds et programmes dans le contexte des réunions communes de leurs Conseils d'administration. D'autres ont souligné qu'il importait de disposer de ressources suffisantes pour les activités opérationnelles des Nations Unies pour le développement et indiqué qu'elles étaient prêtes à poursuivre l'examen des modalités relatives aux mécanismes d'annonces de contributions.

80. En conclusion, la Directrice générale a remercié toutes les délégations de leur déclaration et des contributions qu'elles avaient annoncées au cours de la session et indiqué que les résultats de la réunion d'annonces de contributions seraient communiqués à une date ultérieure (voir E/ICEF/2003/CRP.6).

J. Questions diverses

81. Les représentants de la Colombie et de la Gambie ont fait rapport sur les réunions régionales tenues dans leur pays pour examiner la mise en oeuvre du plan stratégique à moyen terme dans les Amériques et les Caraïbes ainsi qu'en Afrique occidentale et centrale, respectivement (voir E/ICEF/2003/CRP.5 et E/ICEF/CRP.7, respectivement). Ces réunions avaient essentiellement porté sur le lancement du plan stratégique à moyen terme, la coopération entre les gouvernements et l'UNICEF, le suivi et l'évaluation et, dans le cas de la réunion tenue en Afrique, les rapports avec le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. La Directrice générale a déclaré que ces réunions avaient été d'un très grand intérêt pour l'UNICEF et permis d'échanger des informations utiles sur les enseignements tirés.

82. Une délégation a demandé s'il serait possible d'envisager de fixer les dates des première et seconde sessions ordinaires chaque année un peu plus tard que la mi-janvier et le début septembre. Ces sessions suivant immédiatement la période des vacances, les délégations ne disposaient pas de suffisamment de temps pour les préparer. La Directrice générale a déclaré que la date des sessions était fonction du volume de travail du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences mais que le secrétariat se pencherait sur cette question.

83. Un autre orateur a demandé des renseignements au sujet des questions ci-après :

a) L'état des consultations officieuses sur les méthodes de travail du Conseil d'administration, qui avait été amorcées lors de la seconde session ordinaire de 2002 et qui, à son avis, devraient se poursuivre lors de la session annuelle en juin;

b) L'état d'avancement du mandat révisé pour les missions sur le terrain qui, à son avis, devrait être examiné par le Conseil avant les missions prévues pour 2003;

c) Une demande tendant à ce que le secrétariat fasse rapport au Conseil sur la protection des enfants;

d) Une demande tendant à ce que le secrétariat organise un débat sur la collaboration de l'UNICEF avec les entreprises privées.

84. Une autre délégation a demandé que le secrétariat organise une réunion d'information sur l'activité de l'UNICEF concernant les ADPIC, en particulier dans le secteur privé.

85. La Directrice générale a déclaré qu'elle aborderait toutes ces questions avec le Bureau lors de la réunion qui aurait lieu le jour suivant.

K. Clôture de la session

86. La Directrice générale a remercié le Président, les autres membres du Bureau et le Conseil d'administration pour la qualité des débats de la session et déclaré qu'elle espérait qu'ils poursuivraient leur dialogue tout au long de l'année.

87. Le Président a déclaré que pendant toute la semaine, des débats fructueux avaient eu lieu sur d'importantes questions. En ce qui concerne le rapport annuel au Conseil économique et social, les orateurs ont estimé qu'il fallait adopter une approche systématique à l'égard des fonds et programmes des Nations Unies afin de renforcer leur efficacité. L'examen de la politique de recouvrement avait révélé qu'il importait d'entretenir un dialogue avec tous les partenaires. Les exposés présentés à titre officieux sur les affaires humanitaires et sur la situation en Afrique avaient été très enrichissants et il espérait que ce type de questions pourrait être inscrit à l'ordre du jour des prochaines sessions.

Deuxième partie

Session annuelle de 2003

**Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies
du 2 au 9 juin 2003**

I. Organisation de la session

A. Ouverture de la session

88. Le Président du Conseil d'administration a fait observer que, depuis la session de janvier, il avait eu l'occasion de suivre de plus près les activités de l'UNICEF, avec l'aide de la Directrice générale et de nombreux collègues du secrétariat, en particulier le Secrétaire du Conseil d'administration. Il était encore impressionné par la qualité du travail du personnel de l'UNICEF et par sa motivation. Le Bureau s'était réuni une fois par mois pour examiner les activités du secrétariat et préparer la présente session.

89. Lors de ses deux visites en Amérique latine, il avait pu constater l'estime portée à l'UNICEF par les populations locales pour lesquelles le Fonds travaillait, ainsi que par les gouvernements et les administrations des pays concernés. Il a également appelé l'attention sur la détermination de l'administration face aux problèmes rencontrés dans diverses régions du monde et sur l'action qu'elle menait pour les résoudre, ajoutant qu'il appartenait au Conseil d'administration d'appuyer cette action, conformément à son mandat.

90. Le Président a abordé certaines des principales questions inscrites à l'ordre du jour de la session. Le Conseil examinerait, pour la première fois, 13 descriptifs de programme de pays en appliquant la nouvelle procédure d'approbation harmonisée. À cet égard, il a souligné que l'action actuellement menée en vue de simplifier et d'harmoniser les pratiques et procédures entre les institutions du Groupe des Nations Unies pour le développement (UNICEF, PNUD, FNUAP et PAM) visait à améliorer l'efficacité des activités sur le terrain.

91. Souhaitant la bienvenue aux participants à la session, la Directrice générale a informé le Conseil que la Directrice générale adjointe, Mme Karin Sham Poo, victime d'une chute accidentelle, ne pourrait y participer, et elle a associé le Conseil à ses vœux de prompt rétablissement.

92. Elle a déclaré que la situation internationale évoluait sans cesse et qu'on s'accordait de plus en plus à penser que le monde était devenu plus dangereux. Elle a illustré ses propos en évoquant, notamment, la situation en Iraq et l'appui de l'UNICEF et des donateurs à certaines activités menées dans ce pays. La tâche consistant à garantir les droits de l'enfant en Afrique demeurait la plus difficile dont l'UNICEF était chargée.

93. Parmi les questions inscrites à l'ordre du jour, elle a relevé la mise à jour du rapport sur le principe de recouvrement de l'UNICEF, qui résumerait les réactions généralement positives des groupes régionaux, des comités nationaux pour l'UNICEF et des nombreuses consultations bilatérales. Elle a également appelé l'attention sur les 13 descriptifs de programme de pays, dont les budgets indicatifs globaux devaient être approuvés par le Conseil. Par ailleurs, l'opération de marquage actuellement orchestrée par la Division de la communication avait permis de faire mieux connaître la mission de l'UNICEF et son travail avec les enfants. En conclusion, l'UNICEF demeurait fidèle aux intentions de ses fondateurs qui visaient à conférer à l'enfant une force morale à l'échelle mondiale et, en particulier, à assurer le bien-être complet de l'enfant. (Le texte intégral de la déclaration de la Directrice générale figure dans le document E/ICEF/2003/CRP.7)

B. Adoption de l'ordre du jour

94. L'ordre du jour provisoire et le projet de calendrier et d'organisation des travaux de la session (E/ICEF/2003/10 et Corr.1) ont été présentés par le Secrétaire du Conseil d'administration. Le Bureau avait approuvé plusieurs modifications relatives à l'ordre de certains points de l'ordre du jour et la présentation du rapport oral sur la collaboration de l'UNICEF avec le secteur des entreprises avait été renvoyée à la deuxième session ordinaire, qui devait avoir lieu en septembre 2003.

95. Une délégation a appelé l'attention du secrétariat sur le fait qu'il était difficile d'obtenir certains documents et que les annexes au Rapport annuel de la Directrice générale [E/ICEF/2003/4 (Part II)] avaient été distribuées en retard. Tout en se déclarant satisfait des rapports oraux, le même orateur a demandé au secrétariat de fournir aux délégations des résumés succincts de chaque exposé, afin qu'elles puissent partager l'information avec les collègues travaillant dans les capitales et faciliter ainsi la préparation de la session.

96. L'ordre du jour, tel que modifié oralement, a été adopté par le Conseil d'administration.

97. En application de la règle 50.2 et de l'annexe du Règlement intérieur, le Secrétaire du Conseil d'administration a déclaré que 63 délégations ayant le statut d'observateur avaient présenté des pouvoirs pour la session. En outre, 2 organismes des Nations Unies, 1 institution spécialisée, 4 organisations intergouvernementales, 12 comités nationaux pour l'UNICEF et la Palestine avaient présenté des pouvoirs.

II. Travaux du Conseil d'administration

A. Rapport de la Directrice générale (partie II)

98. Le Conseil d'administration était saisi du rapport annuel de la Directrice générale [E/ICEF/2003/4 (Part II)], présenté par la Directrice générale. De nombreuses délégations ont déclaré que le rapport était complet, clair et davantage axé sur les résultats que par le passé. Elles se sont également déclarées favorables à l'approche fondée sur les droits de l'homme manifestement adoptée dans le rapport, ainsi qu'aux liens établis avec les objectifs du Millénaire, le programme d'action *Un monde digne des enfants* et la Convention relative aux droits de l'enfant. D'une manière générale, les orateurs ont reconnu que les cinq priorités et objectifs connexes définis dans le plan stratégique à moyen terme constituaient un cadre plus précis et plus ciblé que par le passé pour l'établissement de rapports au sein de l'UNICEF.

99. Plusieurs orateurs ont noté l'amélioration des résultats de l'UNICEF en matière de protection de l'enfant, notamment dans les situations de conflit, tout en convenant que des progrès devaient encore être accomplis, y compris en mettant davantage l'accent sur la promotion des droits des enfants handicapés et sur la prévention de la discrimination à leur égard. Ils se sont également félicités des initiatives suivantes : la stratégie du retour à l'école; l'initiative visant à accélérer l'action menée dans certains pays en faveur de la scolarisation des filles; les achats de vaccins et la sécurité des vaccins; les liens établis entre interventions d'urgence et activités de relèvement; et l'accent mis sur la famille. Parallèlement, l'UNICEF a

été encouragé à maintenir une approche systématique en ce qui concerne le renforcement des capacités dans les cinq domaines prioritaires.

100. Les orateurs ont reconnu que le secrétariat, tout comme de nombreux donateurs, acquéraient une certaine expérience en matière d'évaluation et de présentation des résultats. Il fallait espérer que, à mesure que l'exécution du plan stratégique à moyen terme progressait, le rapport serait encore plus axé sur les résultats, notamment dans le domaine des réalisations et des conséquences. Plusieurs délégations ont indiqué que la question de l'attribution des résultats était moins importante que la présentation de rapports complets sur les résultats eux-mêmes. Il était important également d'analyser clairement quels partenariats contribuaient à tel ou tel résultat, et plusieurs orateurs ont relevé des améliorations dans la manière dont le rapport rendait compte de l'examen des relations entre les priorités du plan stratégique à moyen terme et les cadres de développement tels que les approches sectorielles et les stratégies de réduction de la pauvreté. Néanmoins, à l'avenir, le rapport devrait examiner de manière plus approfondie le rôle de l'UNICEF dans le cadre des partenariats. La Directrice générale a reconnu que l'UNICEF devait continuer à s'efforcer d'améliorer ses rapports en ce qui concerne les partenariats et l'impact de son action. L'UNICEF étudiait dans quelle mesure les stratégies de réduction de la pauvreté étaient suffisamment axées sur les enfants.

101. Tout en se félicitant du fait que le rapport analyse avec franchise les problèmes de développement et certaines faiblesses dans l'action de l'UNICEF, plusieurs délégations ont prié le secrétariat d'améliorer encore le contenu analytique du rapport. Quelques orateurs ont également souhaité que les prochains rapports soient davantage axés sur certains sujets ou fassent plus explicitement mention des résultats des évaluations thématiques détaillées. Dans ce contexte, les délégations ont considéré que les cinq rapports thématiques sur les priorités du plan stratégique à moyen terme, bien que distribués peu de temps avant la session, apportaient des informations supplémentaires précieuses.

102. Un orateur s'est interrogé sur l'importance accordée dans certaines sections du rapport à l'appui de l'UNICEF à l'élaboration et à la promotion des politiques nationales. D'autres délégations ont néanmoins rendu hommage au rôle joué par l'UNICEF dans ce domaine, notamment en ce qui concerne la démultiplication des ressources en faveur des enfants et au niveau des autorités locales. La Directrice générale a souligné que ce domaine de coopération impliquait souvent l'échange de données d'expérience entre pays en matière de politiques de développement ayant trait aux enfants et que l'UNICEF était bien placé pour faciliter ce processus. Les activités visant à promouvoir l'adoption des normes internationalement reconnues faisaient également partie des principales fonctions incombant à l'organisation et s'inscrivaient dans la lignée de la démarche adoptée par le Secrétaire général quant à l'importance que l'ONU devait accorder aux droits de l'homme.

103. Compte tenu de l'ampleur de la crise provoquée par le sida, un débat approfondi a eu lieu sur l'efficacité de la coordination entre les coparrains du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et des Groupes thématiques des Nations Unies sur le VIH et le sida au niveau national. La Directrice générale a déclaré que si les difficultés posées par le VIH/sida à l'ensemble des partenaires du développement et les besoins en ressources supplémentaires demeuraient immenses, l'action menée par les partenaires dans ce domaine s'était nettement améliorée. Les projets pilotes en faveur de la prévention

de la transmission verticale du VIH avaient récemment fait l'objet d'une évaluation dont les résultats serviraient de base à un renforcement de ces activités. L'UNICEF placerait également au premier rang de ses priorités l'appui à l'expansion des interventions en faveur des enfants rendus orphelins par la maladie et continuerait d'appuyer résolument la pratique exclusive de l'allaitement au sein.

104. Il a été convenu que, à l'avenir, le rapport présenterait une ventilation des dépenses par ressources ordinaires et autres ressources pour chaque priorité définie dans le plan stratégique à moyen terme. Parmi les autres propositions avancées, on notera notamment la révision de certains des objectifs du plan stratégique à moyen terme en vue de les affiner et l'ajout d'indicateurs de résultats. Plusieurs orateurs ont en outre déploré que le rapport n'aborde pas de manière plus systématique la question de l'égalité des sexes. La Directrice générale a donné quelques exemples de démarches intersectorielles encourageantes, notamment en matière d'hygiène, d'assainissement et de sensibilisation à la prévention du VIH dans les écoles, ainsi que des exemples montrant les conséquences pour les activités de coopération de l'UNICEF de l'adoption d'une approche fondée sur les droits de l'homme.

105. En réponse aux questions soulevées au sujet de la programmation commune, la Directrice générale a souligné qu'elle avait déjà donné des résultats prometteurs (par exemple la collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et d'autres organismes dans le cadre du programme de vaccination universelle des enfants et de renforcement des soins de santé primaires). L'intérêt de ces arrangements se révélait surtout lorsque des activités d'évaluation et de programmation de haute qualité étaient menées, sous la responsabilité des gouvernements, et n'était pas uniquement fonction des ressources financières qu'ils permettaient d'obtenir. L'expérience relative à la programmation commune continuait d'évoluer et les bonnes pratiques seraient recensées et partagées.

106. Un certain nombre de délégations ont accueilli favorablement l'augmentation des recettes de l'UNICEF en 2002, due non seulement à un legs exceptionnel et à des taux de change favorables, mais aussi à l'augmentation des contributions du secteur privé. L'équilibre entre les ressources ordinaires et les autres ressources s'était légèrement amélioré et les délégations espéraient que cette tendance serait accélérée. La Directrice générale a souligné qu'étant donné qu'elles renforçaient la capacité fondamentale de l'UNICEF d'assurer les besoins à moyen et à long terme au niveau national, les ressources ordinaires demeuraient la source de financement la plus souhaitable. La solution consistant à compléter ces ressources par un financement thématique n'imposant pas des coûts de transaction élevés apparaissait peu à peu comme la deuxième source de financement la plus souhaitable et le nouveau principe de recouvrement prévoirait des mesures d'incitation pour les donateurs intéressés par de telles modalités de financement.

107. Interrogée sur les raisons de la diminution des autres recettes au titre des ressources d'urgence émanant du secteur privé, la Directrice générale a souligné que le secteur privé avait largement contribué à l'augmentation générale des recettes en 2002 et que les comités nationaux collaboraient étroitement avec l'UNICEF en vue d'atteindre les objectifs de financement énoncés dans le plan stratégique à moyen terme, notamment l'augmentation des contributions au titre des ressources ordinaires.

B. Projets de descriptif de programme de pays

Introduction

108. Le Directeur de la Division des programmes a donné un bref aperçu des 13 projets de descriptif de programme de pays présentés pour examen. Ces descriptifs de programme de pays étaient présentés pour la première fois dans le cadre des efforts de simplification et d'harmonisation déployés par le PNUD, le FNUAP, le PAM et l'UNICEF, en leur qualité d'organismes membres du Comité exécutif du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD). En outre, cinq des programmes de pays (Bénin, Équateur, Kenya, Niger et Pakistan) avaient été élaborés dans le cadre d'un processus d'harmonisation et de simplification des procédures d'approbation du Comité exécutif du GNUD, lancé en 2002. Chaque programme de pays de l'UNICEF était élaboré sur la base du bilan commun de pays (BCP) et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), qui mettaient l'accent sur les objectifs du Millénaire en matière de développement en tant que mesures générales en faveur du développement national et soulignaient la nécessité d'adopter une approche de la programmation fondée sur les droits de l'homme. En outre, le tableau des résultats du PNUAD, qui visait à faciliter l'amélioration et le renforcement des effets des programmes, serait ajouté aux descriptifs de programme de pays révisés et publié sur l'extranet de l'UNICEF en octobre 2003. Par ailleurs, les autres partenaires et organismes avaient davantage participé à l'élaboration des projets de programme de pays pour la coopération, et les fonds et programmes avaient davantage conscience des domaines dans lesquels on pouvait envisager une collaboration aux fins des programmes et une programmation commune.

Afrique de l'Est et Afrique australe

109. Le Conseil d'administration était saisi de deux projets de descriptif de programme de pays complet pour le Kenya et la Somalie (E/ICEF/2003/P/L.2 et E/ICEF/2003/P/L.4, respectivement), et de deux projets de descriptif de programme complémentaire d'une durée d'un an pour l'Angola et Madagascar (E/ICEF/2003/P/L.1 et E/ICEF/2003/P/L.3, respectivement), aux fins d'harmonisation avec les prochains cycles de programmation des organismes des Nations Unies, qui ont été présentés par le Directeur régional. Celui-ci a rappelé que la région demeurait durement touchée par la sécheresse, la pauvreté aggravée et la pandémie de VIH/sida aux effets de plus en plus dévastateurs.

110. S'agissant du projet de descriptif de programme de pays relatif à l'Angola, la délégation angolaise a remercié l'UNICEF pour le travail remarquable effectué sur le terrain, en soulignant notamment le succès des campagnes contre la poliomyélite et la rougeole. Se référant au troisième paragraphe du descriptif, le représentant de l'Angola a expliqué que la guerre et le poids de la dette avaient empêché son gouvernement d'investir suffisamment dans les secteurs sociaux et que cette situation ne devait pas empêcher les donateurs de répondre aux besoins des enfants angolais. Une oratrice s'est félicitée des progrès accomplis dans le domaine de la vaccination systématique et de la coordination au sein du système des Nations Unies. Elle a soulevé la question de la transition entre interventions humanitaires et programmes de développement, à laquelle le Directeur régional a répondu que ces deux composantes devaient être mises en oeuvre simultanément. En réponse à une question sur l'enregistrement des naissances, le Directeur régional a expliqué que

tous les enfants de moins de 18 ans étaient visés. Une autre délégation a souligné qu'il fallait absolument s'atteler au problème des enfants soldats et des enfants victimes des mines. Le Directeur régional a répondu que l'UNICEF s'était penché sur ces questions et que la version définitive du descriptif de programme en rendrait compte.

111. Une délégation a annoncé que de nombreux acteurs avaient participé à l'élaboration du projet de descriptif de programme de pays relatif au **Kenya**, notamment l'ensemble des partenaires bilatéraux et multilatéraux, et a encouragé l'UNICEF à continuer d'appliquer cette méthode recommandable. Elle a également estimé que le programme devrait être moins fragmenté, être axé sur l'appui aux politiques et comprendre des stratégies et activités de protection de l'enfant. Une autre délégation a déclaré qu'il conviendrait de placer le développement intégré du jeune enfant au premier rang des priorités, l'éducation des parents et la participation de la collectivité ayant un rôle important à jouer.

112. Se référant au projet de descriptif de programme de pays relatif à **Madagascar**, un orateur a jugé que les objectifs du programme étaient trop ambitieux. Le Directeur régional a répondu que dans le document final, on s'efforcera de définir des objectifs plus réalistes.

113. S'agissant du projet de descriptif de programme de pays relatif à la **Somalie**, la délégation de ce pays a estimé qu'il fallait envisager la mise en oeuvre d'un programme de désarmement, démobilisation et réinsertion, compte tenu du nombre élevé d'enfants recrutés par les milices. Le représentant de la Somalie a également souligné la nécessité de renforcer les capacités des institutions nationales. Le Directeur régional a répondu que des activités de renforcement des capacités étaient menées au niveau local, ce qui convenait particulièrement bien au contexte somalien. Deux orateurs ont appuyé la stratégie centrée sur la formation d'un groupe de ressources humaines préalable à l'investissement dans les services. Ils se sont également félicités de l'intégration d'activités de prévention du VIH/sida alors que le taux de prévalence était encore faible.

114. Le Conseil d'administration a approuvé l'ensemble des budgets indicatifs des projets de descriptif de programme de pays (voir annexe, décision 2003/6).

Afrique de l'Ouest et Afrique centrale

115. Le Conseil d'administration était saisi des projets de descriptif de programme de pays du Bénin, du Congo, du Niger et de la Sierra Leone (E/ICEF/2003/P/L.5-E/ICEF/2003/P/L.8, respectivement), qui ont été présentés par la Directrice régionale. Les quatre programmes avaient été élaborés en appliquant les processus participatifs établis par les gouvernements concernés, qui avaient inclus la société civile et les enfants. Les descriptifs de programme de pays mettaient l'accent sur les relations entre les programmes de pays de l'UNICEF et les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, en particulier ceux du Bénin et du Niger, qui servaient de projets pilotes pour l'harmonisation des procédures de programmation des organismes membres du GNUD.

116. Faisant part de ses observations sur le projet de descriptif de pays du **Bénin**, le représentant de ce pays a appelé l'attention sur la traite d'enfants et sur l'éradication des mutilations génitales féminines, en déclarant que le Gouvernement avait récemment adopté des lois supplémentaires qui seraient suivies de mesures

énergiques visant à éliminer ces violations des droits de l'enfant. D'autres orateurs ont fait des observations relatives au travail des enfants et à la traite d'enfants, en insistant sur la nécessité de travailler avec des partenaires tels que l'Organisation internationale du Travail, l'Union européenne et l'Agency for International Development des États-Unis (USAID). Certaines délégations ont insisté sur les nombreuses consultations menées lors de l'élaboration du programme et sur les relations entre le PNUAD et les priorités du projet de programme. La Directrice régionale, à qui on demandait de quelle manière les populations rurales les plus vulnérables tiraient avantage des activités du programme, a répondu que, comme indiqué au paragraphe 31 du projet de descriptif, les activités du programme seraient centrées sur le Nord, région la plus vulnérable du pays, et que l'UNICEF avait l'intention d'ouvrir un sous-bureau à Parakou.

117. S'agissant du projet de descriptif de programme de pays du **Congo**, des orateurs ont estimé qu'en raison du petit nombre de partenaires internationaux présents dans le pays et des conséquences que ceci avait sur l'affectation des ressources, l'UNICEF devait élaborer un plan de communication efficace et améliorer les activités d'établissement de rapports. La Directrice régionale a déclaré qu'il existait une stratégie régionale de collecte de fonds visant à aider les pays qui ne disposaient pas de ressources suffisantes et qu'elle avait donné quelques résultats satisfaisants. Un autre orateur a dit que l'approche fondée sur les droits pourrait être mise en avant dans le descriptif, afin de mettre en évidence le volet protection de l'enfant du programme de pays.

118. S'agissant du projet de descriptif de programme de pays du **Niger**, quelques orateurs ont estimé que le nouveau partenariat établi avec les chefs traditionnels dans le domaine de l'éducation était une stratégie novatrice, fort susceptible de faciliter l'accès à l'enseignement et d'en améliorer la qualité. Le lien entre le projet de programme relatifs à l'éducation et le plan national financé par des donateurs bilatéraux concernant ce secteur devait ressortir de manière plus explicite dans le descriptif de programme de pays révisé. Un orateur a déclaré que, de toute évidence, le projet de programme de pays avait été élaboré dans le cadre du PNUAD et a demandé des informations sur le mécanisme prévu pour contrôler les progrès accomplis. La Directrice régionale a dit que le logiciel ChildInfo serait utilisé à cette fin. Interrogée sur la manière dont le nouveau programme assurerait la promotion des droits de la femme, elle a répondu que le Niger avait ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes l'année précédente et que l'UNICEF, tout comme il avait appuyé la ratification de la Convention, aiderait le Gouvernement à en assurer l'application.

119. S'agissant du projet de descriptif de programme de pays de la **Sierra Leone**, le représentant de ce pays a souligné que les autorités nationales assumaient la responsabilité de ce nouveau programme. Parce que le pays traversait une période de transition du conflit au relèvement, des secteurs aussi essentiels que la santé, l'éducation et la justice, qui avaient tous des effets directs sur le bien-être des enfants, devaient être pris en main. D'autres orateurs ont insisté sur le fait qu'il fallait absolument centrer les activités de programme sur la protection de l'enfant en adoptant une approche intégrée, et ils ont appuyé le projet de stratégie de renforcement des capacités locales dans le cadre du programme de redressement national et de la stratégie pour la réduction de la pauvreté. Une délégation a souhaité que le descriptif de programme de pays révisé fasse référence à la dimension régionale.

120. Le Conseil d'administration a approuvé l'ensemble des budgets indicatifs des projets de descriptif de programme de pays (voir annexe, décision 2003/6).

Amériques et Caraïbes

121. Le Conseil d'administration était saisi du projet de descriptif de programme de pays de l'**Équateur** (E/ICEF/2003/P/L.9), qui a été présenté par le Directeur régional. Les délégations se sont félicitées de l'approche fondée sur les droits adoptée dans ce projet, notamment de l'appui de l'UNICEF au Code de l'enfance et de l'adolescence et à l'observatoire des droits de l'enfant. Le Directeur régional a reconnu l'importance du nouveau Code et de l'observatoire et a appelé l'attention sur l'enjeu que représentait la réforme institutionnelle pour la protection efficace des enfants, notamment parmi les populations autochtones et afro-équatoriennes. Certaines délégations ont proposé que le programme prenne également en considération les facteurs externes contribuant à la pauvreté, notamment les effets néfastes des subventions agricoles accordées dans les pays développés et de la migration pour les échanges commerciaux. Le Directeur régional a reconnu l'importance des facteurs externes et a appelé l'attention sur les mesures concrètes prises par les ancien et nouveau gouvernements en vue de pallier leurs conséquences pour les enfants et les adolescents. Il a cité une étude sur la migration réalisée en 2001, qui montrait que souvent les avantages financiers de la migration avaient pour prix la séparation des familles, notamment des mères et de leurs enfants. En réponse à des questions sur la participation du Gouvernement et des organisations non gouvernementales à l'élaboration du bilan commun de pays et du PNUAD, il a déclaré que le Gouvernement et la société civile avaient pris part au processus et à l'élaboration du programme de pays de l'UNICEF, qui tenait compte des domaines prioritaires définis conjointement. En réponse à une question, le Directeur général a dit que l'Équateur augmentait actuellement la couverture vaccinale et que les efforts déployés en faveur du développement intégré du jeune enfant étaient encore à un stade précoce. Le Conseil d'administration a approuvé le budget indicatif global des projets de descriptif de programme de pays (voir annexe, décision 2003/6).

Asie orientale et Pacifique

122. Le Conseil d'administration était saisi des projets de descriptif de programme de pays pour la République populaire démocratique de Corée et les Philippines (E/ICEF/2003/P/L.10 et E/ICEF/2003/P/L.11, respectivement), qui ont été présentés par la Directrice régionale. Celle-ci a dit que le gros de l'aide extérieure destinée à la République populaire démocratique de Corée était humanitaire, mais qu'il fallait faire davantage dans les domaines de la santé et de la nutrition. S'agissant des Philippines, elle a expliqué que le projet de descriptif de programme de pays était une prolongation d'un an du programme en cours, nécessaire pour l'harmoniser avec les cycles de programme du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP), ainsi qu'avec le plan national de développement à moyen terme du gouvernement. Le prochain programme quinquennal serait le fruit d'une planification concertée entre les organismes des Nations Unies, s'appuyant sur un bilan commun de pays (BCP) et un plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) de deuxième génération.

123. Par ailleurs, la Directrice régionale a commenté brièvement la récente consultation ministérielle tenue à Bali dans le cadre de la suite donnée à la session

extraordinaire consacrée aux enfants. La rencontre a abouti au « Consensus de Bali », dont les auteurs ont souligné l'importance de l'éducation tout en mettant également l'accent sur la réduction de la malnutrition infantile et de la mortalité maternelle, les menaces croissantes du VIH/sida, la traite d'enfants, et l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales.

124. Commentant le projet de descriptif de programme de pays pour la **République populaire démocratique de Corée**, une oratrice a vivement appuyé l'action que l'UNICEF menait pour répondre à la fois aux besoins humanitaires immédiats des enfants coréens et aux exigences de survie, de croissance et de développement à plus long terme. Des progrès encourageants avaient été accomplis en matière de nutrition, mais il était nécessaire de poursuivre dans cette voie. Elle a suggéré d'accorder davantage d'attention au suivi et à l'évaluation, et d'accorder plus de place à la santé de la femme, puisque peu de progrès avaient été réalisés dans ce domaine. La même oratrice a également exprimé le souhait que les rapports à venir rendent compte de résultats plus concrets. La Directrice régionale a confirmé à l'oratrice que l'UNICEF s'intéressait tout particulièrement aux questions relatives aux femmes, surtout au vu de l'enquête nutritionnelle selon laquelle un tiers des femmes souffraient d'anémie. Elle a ajouté que le niveau nutritionnel des enfants était indissociable de la nutrition des femmes, de leur éducation et des soins qu'elles dispensaient aux enfants; elle s'est réjouie d'avoir à l'avenir une autre occasion de discuter de la question de savoir comment le statut de la femme avait des effets directs sur la réalisation des droits de l'enfant.

125. Une délégation s'est déclarée inquiète au sujet de l'acheminement des articles humanitaires à l'intérieur du pays, soulignant que les organismes humanitaires devaient pouvoir accéder librement aux populations qui étaient dans le besoin. La Directrice régionale a assuré aux délégations que l'UNICEF contrôlait le stockage et la livraison des fournitures de manière systématique.

126. La délégation nord-coréenne a remercié la Directrice générale et les autres orateurs qui avaient manifesté leur appui au programme, soulignant que son pays accordait la priorité aux enfants et à leurs droits. Le représentant de la République populaire démocratique de Corée a indiqué qu'il ressortait de l'enquête nutritionnelle menée l'an dernier que, grâce à l'UNICEF et à la communauté internationale, la situation nutritionnelle des enfants s'était améliorée.

127. En ce qui concerne le projet de descriptif de programme de pays pour les **Philippines**, la délégation philippine a imputé l'amélioration en matière de survie et de développement de l'enfant au renforcement de la capacité des unités gouvernementales locales de gérer les services de base, aux innovations mises en place par le système de justice philippin en vue de protéger les enfants victimes de sévices, au renforcement des partenariats entre le gouvernement et la société civile et au succès des appels de fonds du secteur privé. Le représentant des Philippines a noté que sur certains points le descriptif de programme de pays pouvait être amélioré dans le domaine de la protection infantile, la Directrice régionale a dit que les points en question seraient inclus dans le descriptif définitif. Le même orateur a par ailleurs décrit la loi sur la lutte contre la traite des personnes (2003) – promulguée récemment, dont l'objectif était de garantir aux femmes et aux enfants un environnement sûr. La Directrice régionale a félicité le Gouvernement pour le caractère systématique de sa mise en oeuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant.

128. En exprimant sa satisfaction générale face au programme de l'UNICEF aux Philippines, notamment l'action du FNUAP, une autre délégation a encouragé le Fonds à poursuivre sa collaboration étroite avec d'autres organismes tels que l'Agency for International Development des États-Unis (USAID), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et la Banque asiatique de développement (BASD). Elle a salué la proposition tendant à renforcer le suivi et l'évaluation et a par ailleurs demandé instamment à l'UNICEF d'accorder une attention accrue à l'amélioration de la présentation des rapports financiers, surtout sur une base annuelle.

129. Une autre délégation s'est félicité de l'accent mis sur la justice pour mineurs dans le projet de descriptif de programme de pays et a encouragé l'UNICEF à poursuivre ses efforts dans ce sens, en collaboration avec le Gouvernement. Le programme de pays devait selon elle relier plus clairement les priorités aux activités qu'il prévoyait, et renvoyer aux activités et orientations du Gouvernement. La Directrice régionale a indiqué que cette question serait précisée dans le descriptif définitif.

130. Le Conseil d'administration a adopté le budget indicatif global des projets de descriptif de programme de pays (voir annexe, décision 2003/6).

Asie du Sud

131. Le Conseil d'administration était saisi du projet de descriptif de programme de pays pour le **Pakistan** (E/ICEF/2003/P/L.12), qui a été présenté par le Directeur régional. Ce dernier a dit que le Pakistan était en 2003 l'un des cinq pays pilotes au sujet des quels on pouvait tirer des enseignements sur la réforme de l'Organisation des Nations Unies, surtout aux fins de l'établissement du BCP et du PNUAD. Le programme soulignait l'importance des partenariats; et reposait sur le plan national triennal, ainsi que des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire, le programme *Un monde digne des enfants* et les objectifs figurant dans le plan stratégique à moyen terme. Il était en outre étroitement lié aux Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP). Le Directeur régional a également évoqué quelques-uns des événements marquants survenus dans la région depuis la dernière session du Conseil.

132. Une délégation a demandé plus de détails sur les liens entre le programme de pays et le PNUAD, en particulier le lien logique avec les tableaux de résultats. Le Directeur régional a rappelé que l'UNICEF avait participé à la conception du projet de PNUAD, et a confirmé que les quatre domaines prioritaires – participation à la gestion des affaires publiques, réduction de la pauvreté, santé et éducation – constituaient le cadre du projet de descriptif de programme de pays établi par l'UNICEF. La même délégation a reconnu que le Fonds jouissait d'un avantage comparatif dans la promotion de la gestion des ressources en eau aux niveaux fédéral et provincial, mais a déclaré que cette tâche revenait à d'autres organismes ou peut-être aux donateurs bilatéraux. Le Directeur régional a souligné qu'il importait d'assurer le financement de points d'eau et de latrines dans les écoles primaires pour encourager les parents à scolariser leurs enfants, ajoutant que l'UNICEF travaillait en étroite collaboration avec le Département britannique du développement international, OXFAM et le PNUD dans ce domaine.

133. Pour un autre orateur, le document définitif devait garantir que les initiatives de l'UNICEF seraient institutionnalisées, ce afin d'en assurer la viabilité à long terme. Sur la question du contrôle et de la viabilité à long terme, ainsi que sur

l'importance de la transposition à une plus grande échelle, le Directeur régional a dit que les activités de plaidoyer constituaient un outil majeur et que l'UNICEF s'efforcera de continuer à influencer la formulation des politiques, l'allocation des ressources et les travaux de caractère décentralisé dans ses contacts avec ses partenaires aux niveaux provincial et fédéral.

134. Plusieurs délégations ont loué le rôle capital que l'UNICEF jouait dans la coordination des bonnes relations entre les donateurs, les organismes des Nations Unies et le Gouvernement pakistanais et ont encouragé le Fonds à continuer de favoriser des relations solides de coopération. Une délégation a dit qu'il convenait de préciser les rôles respectifs de l'UNICEF et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). La Directrice générale a répondu que les échanges entre les deux organisations avaient augmenté, comme on avait pu le constater lors de la récente consultation de haut niveau sur l'éducation pour tous en Asie du Sud, organisée conjointement par l'UNICEF et l'UNESCO. S'agissant de l'éducation des filles, un orateur a noté que l'UNICEF s'était montré particulièrement efficace en ce qui concerne la nouvelle phase du projet d'éducation primaire pour les filles au Balouchistan. Il estimait toutefois qu'il fallait apporter des améliorations au suivi et à l'évaluation. Le Directeur régional a répondu que des efforts seraient faits pour remédier aux retards dans l'établissement des rapports et que la phase II du projet prévoyait des activités de suivi et d'évaluation dans la proposition de financement. Un autre orateur a loué les efforts multisectoriels que le Fonds déployait en vue de réduire les disparités entre les sexes dans les taux de scolarisation et a appuyé l'action menée par l'UNICEF pour amener la collectivité, par l'information et en lui fournissant un environnement scolaire sûr, à appuyer l'éducation des filles. Pour une délégation, des programmes bien conçus de renforcement des capacités des familles et des communautés, ainsi que d'éducation parentale, pouvaient réellement permettre d'améliorer la santé maternelle et infantile et de réduire la pauvreté.

135. Un orateur s'est demandé comment le programme s'intégrerait dans l'action du gouvernement et les autres programmes des donateurs, de manière à atteindre les objectifs ambitieux fixés dans le descriptif de programme de pays. La délégation pakistanaise a confirmé que le projet de descriptif de programme de pays avait été établi après que tous les partenaires nationaux avaient été dûment consultés et que ses principales composantes respectaient les priorités nationales et les complétaient. Le Gouvernement pakistanais avait l'intention d'exécuter le programme de pays en partenariat avec les organisations non gouvernementales, le secteur privé, les collectivités et les écoliers. Le Directeur régional a assuré aux délégations que toutes leurs observations seraient prises en compte dans le descriptif de programme de pays définitif.

136. En réponse à une demande de précisions concernant les activités spécifiques menées au **Sri Lanka** dans le but de ramener les enfants soldats à l'école, le Directeur régional a souligné l'importance du rôle que l'UNICEF jouait en tant qu'observateur de la démobilisation des enfants soldats, s'agissant de trouver comment assurer la réinsertion de ces enfants dans leur communauté. À cet égard, l'UNICEF étudiait un système de parents nourriciers, et il faudrait environ 3 000. L'environnement était propice à la réinsertion de ces enfants dans la société avec la pleine participation des collectivités.

137. Le Conseil d'administration a adopté le budget indicatif global des projets de descriptif de programme de pays (voir annexe, décision 2003/6).

Moyen-Orient et Afrique du Nord

138. Le Conseil d'administration était saisi du projet de descriptif de programme pour **les femmes et enfants palestiniens en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne et dans le territoire palestinien occupé** (E/ICEF/2003/P/L.13), qui a été présenté par le Directeur régional. Les orateurs se sont félicités de ce que le projet de programme se rapportait aux priorités palestiniennes, notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé psychosociale, de la protection des enfants contre la violence, de l'amélioration de l'accès, des services et de l'information pour les enfants les plus vulnérables et de la participation active des adolescents. Plusieurs délégations ont relevé qu'il fallait augmenter et maintenir les taux de couverture vaccinale et améliorer l'accès à des services de santé, des crèches collectives et des écoles de qualité. Certaines délégations ont exprimé leur préoccupation face à la détérioration des conditions de vie dans le territoire palestinien occupé et aux restrictions imposées à la circulation des organisations humanitaires et à leur accès à certains lieux, qui entravaient l'activité de l'UNICEF et d'autres organismes.

139. Certaines délégations ont souligné qu'il importait de maintenir un juste équilibre entre les interventions humanitaires d'urgence à court terme et l'appui aux programmes à plus long terme. D'autres ont posé des questions sur la durée biennale du programme, les liens entre les quatre programmes différents, et elles ont demandé si l'Autorité palestinienne et la société civile étaient en mesure de répondre aux objectifs du programme en si peu de temps. Les délégations ont par ailleurs demandé davantage de données de base actualisées. Le Directeur régional a répondu que le programme de deux ans permettrait à l'UNICEF de s'adapter à l'environnement politique qui évoluait très vite et d'établir un programme sous une forme plus classique pour le cycle de programme suivant. Il a ajouté que l'équilibre entre le développement à court et à long terme était une priorité. S'agissant des capacités nationales, l'UNICEF était impressionné par la qualité de ses partenaires, surtout dans le domaine de l'éducation, et par la détermination des autorités à améliorer les droits des enfants et la législation y relative. La communauté palestinienne avait fait un travail remarquable pour veiller à ce que les enfants terminent leur cursus scolaire et se montrait très active dans la lutte contre les abandons scolaires.

140. Le Conseil d'administration a adopté le budget indicatif global du projet de descriptif de programme de pays (voir annexe, décision 2003/6).

Bureau régional pour l'Europe

141. Le Directeur régional pour l'Europe a dit que l'UNICEF n'avait pas de programme de pays dans les pays industrialisés, mais que ses 37 comités nationaux menaient des activités très diverses, notamment appels de fonds, sensibilisation aux problèmes de développement et plaidoyer. Le montant total des recettes provenant des comités nationaux avait augmenté considérablement en 2002 pour dépasser les 460 millions de dollars et l'année 2003 serait probablement elle aussi une année productive. Ces recettes provenaient pour la plus grande part de particuliers qui représentaient une force puissante capable d'influencer les politiques en faveur des

enfants au niveau mondial et dans leur propre pays. Outre les appels de fonds, les comités avaient pris de nombreuses initiatives autour des thèmes du plan stratégique à moyen terme, souvent avec l'appui du Bureau régional pour l'Europe. Le bureau de l'UNICEF à Bruxelles jouait également un rôle croissant dans l'élargissement du partenariat de financement avec l'Union européenne.

C. Programmes multinationaux

142. Le Conseil d'administration était saisi d'une recommandation pour le relèvement du plafond des fonds supplémentaires destinés aux programmes multinationaux pour l'exercice biennal 2002-2003 (E/ICEF/2003/P/L.14), qui a été présentée par le Directeur de la Division des programmes. Ce dernier a dit que, à sa deuxième session ordinaire de 2001, le Conseil d'administration avait approuvé un montant total de 203 millions de dollars au titre des fonds supplémentaires destinés aux programmes multinationaux pour l'exercice biennal 2002-2003 (E/ICEF/2001/P/L.74 et E/ICEF/2001/6, décision 2001/16). À ce jour, 190 millions de dollars avaient été reçus. Compte tenu des ressources supplémentaires escomptées en 2003 au titre des programmes multinationaux, une augmentation de 100 millions de dollars du plafond des ressources supplémentaires destinées aux programmes multinationaux était demandée pour l'exercice biennal 2002-2003, de façon à le faire passer de 203 à 303 millions de dollars. Le Conseil d'administration a approuvé la recommandation sans faire d'observation (voir annexe, décision 2003/7).

D. Examen de la question de la création d'une réserve opérationnelle

143. Le Conseil d'administration était saisi d'un rapport sur la question de la création d'une réserve opérationnelle (E/ICEF/2003/AB/L.4), ainsi que du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (E/ICEF/2003/AB/L.6), qui ont été présentés par la Contrôleuse. Celle-ci a dit que le rapport avait été établi conformément à la décision 2001/7 du Conseil d'administration, dans laquelle ce dernier avait décidé que l'UNICEF devait poursuivre ses pratiques de gestion financière actuelles sur la base de la gestion de ses besoins de liquidités à court terme en fonction de sa trésorerie, et ne devait pas créer de réserve opérationnelle. Le Conseil d'administration avait également décidé de poursuivre l'examen de cette question en 2003.

144. La Contrôleuse a dit que, conformément à sa politique actuelle établie en 1987 par le Conseil d'administration, l'UNICEF devait maintenir en fin d'exercice un solde en espèces au titre des ressources ordinaires, égal à environ 10 % de la projection des recettes au titre de ces ressources lors de l'exercice suivant. Les besoins en liquidités se limitaient aux ressources ordinaires en raison de la nécessité d'autofinancement des autres ressources. Depuis que la question de la réserve opérationnelle avait été examinée pour la dernière fois au Conseil d'administration en 2001, l'UNICEF avait dépassé le seuil des 10 % des besoins en liquidités, comme c'était le cas depuis la mise en place de cette mesure. En outre, l'UNICEF avait atteint le coefficient officieux de liquidité indiqué dans ses états financiers.

145. Bien qu'une réserve opérationnelle permette de pallier un déficit à court terme imprévu de recettes et puisse également permettre d'obtenir une augmentation des

intérêts grâce aux investissements à long terme, elle créait un bilan des actifs au détriment du financement des programmes et pouvait engendrer une augmentation des coûts s'il s'avérait nécessaire de rompre des engagements d'investissements à long terme pour utiliser les fonds. Le Directeur exécutif a recommandé par conséquent que l'UNICEF continue de gérer ses liquidités conformément aux besoins en liquidités approuvés par le Conseil d'administration et ne crée pas de réserve opérationnelle. Le Conseil d'administration a approuvé la recommandation sans faire d'observation (voir annexe, décision 2003/8).

E. Principe de recouvrement de l'UNICEF

146. La Contrôleuse a présenté brièvement les propositions contenues dans le rapport sur le principe de recouvrement de l'UNICEF (E/ICEF/2003/AB/L.5). Les délégations se sont déclarées satisfaites des larges consultations que le secrétariat avait organisées depuis la dernière session du Conseil d'administration. Elles ont fait leurs principes voulant que les autres ressources appuient les priorités du plan stratégique à moyen terme et que les ressources générales ne subventionnent pas les dépenses d'appui pour les programmes financés par d'autres ressources. Elles ont par ailleurs encouragé l'UNICEF à adopter des procédures propres à réduire les coûts de transaction des programmes financés au moyen des autres ressources.

147. Les délégations qui ont abordé ce point de l'ordre du jour ont réaffirmé l'importance des ressources ordinaires, qui constituaient la base des programmes de coopération de l'UNICEF, et ont demandé instamment aux donateurs d'augmenter leurs contributions au titre des ressources ordinaires. Elles ont souligné que les autres ressources étaient également importantes, mais pour compléter les ressources ordinaires, pas pour s'y substituer. Tant le Conseil d'administration que l'UNICEF devaient continuer de poursuivre une telle politique. Les délégations considéraient que le mécanisme de financement thématique était le meilleur après les ressources ordinaires; elles ont approuvé les incitations conçues pour canaliser des fonds vers les financements thématiques. Elles ont également noté que le taux de recouvrement des contributions thématiques se trouverait amélioré du fait des économies d'échelle.

148. Les orateurs ont pris note de l'examen non critique de la proposition révisée par le Comité consultatif et du processus d'examen périodique par le Conseil d'administration préconisé dans le document E/ICEF/2003/AB/L.6. Ils ont prié l'UNICEF de continuer à harmoniser sa méthodologie avec celle des fonds et programmes du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) et, dans cette optique, ont demandé que les taux de recouvrement de l'UNICEF soient approuvés comme arrangement transitoire.

149. Le Directeur de la Division des programmes a indiqué que les différents donateurs n'avaient pas les mêmes attentes en matière de rapports, ce qui imposait une lourde charge aux bureaux de pays de l'UNICEF, aux autorités nationales et locales et aux organisations non gouvernementales, et avait des répercussions sur les coûts de transaction. Il a noté que le groupe de travail sur l'harmonisation et la simplification du GNUD se penchait lui aussi sur la question de l'établissement des rapports à l'intention des donateurs. Par ailleurs, la réduction des coûts de

transaction améliorerait la qualité des rapports de l'UNICEF sur les résultats thématiques.

150. Une délégation a mis en cause le principe de recouvrement des coûts marginaux, puisque le niveau des autres ressources avait toujours été élevé et relativement prévisible. En dehors de ce cas précis, le degré de prévisibilité des autres ressources équivalait à celui des ressources ordinaires, puisqu'il s'agissait dans les deux cas de contributions volontaires. Soulignant que les ressources autres que les ressources ordinaires n'étaient plus marginales pour l'UNICEF, cette délégation a invité le Fonds à se fixer comme objectif à long terme de progresser vers le recouvrement total des coûts. À l'inverse, une autre délégation a indiqué que l'objectif du recouvrement total des coûts n'était pas défendable et a appuyé la proposition révisée du secrétariat, qui comprenait des mesures tendant à réduire les coûts de transaction. La plupart des orateurs ont souscrit à l'idée qu'il fallait que l'UNICEF récupère totalement les coûts marginaux des activités financées au moyen d'autres ressources, mais pas les coûts fixes de base de ses opérations. La Contrôleuse a par ailleurs réaffirmé que le recouvrement total des coûts était impossible, puisque l'UNICEF était une organisation intergouvernementale qui menait dans le monde entier des activités financées au moyen de ses ressources ordinaires.

151. S'agissant des contributions réservées, les délégations ont décidé que les donateurs devaient s'efforcer de revoir leurs procédures administratives de manière à réduire les coûts de transaction pour l'UNICEF. Les exigences des contributeurs au titre des autres ressources ne devaient pas exercer une pression supplémentaire sur les ressources ordinaires, et il fallait en tenir compte dans le calcul des taux de recouvrement. Les délégations ont aussi noté que des contributions plus importantes pourraient bénéficier d'économies d'échelle, et elles ont engagé le Fonds à adopter un mécanisme de recouvrement simple, transparent et efficace.

152. Tout en appuyant la proposition, un orateur a exprimé les préoccupations des pays dont le taux de contribution par habitant était élevé mais le montant total des contributions faible. La Contrôleuse a noté que si certaines mesures d'incitation visaient les gros donateurs en raison des économies d'échelle, les petits contributeurs pouvaient tirer parti du taux réduit pour les contributions thématiques.

153. En ce qui concerne les taux pour les contributions versées par les pays bénéficiant d'un programme de pays au titre des autres ressources, la Contrôleuse a fait remarquer que l'UNICEF ne disposait pas – comme c'était le cas du PNUD – d'arrangements relatifs à la participation aux coûts dans ces pays. S'agissant des appels de fonds dans le secteur privé dans les pays bénéficiaires, l'UNICEF appréciait l'appui apporté par les gouvernements, ajoutant que le taux actuel de 5 % serait maintenu. La gestion de ces appels de fonds coûtait cher et les taux n'en couvraient pas le coût total, mais le subventionnement était justifié pour encourager les collectes de fonds locales et le financement direct des programmes de pays. Plusieurs délégations se sont dites satisfaites des taux proposés pour les ressources du secteur privé mobilisées dans les pays bénéficiaires ainsi que de l'attention particulière accordée aux comités nationaux. Le représentant des comités nationaux s'est félicité des consultations engagées par le secrétariat après la dernière session du Conseil et a indiqué que les comités appuyaient les taux présentés dans la proposition révisée. À l'issue de nouvelles consultations, le Conseil

d'administration a approuvé le projet de décision sur le principe de recouvrement de l'UNICEF (voir annexe, décision 2003/9).

F. Questions ayant trait à la protection des enfants : rapport oral

154. Le Directeur adjoint de la Division des programmes et la Chef de la Section de la protection de l'enfance ont présenté un rapport oral dans lequel ils ont décrit et analysé l'ampleur du problème, en s'attachant plus particulièrement au nombre d'enfants tués, blessés ou handicapés; aux enfants soldats et aux enfants séparés; et à l'exploitation et aux sévices sexuels dont sont victimes les enfants et les femmes. Les stratégies de l'UNICEF en la matière comprennent le plaidoyer, le renforcement des capacités et des services et les partenariats. Pour conclure, ils ont évoqué l'impact des mesures de protection et les difficultés rencontrées.

155. À propos des enfants soldats, la délégation de la République démocratique du Congo a confirmé que son gouvernement avait réagi favorablement à la résolution de l'Assemblée générale visant à mettre un terme au recrutement d'enfants soldats et qu'il s'efforçait d'accroître son action dans ce sens. Elle a instamment prié l'UNICEF de ne pas négliger le fait que dans les pays en développement la guerre affectait les enfants de nombreuses façons, une de ses armes étant notamment le viol des enfants. La Chef de la Section de la protection de l'enfance a reconnu que la République démocratique du Congo montrait clairement qu'il était possible de démobiliser des enfants soldats avec succès sans avoir à attendre un règlement de paix définitif.

156. Plusieurs délégations ont demandé si l'on disposait de données à long terme sur le succès de la réinsertion des enfants soldats en Sierra Leone qui a eu lieu en 1999. Des orateurs ont demandé si des difficultés particulières avaient été recensées. Le Conseiller principal de la Section de la protection de l'enfance a confirmé l'importance du suivi. Il a ajouté qu'une étude était en cours en Sierra Leone, et que davantage d'informations seraient bientôt disponibles sur la réinsertion à long terme des anciens enfants soldats.

157. Un orateur a estimé que l'UNICEF pourrait insister davantage sur l'impact de l'action psychosociale sur les enfants touchés par les conflits armés. La Chef a répondu que l'UNICEF s'employait à mettre au point des instruments, des directives et des outils d'évaluation en la matière et s'efforçait de tirer les enseignements d'autres programmes et dans d'autres secteurs. Vu les besoins propres aux programmes psychosociaux, les partenariats jouaient un rôle extrêmement important, mais la grave pénurie de ressources compliquait d'autant les difficultés.

158. Une délégation a fait remarquer qu'une « phase de mise en oeuvre » et l'intégration des questions relatives à la protection des enfants était indispensable à la réalisation de progrès en la matière et a demandé quelle était la contribution de l'UNICEF à la « phase de mise en oeuvre » des normes internationales pour les enfants touchés par les conflits armés. Un autre orateur a demandé comment l'UNICEF envisageait la prise en compte avec succès des enfants touchés par les conflits armés au sein du système des Nations Unies tant au Siège qu'au niveau des pays. À cet égard, on a encouragé l'UNICEF à soulever la question de la protection des enfants dans tous les programmes sectoriels, dans les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), dans les bilans communs de pays et plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et dans les politiques

nationales. Le Directeur du Bureau des programmes d'urgence a répondu que l'UNICEF prenait activement part aux travaux du Comité permanent interorganisations pour l'aide humanitaire et à la procédure d'appel global, deux mécanismes de collaboration avec les organismes clefs des Nations Unies en faveur de la protection de l'enfance. Le Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés a continué d'inscrire ces questions à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Au niveau national, l'UNICEF s'employait à protéger les droits des enfants dans le cadre des équipes de pays des Nations Unies. La Chef a ajouté que la prise en compte des questions relatives à la protection des enfants nécessitait leur intégration aux bilans communs de pays/plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, ainsi qu'aux documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, soulignant qu'il importait d'associer la protection de l'enfance au programme de développement plus large représenté par ces mécanismes.

159. Répondant à une question sur les liens entre les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire et la protection de l'enfance, le Conseiller principal a utilisé l'exemple de l'éducation des filles. Les problèmes de protection de l'enfance – contre les sévices et l'exploitation sexuels en particulier – étaient les principaux obstacles à l'éducation des filles. La protection de l'enfance n'était pas une question isolée mais faisait au contraire partie intégrante de la réalisation des objectifs de développement du Millénaire. Il a en outre indiqué que la Section de la protection de l'enfance s'efforçait de mettre en oeuvre une gestion basée sur les résultats, en identifiant les résultats et les moyens de les mesurer.

160. On a demandé comment l'UNICEF entendait mobiliser des ressources et attirer davantage l'attention sur les domaines ayant les plus grands besoins. Le Directeur du Bureau des programmes d'urgence a annoncé qu'une réunion sur le comportement des donateurs aurait lieu à Stockholm les 16 et 17 juin. L'UNICEF y participerait et essaierait d'appeler l'attention sur la nécessité d'allouer davantage de ressources à la protection de l'enfance et aux situations d'urgence oubliées.

161. À propos des activités de plaidoyer, plusieurs orateurs ont estimé qu'elles ne devaient pas être considérées comme un choix de programmation mais plutôt comme un moyen d'informer le public de chaque aspect du programme et l'UNICEF a été instamment prié de les intégrer à tous les niveaux. Actuellement, les données sur les activités de plaidoyer étaient insuffisantes. En réponse à ces observations, la Chef a affirmé que les activités de plaidoyer étaient une composante essentielle du programme et qu'elles n'étaient pas optionnelles, et qu'il était en outre clairement indiqué dans le plan stratégique à moyen terme qu'elles constituaient une stratégie clef au niveau des pays.

162. L'UNICEF a été encouragé à utiliser les utiles travaux de recherche effectués par le Centre de recherche Innocenti pour faciliter son action sur le terrain et à renforcer les publications Innocenti sur la protection de l'enfance dans les domaines de la traite des personnes, l'abus des drogues et l'exploitation et la violence sexuelles. La Chef a reconnu la très grande utilité des travaux du Centre et a indiqué que des publications sur la traite des personnes et la protection des orphelins paraîtraient très prochainement.

163. Les délégations ont posé d'autres questions sur la protection de l'enfance. Un orateur a déclaré que l'UNICEF pourrait améliorer la composante sexospécifique de ses travaux en faveur des enfants touchés par les conflits armés. Il pourrait notamment examiner de façon plus systématique la question des filles et des femmes

ainsi que le rôle des garçons et des hommes dans l'exploitation sexuelle et dans la perpétration de crimes sexuels – sévices et exploitation. Un certain nombre de délégations ont exprimé leur inquiétude au sujet des travaux de l'UNICEF dans le domaine des enfants handicapés. La Chef a pris note de la demande concernant l'amélioration de la teneur des rapports en ce qui concerne d'une part l'égalité entre les sexes et d'autre part les enfants handicapés.

164. Un orateur a encouragé l'UNICEF à axer ses travaux sur a) le développement de réseaux de protection sociale; b) l'obligation des États de protéger les enfants; c) les réformes juridiques; d) la sensibilisation aux effets de la violence sur les enfants; et e) l'enregistrement des naissances. Il a par ailleurs instamment prié l'UNICEF d'inscrire dans son programme sur la protection de l'enfance les questions suivantes : travail des enfants, justice des mineurs, mutilations génitales féminines et enfants handicapés. Le Conseiller principal a précisé que le rapport oral n'était pas censé être exhaustif et ne rendait donc pas compte de toutes les questions relevant de la protection de l'enfance, mais était axé sur trois questions relatives aux conflits armés. Pour ce qui était de l'enregistrement des naissances, la Chef a informé les délégations que l'UNICEF procédait à l'enregistrement des naissances dans 75 pays. En fait, l'enregistrement des naissances était le thème de la « Journée de l'enfant africain » de l'année en cours.

165. En réponse à la question sur la position de l'UNICEF au sujet de la peine de mort pour les mineurs, la Directrice générale a déclaré que l'UNICEF s'inspirait de l'article 37 a) de la Convention relative aux droits de l'enfant selon lequel « la peine capitale ne doit pas être prononcée pour les infractions commises par des personnes âgées de moins de 18 ans ». L'UNICEF s'est associé à d'autres entités pour défendre cette position.

166. Un orateur a fait remarquer que, dans le plan stratégique à moyen terme, le programme de protection de l'enfance ne prenait pas suffisamment en compte le problème de la discrimination. La Chef a répondu que la question de la discrimination, que l'on s'accordait à considérer comme étant intersectorielle à tous les niveaux, était traitée dans tous les secteurs. La Directrice générale a ajouté que la non-discrimination était l'un des principes directeurs de la Convention et que le descriptif de la mission de l'UNICEF comportait des références aux enfants handicapés.

167. Pour conclure, la Directrice générale a déclaré que les membres du Conseil étaient mis au défi de comprendre leur rôle et leurs responsabilités sous l'angle de la protection de l'enfance. Elle a souligné que chaque nation avait une responsabilité en la matière, qu'il y avait encore beaucoup à faire dans ce domaine relativement nouveau et que l'UNICEF avait continué d'améliorer son action avec divers partenaires. L'examen du vaste éventail de questions relatives à la protection de l'enfance posait un important défi. Elle a accueilli avec satisfaction l'appui et les ressources que les membres du Conseil avaient fournis et elle les a encouragés à continuer de le faire.

G. Action de l'UNICEF en faveur des orphelins du sida : rapport oral

168. Le Chef de la Section VIH/sida et son équipe ont présenté un rapport oral sur la situation des orphelins du sida et des enfants rendus vulnérables par le VIH/sida.

Ce rapport a porté sur tous les aspects de l'épidémie du VIH/sida, à savoir ses répercussions, en particulier sur les enfants; les objectifs, les stratégies, le rôle et la réaction de l'UNICEF; et ce qu'il fallait faire pour protéger les orphelins et les enfants vulnérables.

169. Les orateurs sont convenus que dans sa lutte contre l'épidémie du VIH/sida, l'UNICEF devrait accorder davantage d'attention à tous les niveaux aux orphelins et aux enfants vulnérables, victimes critiques auxquelles il convenait d'accorder la priorité en matière de prévention, de protection et d'appui. Au nombre des questions dont se préoccupaient particulièrement certaines délégations, figuraient la prolongation de la vie des mères par l'amélioration des soins de santé et la nutrition et l'accès aux médicaments antirétroviraux; le rôle du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme face à la crise des orphelins et la capacité de l'UNICEF d'aider les pays à requérir des fonds; la répercussion des questions d'égalité des sexes sur les orphelins; la détérioration de la protection des orphelins et l'effet sur la prochaine génération d'enfants grandissant seuls; le partenariat de l'UNICEF avec l'ONUSIDA; les activités de plaidoyer en faveur des orphelins et des enfants vulnérables dans le cadre des stratégies nationales de lutte contre la pauvreté; et l'importance de campagnes appropriées de mobilisation socioculturelle pour sensibiliser l'opinion publique à la crise des orphelins au niveau des pays.

170. Le secrétariat a convenu qu'il fallait que les gouvernements assument un plus grand rôle dans la protection des orphelins et adoptent des dispositions législatives, et qu'il importait tout autant de prévoir un mécanisme de surveillance de l'adéquation de ces législations nationales. En matière de financement, les États-Unis avaient pris un engagement spécifique en faveur de la protection des orphelins et des enfants vulnérables dans la plupart des pays touchés. La principale priorité pour les droits des orphelins était l'éducation. Il était aussi essentiel de maintenir les parents en vie, et la stratégie de l'UNICEF était d'améliorer la nutrition et les traitements contre les infections opportunistes, notamment en donnant des vitamines aux enfants et aux parents infectés, en particulier aux femmes. Le Groupe a plus particulièrement appelé l'attention sur l'initiative « Plus » de prévention de la transmission de la mère à l'enfant, que l'UNICEF, en partenariat avec l'OMS et Médecins sans frontières, s'employait actuellement à promouvoir et qui comprenait la diffusion d'informations sur les sources et le coût des médicaments antirétroviraux.

171. Le secrétariat a par ailleurs noté que la Directrice générale avait souligné qu'il importait d'accorder un rang de priorité élevé aux orphelins et aux enfants vulnérables dans le programme du Fonds mondial qui avait actuellement alloué un budget de 1,5 milliard de dollars au titre du traitement, mais qui devait par ailleurs s'attacher à la prévention. L'UNICEF aidait les pays à requérir des ressources auprès du Fonds, mais les dépenses étaient telles que de nouvelles ressources étaient nécessaires.

172. S'agissant du rôle de chef de file de l'UNICEF en tant que coordonnateur de l'action en faveur des orphelins et des enfants vulnérables, le secrétariat s'est référé au Forum mondial des partenariats de l'UNICEF prévu en octobre 2003, ainsi qu'aux réunions régionales organisées par l'UNICEF au cours de ces deux dernières années. L'UNICEF avait joué un rôle crucial dans le rassemblement des partenaires aux niveaux régional et national. Les stratégies de réduction de la pauvreté, les programmes d'investissements sectoriels et les approches sectorielles étaient des

instruments de coordination clefs. L'ONUSIDA a considérablement aidé l'UNICEF à renforcer les capacités aux niveaux mondial et régional.

173. À propos de la prochaine génération d'orphelins et des répercussions du VIH/sida d'une génération à une autre, le secrétariat a constaté que manifestement le nombre des orphelins augmentait même lorsque l'épidémie elle-même se stabilisait. L'UNICEF, avec d'autres organismes, avait souligné que, vu le rôle important que pouvaient jouer les communautés face au problème de la prochaine génération d'orphelins, il importait de veiller à ce que ces dernières disposent des ressources nécessaires. En collaboration avec des organisations religieuses et des parlementaires, l'UNICEF s'occupait d'orphelins déconsidérés en raison du VIH.

174. Un autre membre de l'équipe a déclaré qu'il existait des différences entre les garçons et les filles et que, pour un enfant, la perte du père ou de la mère n'avait pas la même signification. L'UNICEF mettait au point des méthodes de recherche susceptibles d'aider les gouvernements à évaluer les différences entre orphelins selon le sexe, notamment au moyen d'une étude sur la situation de 1 500 orphelines et leurs risques d'infection au VIH.

175. En réponse aux observations générales concernant la nécessité de compléter les rapports oraux présentés au Conseil d'administration par des documents directifs, la Directrice générale a fait valoir qu'il était difficile de fournir des informations actualisées lorsque les rapports écrits devaient être soumis pour être traduits deux mois avant une session du Conseil, mais elle a encouragé la poursuite de l'examen de méthodes susceptibles d'aider le Conseil d'administration à mieux participer aux concertations.

H. Respect des droits de l'enfant en Afrique : rapport oral

176. Présentant ce point de l'ordre du jour, le Directeur de la Division des programmes a replacé le rapport oral dans son contexte et évoqué l'intérêt prioritaire qu'accorde le Conseil d'administration au respect des droits de l'enfant en Afrique. Son rapport, a-t-il déclaré, répondait à la préoccupation suscitée par la menace pesant sur les enfants africains depuis plus d'une décennie. Les enfants et les femmes de l'Afrique subsaharienne étaient restés tout particulièrement vulnérables et exposés aux effets conjugués du recul de l'économie mondiale, d'un service de la dette internationale impossible à assurer, des conflits armés et de la propagation de la violence, et de la pandémie du VIH/sida. En réponse à l'intérêt manifesté par le Conseil d'administration pour un rapport axé sur les points clefs qui font une différence pour les enfants et sont porteurs d'espoir, le Directeur a indiqué que l'exposé mettait l'accent sur les rares succès qui suscitaient un certain optimisme au milieu des dures réalités de la pauvreté généralisée, des conflits, du VIH/sida et du paludisme, et a confirmé qu'il était toujours nécessaire et justifié d'accorder une attention prioritaire à l'Afrique. Les exemples visaient à mettre en lumière les activités aux niveaux national et sous-national qui avaient permis d'atteindre des objectifs avec succès plutôt que de s'attacher aux formidables problèmes auxquels se heurtait le continent dans son ensemble. En s'écartant quelque peu du format habituel, le Directeur de la Division des programmes a invité les directeurs de l'UNICEF responsables de la région subsaharienne à s'adresser également au Conseil à ce sujet, qui comprenait les cinq domaines ci-après. Les membres du Conseil étaient aussi saisis d'un rapport sur la réunion régionale pour

l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe consacrée au plan stratégique à moyen terme, tenue à Maseru (Lesotho) (E/ICEF/2003/CRP.11), et un rapport sur la réunion conjointe de l'UNICEF, du PNUD, du FNUAP et du PAM sur les enfants et la pauvreté en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, tenue à Libreville (Gabon) (E/ICEF/2003/CRP.13).

La réaction des programmes de pays aux priorités du plan stratégique à moyen terme (PSMT)

177. Le Directeur de la Division des programmes a insisté sur le haut niveau des activités de plaidoyer en faveur d'engagements politiques au titre des priorités, notamment les réunions avec les chefs d'État lors de divers sommets et forums, dont la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants; et le resserrement des relations avec l'Union africaine en général, en particulier avec la Commission économique des États de l'Afrique de l'Ouest et la Communauté de développement de l'Afrique australe. Il a évoqué des politiques nationales spécifiques visant à assurer aux enfants le meilleur départ possible dans la vie. Il a déclaré que le processus du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) avaient été la meilleure façon d'établir des points d'entrée appropriés pour les programmes de pays et de réaliser les priorités du PSMT. Il a par ailleurs insisté sur l'importance des partenariats et alliances stratégiques avec les donateurs bilatéraux et multilatéraux et d'autres protagonistes, dans la réalisation des objectifs prioritaires du PSMT. Pour ce qui est de l'augmentation des investissements, l'exemple de l'éducation des filles a en particulier été cité. On a par ailleurs pris note de la réaction des programmes de pays à l'épidémie du VIH/sida, en particulier des activités de prévention de la transmission de la mère à l'enfant.

La crise en Afrique australe

178. Le Directeur régional pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe a déclaré que la crise humanitaire en Afrique australe risquait d'affecter une quarantaine de millions de personnes si la sécheresse et les pénuries alimentaires restaient les principaux aspects de la crise, la pauvreté généralisée, le VIH/sida, les foyers dirigés par des femmes et des enfants, l'absentéisme et les abandons scolaires, la détérioration des infrastructures nationales et la pénurie de personnel essentiel avaient aussi contribué à la situation. En dépit des graves difficultés auxquelles faisait face la région, l'UNICEF, en collaboration avec de nombreux partenaires, menait des activités qui faisaient d'importantes différences dans la vie des gens. Le Directeur régional s'est arrêté dans ses observations sur les réalisations et les exemples dans les domaines du VIH/sida et de l'éducation des filles dans la région de l'Afrique australe.

ChildInfo et le suivi de la réalisation en Afrique des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire

179. La Directrice régionale pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale a expliqué que l'objectif de ChildInfo était d'aider l'UNICEF à utiliser les technologies de l'information pour accélérer le passage de la situation actuelle, dans laquelle les droits des enfants étaient souvent violés, à une situation dans laquelle leurs droits étaient pleinement respectés. En tant que logiciels standardisés, ChildInfo et DevInfo permettaient à l'UNICEF d'organiser et de documenter des

données statistiques sur le degré de réalisation dans la région des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire, en utilisant divers moyens de présentation – tableaux, graphiques et cartes. Les bases de données, a-t-elle poursuivi, pouvaient être mises à jour régulièrement et permettaient de nombreux exercices d'évaluation. Elle a informé les délégations que l'Union africaine avait demandé à l'UNICEF de l'aider à créer Africa Info, une adaptation de la base de données ChildInfo au niveau des pays, qui faciliterait le suivi des progrès accomplis aux niveaux national et régional dans la réalisation d'objectifs convenus. Elle a donné des exemples sur la façon dont ChildInfo était utilisé par les pays et d'autres entités en Afrique pour le bien-être de leur population.

Contribution de l'UNICEF au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

180. Le Directeur régional pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe a donné des exemples des contributions positives que l'UNICEF apportait pour que le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) devienne progressivement le type de mécanisme de développement envisagé par les chefs d'États africains et la communauté internationale. S'agissant du VIH/sida, l'UNICEF était disposé à collaborer avec l'ONUSIDA et d'autres partenaires techniques pour faciliter l'inclusion dans le cadre du NEPAD d'une stratégie de lutte contre la pandémie. L'application des stratégies de réduction de la pauvreté serait l'une des principales méthodes pour réaliser les objectifs du NEPAD et les objectifs de développement du Millénaire, et l'UNICEF, en collaboration avec ses bureaux régionaux, s'employait à mieux sensibiliser et à faire davantage participer les bureaux nationaux à la composante sociale des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté.

L'UNICEF et les partenariats pour l'Afrique

181. La Directrice régionale pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale a affirmé que les gouvernements hôtes demeuraient les principaux partenaires de l'UNICEF dans les programmes de coopération visant à atteindre les priorités du plan stratégique à moyen terme ainsi que les objectifs de développement de la Déclaration du Millénaire. Elle a précisé l'ampleur de l'action visant à resserrer les relations de travail avec un vaste éventail de partenaires. Elle a déclaré que *Un monde digne des enfants* offrait diverses possibilités d'étendre les partenariats à la planification et à la mise en oeuvre d'actions visant à donner effet aux priorités du plan stratégique à moyen terme. À la suite de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants et de la campagne « Dites oui pour les enfants », les partenaires du développement africain ont dû utiliser leur influence pour promouvoir la prise en compte des priorités relatives aux enfants dans des processus tels que les bilans communs de pays, les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté ainsi que dans les plans nationaux liés à la réalisation des objectifs du NEPAD.

Observations des délégations

182. Les orateurs ayant pris la parole au sujet de ce point de l'ordre du jour se sont généralement déclarés satisfaits de l'attention prioritaire accordée à l'Afrique par l'UNICEF. Toutefois, une délégation a estimé que, dans les multiples priorités

énumérées dans le rapport oral, il importait de faire un choix quant à celles qui seraient plus particulièrement ciblées et sur la façon dont elles seraient traitées. À propos de la période de l'après éradication de la polio, cette même délégation a demandé ce que l'UNICEF faisait et ferait à l'avenir en faveur des interventions et des stratégies sanitaires. Elle a déclaré qu'au nombre des priorités devaient aussi figurer la mortalité maternelle, l'amélioration des systèmes de soins de santé, la réforme des programmes scolaires et la sensibilisation des garçons à l'égalité entre les sexes dans le cadre de la promotion de l'éducation des filles. Une autre délégation, tout en reconnaissant l'exhaustivité du rapport oral, a constaté une insuffisance de données sur le processus de développement en Afrique australe et a demandé un complément d'informations à ce sujet. Cette même délégation a en outre rendu hommage aux travaux de l'UNICEF en matière de renforcement des capacités institutionnelles. À propos de l'éducation des filles, le Directeur régional pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe a déclaré que la scolarisation des filles était non seulement importante en soi mais encore en tant que facteur déterminant du développement national. Il a déclaré que les priorités du plan stratégique à moyen terme variaient selon la situation propre à chaque pays. À titre d'exemple, en Afrique australe, l'effort devait porter sur le VIH/sida, l'éducation des filles et la lutte contre le paludisme. Il a rappelé au Conseil que la survie restait le principal souci des Africains et que le paludisme demeurait la plus mortelle des maladies. Il a déclaré que les interventions sanitaires après l'éradication de la polio devaient tenir compte de la nécessité de continuer de renforcer les immunisations ordinaires et que l'appui à la relance des services de santé devrait être la première des priorités.

183. De nombreux commentaires ont porté sur la question des droits. On a posé la question de savoir comment l'adoption d'une perspective « droits de l'homme » avait modifié le travail de l'UNICEF en particulier et de l'ONU en général. On a aussi prié l'UNICEF de définir son rôle dans le programme de réformes de l'ONU et en matière d'assistance humanitaire. Au sujet des droits et de la protection de l'enfant, un orateur a estimé que l'UNICEF avait un rôle spécial à jouer en matière de sensibilisation au sort des orphelins du sida et des autres enfants affectés par le VIH/sida. En outre, le Fonds devait jouer un rôle de catalyseur au sein du système des Nations Unies pour favoriser une plus grande disponibilité des médicaments antirétroviraux. Eu égard aux responsabilités liées aux droits de l'homme, le Directeur régional pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe a souligné que les gouvernements n'avaient souvent pas les capacités nécessaires et que l'Organisation des Nations Unies, les donateurs bilatéraux, les organisations non gouvernementales et les autres partenaires continuaient de les aider à remédier à cette situation. Il importait en outre de surveiller comment intervenait ce renforcement des capacités. Le Directeur régional pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale a ajouté qu'au niveau national, le système des Nations Unies utilisait les mécanismes de coopération interinstitutions pour examiner les questions de responsabilité en matière de droits de l'homme. De plus en plus, les bilans communs de pays/plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement étaient établis dans une perspective fondée sur les droits de l'homme. L'examen périodique des programmes de pays au regard du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement était une fonction incombant aux coordonnateurs résidents.

184. À propos des mutilations génitales des femmes, une délégation a déclaré que cette pratique restait un problème multinational lié à la protection des enfants et au VIH/sida et a demandé ce que faisait l'UNICEF pour l'éliminer. Cette délégation a

par ailleurs demandé ce que faisait l'UNICEF pour appuyer les droits des femmes en matière de procréation et d'hygiène sexuelle. Le Directeur régional pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale a fourni des exemples de ce qui était fait en la matière au Sénégal, au Burkina Faso et au Niger.

185. Un orateur a déclaré que pour mettre fin au trafic d'enfants et promouvoir en matière d'emploi des politiques protégeant les enfants, il fallait collaborer plus étroitement avec les autorités judiciaires, la police, les responsables des douanes et les travailleurs sociaux, en commençant par des activités de sensibilisation et de formation. L'enregistrement des naissances était une autre importante activité dans la campagne contre ce trafic et d'autres formes d'exploitation. La même délégation a demandé comment les enseignements tirés étaient utilisés pour mieux promouvoir la prévention dans ces domaines. Le Directeur général pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale a indiqué que plusieurs pays de la région étaient en train d'élaborer une législation prévoyant des peines plus sévères pour les trafiquants reconnus coupables. La localisation systématique des enfants était assurée avec succès par le biais d'un système de surveillance communautaire. Il convenait par ailleurs d'encourager la mise en commun des informations entre les communautés.

I. Les ressources humaines dans le contexte du plan stratégique à moyen terme : rapport oral

186. Le Directeur de la Division des ressources humaines a présenté son rapport en déclarant que les ressources humaines restaient le meilleur atout de l'organisation. Il importait par dessus tout d'accorder le plus grand soin au recrutement, au déploiement, au développement des carrières et aux conditions d'emploi du personnel. La réforme de l'ONU et les initiatives interorganisations avaient aussi contribué à améliorer les stratégies et les approches de l'UNICEF en matière de mobilité interinstitutionnelle, emploi des conjoints, horaires souples, sécurité du personnel et réaction au VIH/sida sur le lieu de travail. À l'issue d'une consultation mondiale à Brasilia en 2002, la Division des ressources humaines avait mis au point un plan stratégique de changement et de transformation des ressources humaines axé sur : l'amélioration de la planification stratégique des ressources humaines des entreprises afin de mieux identifier, définir et prévoir les besoins actuels et futurs en personnel; le recrutement, la sélection et le placement du personnel pour veiller à ce que l'UNICEF dispose du personnel voulu au bon endroit et en temps opportun; le développement des carrières; la gestion des résultats; et le bien-être du personnel.

187. Au cours de l'année écoulée depuis l'établissement du plan, des programmes de formation et de perfectionnement ont permis de renforcer les capacités du personnel en matière de programmation basée sur les droits de l'homme, de faire mieux connaître les domaines prioritaires du plan stratégique à moyen terme, d'améliorer les moyens de faire face aux urgences et de s'y préparer, et de renforcer les compétences en matière de direction et de gestion. Des profils de compétences ont été mis au point en tant qu'utiles instruments de recrutement et d'administration des carrières. Des programmes de développement personnel et professionnel ont donné aux membres du personnel les moyens de gérer leurs carrières. Un roulement mondial et des campagnes de recrutement ciblées, telles que le Programme jeunes professionnels, ont permis d'affecter des ressources humaines nécessaires aux secteurs organisationnels prioritaires. L'amélioration des conditions d'emploi et les politiques permettant de concilier le travail et la vie de famille ont fait que

l'organisation est mieux à même d'attirer et de retenir un personnel compétent, en particulier dans des lieux d'affectation difficiles.

188. Au nombre des défis à relever figuraient les impératifs ci-après : soutenir les efforts en vue de promouvoir la gestion des ressources humaines en tant que fonction de tous les directeurs; rapprocher le personnel et la gestion des ressources humaines par le biais du réseau d'administrateurs chargés des ressources humaines dans les bureaux régionaux et nationaux; et améliorer les systèmes pertinents de technologie de l'information pour améliorer l'efficacité.

189. En réponse à une demande d'information supplémentaire sur le Programme des jeunes professionnels, le secrétariat a précisé qu'il était conçu pour recruter des jeunes administrateurs de talent qui seraient formés en vue d'être affectés à des postes de direction à l'avenir. Ils avaient été sélectionnés par voie de concours, en prêtant attention à l'égalité entre les sexes et à la diversité nationale.

190. En réponse à la question de savoir si l'UNICEF recrutait les personnes et les compétences requises, en particulier sur le terrain, et prié d'expliquer l'efficacité du processus de sélection, le secrétariat a confirmé que l'UNICEF recrutait le personnel dont il avait besoin dans la plupart des cas. On a estimé qu'avec une amélioration de ces méthodes de recrutement et conditions d'emploi, l'UNICEF pourrait améliorer encore ses résultats en la matière.

191. En réponse à une demande d'éclaircissements sur la question de savoir comment l'UNICEF tirait parti des compétences d'autres organismes des Nations Unies, vu qu'il avait détaché un certain nombre de membres de son personnel, en particulier au niveau des administrateurs hors classe, dans le cadre du programme de mobilité interinstitutions, le secrétariat a déclaré que l'UNICEF employait peu de personnel d'autres organismes mais encourageait la mobilité interinstitutions pour les administrateurs débutants et au niveau intermédiaire en tant que moyen d'acquérir de l'expérience.

192. Le secrétariat a expliqué comment l'UNICEF préparait son personnel à des fonctions d'urgence et aux tâches de suivi à leur retour. La politique révisée de roulement, basée en partie sur les principes du partage des tâches, et l'intégration du renforcement des capacités pour les urgences dans les activités d'apprentissage et de développement préparaient efficacement le personnel à des affectations dans des situations d'urgence.

193. Pour préparer le personnel aux concertations de haut niveau qui étaient l'un des axes principaux du plan stratégique à moyen terme, le secrétariat a déclaré qu'il avait pris l'initiative de programmes de perfectionnement à la direction et à la gestion à l'intention du personnel chevronné et avait mis au point des modules de formation pour veiller à ce que son personnel soit en mesure de prendre part au type de concertations envisagées dans le plan stratégique à moyen terme.

194. À propos de l'égalité entre les sexes, le secrétariat a constaté que 45 % du personnel de l'UNICEF étaient de sexe féminin, soit le deuxième taux le plus élevé au sein du système des Nations Unies. Il restait toutefois d'importants défis à relever en la matière, notamment au niveau des postes de direction.

J. Visites sur le terrain effectuées par des membres du Conseil d'administration

195. Le Conseil d'administration était saisi d'un rapport sur la visite effectuée au Mozambique, du 10 au 19 mars, au cours de laquelle un débat commun a réuni les membres des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP et du PAM. Le Vice-Président et Représentant permanent du Lesotho auprès de l'Organisation des Nations Unies a présenté les rapports (E/ICEF/2003/CRP.9 et Add.1). Par ailleurs, le Conseil était saisi d'un rapport sur une deuxième visite, effectuée également du 10 au 19 mars, au Tadjikistan et en Ouzbékistan (E/ICEF/2003/CRP.10). Ce rapport a été présenté par le Représentant permanent adjoint de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies. Le rapport final sur la visite effectuée par des membres du Bureau en Bolivie, du 7 au 11 avril, (E/ICEF/2003/CRP.12) a été présenté par le Vice-Président et Représentant permanent de la Slovénie auprès de l'Organisation des Nations Unies. Il a fait observer que cette visite, la première organisée expressément à l'intention des membres du Bureau, avait été entreprise à l'initiative du Président et financée par le Gouvernement suisse. L'équipe a recommandé de renouveler cette pratique chaque année.

196. L'un des membres de l'équipe qui s'était rendue au Mozambique a déclaré que la visite leur avait permis d'apprécier directement les approches novatrices utilisées par l'UNICEF pour mettre en oeuvre son programme de pays, notamment les efforts déployés pour optimiser les effets des partenariats au niveau communautaire. La nécessité d'établir un juste équilibre entre les résultats des activités de programmation et le processus d'exécution des programmes grâce au soutien des structures communautaires existantes est l'une des conclusions les plus utiles à laquelle la mission a aboutie, car elle a permis d'apporter une réponse à la question de la viabilité du programme et de la prestation de services. Si l'UNICEF continue d'orienter son action sur le renforcement des capacités locales pour soutenir l'exécution des programmes, il sera possible de surmonter la plupart des difficultés en termes de viabilité. Lors du débat conjoint tenu à l'occasion de la visite, il est devenu manifeste qu'il fallait accorder davantage d'intérêt à la programmation commune en collaboration avec d'autres partenaires, tout en évitant de compliquer le processus et en ne ménageant aucun effort pour réduire les coûts de transaction.

197. Un autre membre de cette équipe a fait remarquer que la visite avait été aussi épuisante sur le plan psychologique que sur le plan physique car elle avait permis de mettre un visage sur la misère et la détresse. Par exemple, l'équipe s'est rendue dans un hôpital de district qui ne disposait que de deux médecins et de 34 infirmières pour desservir 500 000 personnes. C'est comme si la ville de New York ne disposait que de 36 médecins et de 600 infirmières pour desservir ses 9 millions d'habitants. La visite a également permis de s'interroger sur la notion de viabilité dans un pays où le gros des recettes budgétaires est constitué par des subventions étrangères et où les capacités font défaut. Près de 60 % des fonctionnaires n'ont pas dépassé le cycle de l'éducation primaire, et nombre d'entre eux ne l'ont jamais terminé. Les conditions que les pays donateurs imposent aux pays bénéficiaires réduisent encore les capacités. En ce qui concerne la coopération avec l'ONU, les mécanismes de coordination étaient présents et fonctionnels mais exigeaient beaucoup d'efforts et pour y participer il fallait résider de façon permanente dans la capitale. Pour ce qui est des activités de programmation commune, l'orateur pensait également qu'il fallait éviter de multiplier les rapports et les charges administratives.

198. La Directrice générale a déclaré que bien que le Mozambique soit un pays extrêmement pauvre, ses recettes avaient enregistré une croissance positive, ce qui était encourageant. Elle a ajouté que la visite au Tadjikistan et en Ouzbékistan avait mis en lumière le faible niveau des ressources disponibles pour les programmes en Asie centrale, notamment parce que les donateurs connaissent moins bien ces pays. Ceux-ci devaient surmonter des obstacles majeurs en raison de la pauvreté et de ses effets sur les enfants. La Directrice générale a pris note des rapports établis sur les trois visites sur le terrain.

K. Questions diverses

199. Un orateur, intervenant au nom de plusieurs autres délégations, a déclaré que le Conseil d'administration accomplissait de réels progrès dans l'amélioration de ses méthodes de travail. Les consultations informelles permettaient d'enrichir les échanges entre le Conseil et le secrétariat sur des questions aussi importantes que les enfants dans les conflits armés, le VIH/sida et d'autres questions relatives aux droits des enfants. Le Conseil devait unir ses efforts pour continuer à améliorer ses méthodes de travail et aider l'UNICEF à progresser dans le sens de ses priorités organisationnelles. La session annuelle avait, entre autres, montré qu'il est nécessaire d'accorder une attention accrue aux cinq priorités, envisagées globalement, du plan stratégique à moyen terme et aux progrès d'ensemble. Il serait utile que les rapports thématiques sur les priorités du plan stratégique à moyen terme soient soumis en tant que documents officiels et transmis au Conseil avant la session. Il serait également intéressant de faire figurer dans le rapport de la Directrice générale et dans les rapports thématiques un résumé d'une page maximum des principales questions soumises pour examen. Le Conseil pourrait ainsi formuler plus de recommandations stratégiques sur les progrès, les contraintes et les solutions possibles dans les cinq domaines clefs du plan stratégique à moyen terme.

200. Le délégué de la Suisse a présenté le projet de décision sur l'expérience de l'UNICEF en matière de programmation conjointe qui avait fait l'objet de consultations informelles. Le Conseil d'administration a approuvé le projet de décision tel qu'il figure dans le document E/ICEF/2003/CRP.15 (voir annexe, décision 2003/10).

L. Clôture de la session

201. La Directrice générale a déclaré que la session avait été marquée par des débats très sains et enrichissants et que le secrétariat se félicitait de l'occasion qui lui avait été offerte de présenter des exposés tant formels qu'informels au Conseil d'administration. Les exposés informels faits au cours de la semaine portaient non seulement sur les activités en cours mais également sur de nouvelles questions et elle espérait qu'il serait possible d'aborder à nouveau certaines d'entre elles lors des prochaines sessions. Par exemple, l'exposé sur la protection des enfants s'était limité aux enfants dans les conflits armés afin de mieux approfondir cet aspect d'une question bien plus vaste. Les autres aspects de la protection des enfants pourraient être examinés à l'occasion des prochaines sessions tout comme d'autres domaines prioritaires du plan stratégique à moyen terme.

202. Pour conclure, la Directrice générale a rendu hommage à Roslyn Gibson, membre du secrétariat du Conseil d'administration, à l'occasion de son départ à la retraite au terme de 30 années de service à l'UNICEF, dont 18 au Conseil d'administration.

203. Le Président s'est félicité de la contribution exceptionnelle des délégations pendant la session, laquelle avait été propice aux échanges francs et intéressants. Cette session avait été très fructueuse, et il convenait tout particulièrement de souligner le travail remarquable qui avait été accompli sur le principe de recouvrement de l'UNICEF. Le rapport annuel de la Directrice générale sur les progrès réalisés en vue de la mise en oeuvre des cinq priorités du plan stratégique à moyen terme avait été extrêmement riche d'enseignements et le débat très approfondi. Les débats ont également montré que l'approche fondée sur les résultats, qui représentait toujours un défi pour tous, demeurait une nécessité qu'il importait d'examiner plus en détail. Il a noté les échanges remarquables sur les projets de descriptif de programme de pays et déclaré que les divers rapports oraux avaient permis d'approfondir les débats sur les questions dont ils traitaient. Toutefois, ces derniers auraient pu être encore plus utiles si des notes de synthèse avaient été préparées à l'avance et il a demandé au secrétariat d'en tenir compte pour les prochains exposés.

III. Réunion conjointe des Conseils d'administration de l'UNICEF, du PNUD/FNUAP et du PAM

A. Simplification et harmonisation

204. La Directrice générale de l'UNICEF a fait le bilan de l'opération de simplification et d'harmonisation menée depuis 18 mois par le Comité exécutif du Groupe des Nations Unies pour le développement en application des dispositions relatives à l'examen triennal des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (résolution 56/201 de l'Assemblée générale, en date du 21 décembre 2001). Celles-ci portent également sur le nouveau Plan d'action du programme de pays qui fournit à chaque organisme un cadre normalisé pour la planification avec les partenaires pendant toute la durée du cycle de programmation. Elle a souligné que le résultat final de tous ces efforts de simplification et d'harmonisation devrait être une amélioration de l'efficacité et une réduction des coûts de transaction.

205. La Présidente du Groupe des programmes du GNUD a expliqué les objectifs, les principes directeurs et les approches du processus de simplification et d'harmonisation; elle a soumis un rapport sur les progrès accomplis jusqu'à ce jour et présenté la matrice de résultats du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement qui est l'un des moyens utilisés dans le cadre de ce processus. Cinq pays (Bénin, Équateur, Kenya, Niger et Pakistan) ont présenté leurs programmes de pays aux Conseils d'administration et ont testé les nouveaux outils de simplification et d'harmonisation.

206. La Présidente du Groupe de la gestion du GNUD a expliqué le principe de base des modalités de transfert des ressources communes entre les organismes du Comité exécutif, lequel devrait faciliter la tâche des partenaires gouvernementaux. Les objectifs fixés dans le cadre de la programmation conjointe étaient d'améliorer

l'efficacité et la qualité des résultats, notamment pour réduire les coûts de transaction tant pour les gouvernements que pour les donateurs. Le but était d'élaborer des directives révisées d'ici à la fin de 2003. La Présidente a expliqué les trois modalités de gestion des ressources, à savoir financement parallèle, relais et financement commun. Elle a décrit les approches sectorielles, qui sont une autre modalité de gestion des ressources, comme une sorte de mise en commun des financements.

207. Un représentant du Gouvernement béninois a rendu compte de l'expérience de son pays conjointement avec le Coordonnateur résident de l'ONU pour le Bénin.

208. Les orateurs ont jugé d'un commun accord que les activités de simplification et d'harmonisation, essentielles pour accroître l'efficacité et la productivité du système des Nations Unies, avaient grandement progressé et qu'elles se déroulaient comme prévu. Les efforts entrepris dans ce domaine jouaient un rôle déterminant dans l'exécution du programme et amèneraient une réduction des coûts de transaction, tout en plaçant les pays en développement fermement « aux commandes » en ce qui concerne leurs objectifs et priorités nationaux. L'importance des liens entre le processus de simplification et d'harmonisation, les stratégies de réduction de la pauvreté et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement a été soulignée. Les orateurs ont mis l'accent sur l'utilité des relations avec le Comité de développement de l'Organisation de coopération et de développement économique (CAD/OCDE) et avec les institutions financières internationales.

209. De nombreux orateurs se sont félicités des progrès réalisés par les fonds et les programmes dans le domaine de la programmation conjointe, même si certains ont fait remarquer que la programmation conjointe devait être appliquée là où elle était appropriée et en consultation étroite avec le gouvernement. Évoquant une récente décision du Conseil d'administration de l'UNICEF sur la programmation conjointe, des orateurs ont suggéré que d'autres organismes du Comité exécutif du GNUD se penchent sur cette question.

210. La question de la mobilisation des ressources a été abordée par plusieurs orateurs, dont certains se sont dits favorables à la mise en commun des ressources et à la budgétisation intégrée. Parmi les autres problèmes abordés figuraient : la nécessité de renforcer la coordination; la nécessité de renforcer des capacités nationales; l'importance des enseignements tirés de l'expérience; et la nécessité d'améliorer le suivi et l'évaluation en vue de prouver que ces initiatives peuvent être efficaces au niveau national.

211. Le rôle futur des réunions conjointes des Conseils d'administration a suscité de nombreuses observations. Pour plusieurs délégations, elles constituaient un moyen de concertation idéal sur les mesures à prendre, elles devraient être institutionnalisées, les secrétariats concernés devraient établir conjointement et en temps voulu les rapports et les documents d'information, et elles devraient pouvoir prendre des décisions officielles. D'autres délégations se sont opposées à ces propositions. De nouvelles propositions de points à inscrire au prochain ordre du jour ont été formulées, notamment l'évaluation des progrès de la simplification et de l'harmonisation ainsi que des visites conjointes sur le terrain.

B. Compte-rendu sur l'Iraq

212. Les représentants du PNUD, du FNUAP, de l'UNICEF et du PAM ont décrit leurs activités en cours et prévues en Iraq à l'intention des conseils d'administration. Ils ont tous fait état de progrès dans leurs domaines respectifs de compétence, à savoir l'hygiène de la procréation, l'éducation, la vaccination des enfants, la distribution alimentaire, l'approvisionnement en eau et l'assainissement, la fourniture d'énergie, la création d'emplois et le renforcement des capacités, notamment depuis l'adoption de la résolution 1483 du Conseil de sécurité. Ils ont également signalé que les effectifs tant nationaux qu'internationaux avaient augmenté en Iraq et que de plus en plus de régions bénéficiaient de services en dépit des problèmes de sécurité persistants.

213. Ils ont déclaré que leurs activités étaient coordonnées et harmonisées entre d'une part les organisations respectives et d'autre part celles des autres parties prenantes, y compris les organisations non gouvernementales (ONG) et les organisations locales, afin d'en garantir la cohérence, l'efficacité et la productivité. Par exemple, l'UNICEF collaborait avec l'OMS pour évaluer le secteur de la santé; le FNUAP collaborait avec d'autres organismes pour que les femmes puissent bénéficier de centres de soins; et le PNUD avait réalisé des activités de dragage avec le PAM. Le PNUD créait également des emplois pour soutenir des secteurs, comme celui de la santé, dans lesquels d'autres organismes intervenaient. Les fonds et programmes ont tous coopéré au sein du groupe de travail du GNUD chargé du relèvement et de la reconstruction en coordonnant les activités d'évaluation des besoins.

214. Les membres des Conseils d'administration ont également entendu un exposé sur les réunions prévues des 23 et 24 juin 2003 concernant l'appel des Nations Unies ainsi que sur la réunion technique informelle, organisée pour échanger des informations sur la planification avancée de la reconstruction de l'Iraq.

C. Des secours au développement

215. La Directrice générale de l'UNICEF a présenté un rapport sur les travaux du groupe de travail chargé des questions de transition du Comité exécutif pour les affaires humanitaires du GNUD, en sa qualité de présidente du groupe de travail. Le groupe de travail a été créé pour faciliter le transfert des responsabilités aux responsables nationaux lors de la transition des programmes de secours aux programmes de développement et pour préciser le rôle de l'Organisation des Nations Unies et celui des donateurs dans leur soutien à ce processus. Les priorités de la phase de transition sont notamment le soutien à la consolidation et à la stabilité, le rétablissement des services de base et la remise en état des infrastructures, la défense des droits de l'homme, le renforcement des capacités locales et le soutien aux réfugiés et aux personnes déplacées. Le groupe de travail s'intéressait en particulier à huit pays ou sous-régions qui présentaient des situations diverses (pays faisant l'objet d'un mandat du Conseil de sécurité, pays accueillant une opération de maintien de la paix, ou pays pour lesquels le Secrétaire général a nommé un représentant spécial) ou nécessitaient l'adaptation d'outils existants tels que la procédure d'appel global. Le groupe de travail présentera un rapport intérimaire au Conseil économique et social, en juillet, et soumettra son rapport au Secrétaire général au plus tard en septembre.

216. La Ministre adjointe des affaires étrangères et de la coopération du Mozambique a déclaré que son pays avait une grande habitude de la coordination des activités avec le système des Nations Unies, tant pour les besoins immédiats que pour le développement à long terme. Comme les membres des Conseils d'administration avaient pu le constater lors de leur récente visite sur le terrain, la maîtrise de ce processus par les pouvoirs publics a été capitale et la coordination entre tous les partenaires était la clef de son succès.

217. D'autres délégations ont soulevé des questions telles que : la nécessité de renforcer la coordination entre les organismes des Nations Unies, non seulement entre les fonds et les programmes, mais également avec le Haut Commissariat aux droits de l'homme et le Département des opérations de maintien de la paix; la prise en considération dans le cadre de cet exercice, des catastrophes tant naturelles qu'induites par l'homme; la nécessité pour les fonds et programmes d'axer leurs activités sur le renforcement des capacités des personnes touchées par des catastrophes ainsi que de tenir compte des problèmes propres aux femmes lors de la phase de transition.

218. Interrogé sur le concept des « Quatre R » (Rapatriement, réintégration, relèvement et reconstruction) élaboré par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le processus de Brookings en ce qui concerne l'écart entre le financement des interventions d'urgence et les besoins de la reconstruction à long terme, la Directrice générale a répondu que le groupe de travail essayait d'intégrer les enseignements tirés de ces initiatives. Les récentes missions en Sierra Leone et au Sri Lanka seraient évaluées dans ses prochains rapports.

219. Plusieurs orateurs ont soulevé le problème de l'adéquation du financement. Un représentant a déclaré que son gouvernement avait prévu une ligne budgétaire distincte pour les activités de transition, dont 70 % avaient transité par l'Organisation des Nations Unies. Les autres difficultés dans le domaine du financement tenaient à l'absence de coordination lors du passage des opérations de secours aux opérations de développement, et le manque d'instruments à cet égard, y compris en termes de processus d'appel global. Un dernier orateur a évoqué l'expérience récente de son gouvernement en Afghanistan, où la plupart des infrastructures ont dû être reconstruites alors que la pénurie alimentaire persistait et que la sécurité était problématique. Des résultats positifs avaient été obtenus grâce à une bonne coordination entre plusieurs organismes, et ces enseignements étaient appliqués à l'assistance que le pays fournissait à l'Iraq par l'intermédiaire d'organisations internationales.

D. Au-delà de Monterrey

220. Les délégations ont déclaré que le Consensus de Monterrey, issu de la Conférence internationale sur le financement du développement, avait souligné que tous les acteurs devaient poursuivre leurs activités complémentaires par le biais d'organismes intergouvernementaux et autres organes directeurs des parties prenantes, et partager leurs expériences en matière d'application et de rationalisation du Consensus dans le cadre des activités opérationnelles des Nations Unies à l'échelon national.

221. Elles ont également fait valoir qu'il était urgent de dynamiser à nouveau les activités de suivi, notamment en ce qui concerne l'atténuation de la pauvreté, la

marginalisation et la misère absolue. Ils ont mis l'accent sur l'importance d'un nouveau contrat entre pays donateurs et pays bénéficiaires.

222. Des délégations ont vivement soutenu la création d'instruments permettant de mesurer la réalisation de l'objectif de développement 8 de la Déclaration du Millénaire, sur la mise en place d'un partenariat mondial pour le développement. Ils ont engagé le PNUD et le CAD/OCDE à créer de tels instruments en pleine consultation avec les pays en développement. Ils ont également souligné qu'il importait que les donateurs et les bénéficiaires se rendent mutuellement des comptes.

223. Les délégations ont réaffirmé leur volonté de soutenir les activités des fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies, tout en soulignant la nécessité d'accroître l'aide publique au développement (APD) de manière stable et prévisible. Elles ont mis l'accent sur l'importance de la cohérence, la coordination et la rationalisation des procédures et des programmes ainsi que d'un partenariat actif avec tous les acteurs afin d'optimiser l'utilisation des ressources. Elles ont également fait observer que la gouvernance démocratique et la primauté du droit étaient des éléments essentiels pour créer un climat propice à la mobilisation des ressources et au renforcement des capacités nationales afin de donner aux pays des moyens qui leur permettent de maîtriser leur propre développement. Certaines délégations ont annoncé une augmentation de leur contribution à l'APD, manifestant ainsi leur appui aux activités de suivi de la Conférence de Monterrey.

224. Les représentants du PNUD, du FNUAP, de l'UNICEF et du PAM ont rendu compte des activités réalisées dans leurs domaines respectifs, à savoir, la gouvernance démocratique, les vaccinations, la santé génésique, l'autonomisation des femmes et l'aide humanitaire dans les pays bénéficiaire d'un programme, dans le cadre de la mise en oeuvre et de l'intégration du Consensus de Monterrey. Ils ont déclaré que même si leurs ressources restaient insuffisantes pour répondre à la demande, la Conférence de Monterrey avait suscité de nouvelles annonces de contributions à l'APD, sans lesquelles la situation aurait été bien plus grave du fait des pressions déflationnistes dans les principaux pays donateurs. Ils ont souligné la nécessité d'une meilleure coordination entre eux-mêmes, les autres donateurs bilatéraux et les institutions financières internationales, notamment la Banque mondiale, pour une utilisation efficace et rationnelle des ressources limitées. Ils se sont également dits favorables à l'élaboration de nouveaux outils de mesure des résultats et de suivi des incidences à l'échelon national.

E. VIH/sida : donner suite aux recommandations découlant de l'évaluation des cinq premières années d'activités d'ONUSIDA

225. La Directrice exécutive du FNUAP a donné un aperçu de l'évaluation des cinq premières années du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) en appelant l'attention sur les résultats, les implications pour les organismes, les recommandations du Conseil de coordination du programme d'ONUSIDA et sur les moyens mis en oeuvre par les organismes pour commencer de les appliquer. Le Président du Groupe thématique des Nations Unies sur le VIH/sida au Malawi a souligné les défis que le système des Nations Unies devrait relever au niveau national, en prenant le Malawi pour exemple. Le coordonnateur de

la Commission nationale portugaise sur le sida, représentant la présidence du Conseil de coordination du programme, a fait un exposé axé sur les questions liées à la gestion d'ONUSIDA et sur les recommandations pertinentes des organismes de coparrainage aux Conseils d'administrations.

226. Les délégations ont appelé l'attention sur la nécessité de tenir compte de la nature dynamique de l'épidémie, de rompre le silence qui entoure la maladie et d'en finir avec l'opprobre qui lui était attaché. Elles ont déclaré que la médecine de la procréation ne devait pas être dissociée du VIH/sida. Les orateurs ont noté que pour relever le défi du VIH/sida, il était essentiel de mobiliser des ressources supplémentaires, tant financières qu'humaines, et de veiller à ce que l'action soit fondée sur les résultats et tienne compte des caractéristiques propres à chaque sexe, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles. Pour de nombreuses délégations, il fallait renforcer la coopération entre les différents organismes, notamment au niveau national et dans le cadre des groupes thématiques. On a dit que le système des Nations Unies devait faciliter les efforts nationaux en améliorant la coordination et que les donateurs ne devraient pas hésiter à soutenir les mécanismes de coordination d'ONUSIDA, y compris par un financement intégral de toutes les rubriques de son budget unifié et de son plan de travail. Les délégations ont encouragé les coparrains d'ONUSIDA à faire preuve de plus de constance dans leur réaction à la pandémie.

227. Plusieurs délégations ont recommandé que la question des recommandations et des décisions du Conseil de coordination du programme soit inscrite de façon permanente à l'ordre du jour des Conseils d'administration. D'autres délégations ont encouragé les organismes à entreprendre des activités de programmation conjointe et ont recommandé que des visites conjointes sur le terrain axées sur le VIH/sida soient organisées en coopération avec ONUSIDA à l'intention des membres des Conseils d'administration. Certaines délégations ont mis en avant l'importance de la mise en commun, à l'échelle du système, des enseignements tirés de l'expérience d'ONUSIDA s'agissant d'améliorer les méthodes de travail du Conseil de coordination du programme et ont encouragé les Conseils d'administration à collaborer et à communiquer pleinement avec celui-ci. Soulignant le lien entre la sécurité alimentaire, la nutrition et le VIH/sida, des délégations ont insisté sur la nécessité de coordonner l'aide alimentaire avec les autres types d'aide dans le cadre de la lutte contre l'épidémie. Des délégations ont également précisé qu'il était impératif de contribuer au débat et au dialogue en cours sur le VIH/sida et les questions de gouvernance dans leur propre pays.

228. Les organismes ont pris note des conseils et des recommandations formulés par les délégations et ont donné des exemples de l'harmonisation des activités ainsi que des actions concertées qu'ils avaient mises en oeuvre pour lutter contre le VIH/sida en Afrique australe et ailleurs. Ils se sont félicités de la place accordée aux femmes et au lien entre la médecine de la procréation et la prévention du VIH/sida, et sont convenus que l'alimentation et la nutrition étaient des aspects qui devraient être intégrés à la stratégie de lutte contre cette maladie. La pénurie ou l'insuffisance de ressources humaines du fait de l'épidémie de VIH/sida et les effets sur la capacité d'absorption des pays a été soulignée. Les organismes ont unanimement déclaré qu'il était nécessaire de trouver de nouveaux moyens de combattre l'épidémie et qu'une approche fondée sur les résultats était essentielle.

F. Réalisation des objectifs de développement de la Déclaration du Millénaire au Népal

229. Le débat a porté sur la réalisation des objectifs de développement de la Déclaration du Millénaire au Népal et les représentants du Gouvernement, de l'équipe de pays de l'Organisation des Nations Unies et une ONG ont présenté des exposés.

230. Les délégations ont fait observer que la responsabilité première de l'intégration des objectifs dans les activités opérationnelles et de l'établissement de rapports incombait au pays. Elles ont engagé l'Organisation des Nations Unies à lui fournir l'appui nécessaire à cet égard.

231. Plusieurs délégations ont formulé des observations, posé des questions ou demandé des précisions sur : a) le processus de consultations; b) l'intégration des objectifs dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, le plan décennal de développement et le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP); c) les relations entre l'Organisation des Nations Unies et la Banque mondiale dans le cadre des politiques de développement et du suivi de la réalisation des objectifs; d) l'harmonisation et la coordination des activités entre les différents donateurs dans des domaines tels que le renforcement des capacités pour la collecte de données; e) l'adaptation des indicateurs et des objectifs pour tenir compte des situations nationales spécifiques; f) le rôle du système des Nations Unies dans le règlement des conflits; g) les liens entre l'Organisation des Nations Unies et les acteurs non étatiques; et h) le coût de la réalisation des objectifs au niveau national.

232. Il a été répondu à cela que des consultations globales avaient été tenues avec des parlementaires, des fonctionnaires, des groupes d'intérêt, des femmes, des associations communautaires diverses, des représentants régionaux et la communauté des donateurs. La question de la convergence entre l'élaboration de stratégies pour le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et les objectifs à atteindre a été évoquée. Les buts et résultats escomptés pour ces domaines tels que l'éducation des filles, l'approvisionnement en eau potable et la réduction de la mortalité infantile et maternelle ont été expliqués en détails. Les objectifs du Millénaire pour le développement avaient également été incorporé au DSRP et l'équipe des Nations Unies au Népal avait collaboré étroitement avec la Banque mondiale et les autres parties prenantes. La relation globale entre l'Organisation des Nations Unies et la Banque mondiale aux niveaux international et national était bonne. Les responsables du PNUD et de la Banque mondiale ont adressé une note commune sur leurs relations de travail à tous les membres du personnel ayant des activités complémentaires.

233. Les indicateurs et les objectifs ont été rectifiés à l'issue de consultations approfondies, sans abandonner l'universalité des objectifs. Il était essentiel de déterminer le coût pour savoir combien il fallait pour réaliser les objectifs. Dans le domaine de la coordination et de l'harmonisation, des donateurs collaboraient, entre autres, pour renforcer les capacités dans le domaine de la collecte et de l'analyse des données et pour améliorer la cohérence, l'efficacité et l'efficience. Grâce à la décentralisation, le programme de renforcement de la gouvernance du PNUD avait amené un accroissement de la participation des communautés locales à la réalisation

des objectifs dans le domaine de l'éducation, avec l'appui d'autres organismes des Nations Unies.

234. Le groupe a déclaré que le Gouvernement et le système des Nations Unies coopéraient pour s'attaquer aux causes premières des conflits. L'Organisation des Nations Unies avait adopté une stratégie et renforçait ses capacités dans ce domaine. Les membres des Conseils ont été informés que des ONG et d'autres acteurs non étatiques travaillaient en étroite collaboration avec le Gouvernement et les équipes de pays pour faire connaître les objectifs de développement de la Déclaration du Millénaire en diffusant des messages. Une conférence nationale d'ONG avait adopté une résolution visant à sensibiliser la population à ces objectifs à tous les niveaux dans tout le pays.

Troisième partie
Deuxième session ordinaire de 2003

Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies
du 15 au 19 septembre 2003

I. Organisation de la session

A. Ouverture de la session

235. Le Conseil d'administration a observé une minute de silence en hommage à la mémoire des 22 fonctionnaires ayant péri lors de l'attentat perpétré contre les locaux de l'ONU à Bagdad, le 19 août. Parmi eux, figurait le Coordonnateur des programmes de l'UNICEF en Iraq, M. Chris Klein-Beekman. Le Conseil a également adressé ses vœux de prompt rétablissement à Mme Polly Brennan, fonctionnaire en poste au siège de l'UNICEF, à New York, qui avait été blessée lors de cet attentat.

236. À l'instar de nombreuses délégations, le Président a présenté ses condoléances au Gouvernement et au peuple suédois à l'occasion de l'assassinat de leur ministre des affaires étrangères, Mme Anna Lindh.

237. Le Président a déclaré que l'attentat de Bagdad mettait en relief les énormes difficultés auxquelles se heurtaient sur le terrain les fonctionnaires des Nations Unies qui s'efforçaient de mener à bien la mission humanitaire confiée à l'ONU. Cet attentat à la bombe représentait aussi une atteinte à la légitimité de l'ONU. Les États Membres devaient apporter un soutien politique accru aux organismes des Nations Unies et tout mettre en oeuvre pour assurer l'efficacité de leurs opérations et inspirer un véritable respect de l'Organisation.

238. La Directrice générale a déclaré que les collègues tués à Bagdad étaient tous morts au service d'un idéal. M. Chris Klein-Beekman était profondément attaché à la cause des enfants et il savait, grâce à son expérience en Éthiopie et au Kosovo, que l'édification d'un monde digne d'eux pouvait être une entreprise complexe et dangereuse. En dépit de cette tragédie, l'UNICEF ne renoncerait jamais à sa mission humanitaire, en Iraq et partout ailleurs où des enfants souffraient.

B. Adoption de l'ordre du jour

239. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour de la session (E/ICEF/2003/11 et Corr.1) après avoir apporté quelques légères modifications au calendrier des travaux.

240. Un orateur s'est déclaré préoccupé par l'inscription à l'ordre du jour d'une question consacrée à la participation de l'UNICEF à l'examen des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC). Sa délégation était opposée à l'idée que l'UNICEF soit saisi de cette question et s'inquiétait de ce que le Conseil d'administration, plutôt que l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) et l'Organisation mondiale du commerce, consacre du temps à son examen. Le Fonds avait un rôle de premier plan à jouer dans l'amélioration des systèmes de santé nationaux, mais il devait se garder d'utiliser ses ressources pour s'engager dans une campagne politisée au sujet des ADPIC.

241. Lors d'une intervention ultérieure, la même délégation a exprimé une certaine inquiétude devant le fait que les activités de base de l'UNICEF, en particulier, celles ayant trait à la survie des enfants, étaient moins ciblées et elle a souligné qu'il importait de présenter des rapports axés sur les résultats afin que le Conseil d'administration exerce la fonction de contrôle qui était la sienne.

242. En application de l'article 50.2 et de l'annexe au règlement intérieur, le Secrétaire du Conseil d'administration a annoncé que 61 délégations dotées du statut d'observateur, trois organismes des Nations Unies, quatre organisations intergouvernementales, quatre comités nationaux pour l'UNICEF et la Palestine avaient présenté des pouvoirs pour la session.

II. Distinctions honorifiques

243. Au nom du Conseil d'administration, le Président a remis une distinction spéciale à M. Anand Panyarachun, ancien Premier Ministre thaïlandais et Ambassadeur itinérant de l'UNICEF, en reconnaissance de l'action qu'il a menée pour lutter contre le VIH/sida en Thaïlande et recueillir des fonds en faveur de l'UNICEF.

244. La Directrice générale a annoncé que le Prix du personnel de l'UNICEF pour 2002 avait été décerné collectivement aux nombreux bureaux ayant participé à l'effort concerté visant à appuyer la campagne en faveur du Retour à l'école en Afghanistan et notamment aux personnels du bureau de pays en Afghanistan, de la Division des approvisionnements, des bureaux régionaux pour l'Asie du Sud et l'Europe, du Siège et des bureaux pour l'Asie centrale.

III. Allocutions des chefs de secrétariats du PAM et de l'OMS

245. M. James Morris, Directeur exécutif du PAM, a déclaré que l'on comptait aujourd'hui dans le monde 300 millions d'enfants qui avaient faim et dont plus de la moitié n'étaient pas scolarisés. « Il faut 35 dollars par an pour nourrir un enfant, et il faudrait donc 10 à 12 milliards de dollars par an pour nourrir ces 300 millions d'enfants », a-t-il déclaré. C'est sur l'UNICEF et le PAM que devait reposer le partenariat devant permettre de réunir ces fonds et de faire en sorte que tous les enfants soient nourris, aillent à l'école et aient une chance de vivre. En 2002, le Fonds et le Programme ont oeuvré de concert dans 45 pays. Une enquête nutritionnelle réalisée en République populaire démocratique de Corée a révélé que le Programme d'aide alimentaire du PAM avait aidé à ramener de 60 % en 1998, à 20 % en 2002 la proportion d'enfants nord-coréens présentant une insuffisance pondérale. D'autres initiatives conjointes comportaient les programmes d'alimentation scolaires, qui, en incitant les enfants à fréquenter l'école, servaient de tremplin pour mener des interventions destinées à combattre le VIH/sida.

246. Le Directeur général de l'OMS, M. Lee Jong-Wook, a relevé l'importance du partenariat qui unit depuis des décennies l'UNICEF et l'OMS, partenaires naturels dans la mise en oeuvre de la stratégie de la santé pour tous. Ces deux organismes collaboraient aujourd'hui dans le cadre de la campagne mondiale d'éradication de la poliomyélite, la lutte contre le VIH/sida, la tuberculose, le paludisme et le tabagisme chez les jeunes; la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant et d'initiatives destinées à réduire les risques liés à la grossesse et à assurer une prise en charge intégrée des maladies de l'enfant. Il a promis qu'au cours de son mandat, l'OMS resterait « la meilleure amie de l'UNICEF et des enfants du monde entier ».

IV. Travaux du Conseil d'administration

A. Décisions adoptées par le Conseil économique et social : rapport oral

247. Le Directeur du Bureau des relations avec les organismes des Nations Unies et des relations extérieures a présenté un rapport sur les décisions prises par le Conseil économique et social à sa session de fond de 2003, qui présentaient un intérêt pour l'UNICEF. Il a également passé en revue les divers débats de la session consacrés au développement rural (débat de haut niveau), aux activités opérationnelles, à la coordination et aux affaires humanitaires. En outre, diverses réunions de groupe avaient comporté notamment un entretien avec les chefs de secrétariat du PNUD, du FNUAP, de l'UNICEF et du PAM, un examen de l'évaluation sur le terrain et un échange de vues avec les membres de l'équipe de pays pour le Sénégal et des représentants du Gouvernement.

248. La résolution 2003/3 du Conseil sur l'état d'avancement de l'examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles de développement des Nations Unies énonçait une série complète de mesures de suivi à prendre par tous les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement, lesquels ont commencé à les mettre en application. Dans sa résolution 2003/6, le Conseil a établi un cadre pluriannuel pour le débat consacré aux questions de coordination, et souscrit aux propositions de l'Assemblée générale concernant l'examen futur de l'application des textes issus des grandes conférences – notamment l'organisation d'une activité importante en 2005, peut-être un examen d'ensemble. La résolution 2003/5 traitait du financement de l'aide humanitaire, des problèmes de transition, de la protection des civils, de l'accès humanitaire, des personnes déplacées, de l'égalité des sexes dans les activités d'aide humanitaire et du Plan d'action pour la protection contre l'exploitation et la violence sexuelles dans les situations de crise humanitaire.

249. La Directrice du Bureau a déclaré que la Directrice générale reviendrait plus en détail sur ces questions dans la première partie de son rapport annuel au Conseil lors de sa première session ordinaire de 2004.

B. Examen du système révisé d'allocations des ressources ordinaires

250. Le Conseil d'administration était saisi d'un rapport sur la mise en oeuvre du système révisé d'allocation des ressources ordinaires aux programmes (E/ICEF/2003/P/L.21), présenté par le Directeur de la Division des programmes.

251. Les intervenants se sont félicités du fait que l'objectif tendant à allouer 50 % des ressources ordinaires à l'Afrique subsaharienne avait été atteint et qu'un équilibre satisfaisant existait entre l'impératif d'universalité et les besoins particuliers. De nombreuses délégations ont indiqué que les donateurs devaient accroître sensiblement leurs contributions aux ressources ordinaires, point qui a également été souligné par la Directrice générale. Elles se sont par ailleurs réjoui des progrès satisfaisants (progression de 46 % à plus de 54 %) réalisés en vue de l'affectation de 60 % des ressources ordinaires aux pays les moins avancés (PMA) et ont encouragé l'UNICEF à atteindre cet objectif avant 2005.

252. Plusieurs délégations ont souligné qu'il importait de disposer de statistiques par pays qui soient exactes et à jour, en particulier sur le taux de mortalité des moins de cinq ans (TMM5), et encouragé les bureaux de pays de l'UNICEF à collaborer dans le domaines des statistiques sociales et de leur analyse, en particulier au niveau du suivi des résultats et des progrès dans la réalisation des objectifs du Plan stratégique à moyen terme et de ceux du Millénaire pour le développement. Le Directeur de la Division a déclaré que l'UNICEF avait participé très activement, en collaboration avec ses partenaires, à la mise au point de ces indicateurs, afin d'améliorer le suivi des disparités aux niveaux national et international.

253. Tous les intervenants ont souligné l'importance que revêtaient les ressources ordinaires pour l'UNICEF et encouragé les donateurs à accroître leurs contributions. Plusieurs délégations ont déclaré que seule une augmentation sensible de ces ressources permettrait d'allouer des montants plus importants en dollars aux régions que le système révisé n'avantageait pas, par exemple les petits pays à revenu intermédiaire enregistrant un faible taux de mortalité chez les moins de 5 ans.

254. Plusieurs délégations ont mis en relief l'importance du financement provenant du secteur privé au niveau des pays, des partenariats locaux ainsi que de la coordination entre l'UNICEF et les organismes des secteurs public et privé. Le Brésil a été cité en exemple : outre le montant minimal de ressources ordinaires alloué à ce pays, plus de 4 millions de dollars ont été mobilisés sous forme de contributions du secteur privé au programme de pays de l'UNICEF. Le Directeur de la Division a souligné l'importance qu'avaient les nombreux partenaires de l'UNICEF au niveau des pays et déclaré que les bureaux de pays étaient confrontés à des difficultés dans les efforts qu'ils déployaient pour faire en sorte que le programme de pays soit une initiative adaptée aux besoins, concertée (par exemple, dans le contexte du PNUAD) et complémentaire des approches axées sur le pays, en particulier des stratégies de réduction de la pauvreté.

255. Les délégations ont réaffirmé qu'elles demeuraient favorables au maintien de la priorité accordée dans le système révisé aux pays les plus défavorisés et plusieurs d'entre elles ont remercié l'UNICEF de mettre l'accent sur la réduction de la pauvreté. Le Directeur de la Division espérait que l'UNICEF continuerait de jouer un rôle de premier plan dans les efforts visant à faire reculer la pauvreté, en particulier dans les pays d'Afrique les moins avancés.

256. Interrogé sur l'utilisation qui avait été faite de la réserve de 7 %, il a précisé que des informations sur chacun des programmes de pays ayant bénéficié d'une allocation figuraient dans la deuxième partie du rapport annuel de la Directrice générale au Conseil d'administration. Quelques intervenants ont proposé que cette réserve soit utilisée pour renforcer les mesures dans certains domaines prioritaires énoncés dans le Plan stratégique à moyen terme tels que l'éducation des filles et la protection des enfants, et que l'allocation des fonds repose sur une évaluation des besoins. Ils ont également estimé qu'elle pourrait aussi servir à compléter le financement des nouvelles orientations recensées lors de l'examen à mi-parcours d'un programme de pays, dans le cas d'interventions humanitaires particulièrement indispensables, ou pour combler des lacunes graves de l'aide au développement. Le Directeur de la Division a précisé que la réserve de 7 % avait été utilisée pour a) améliorer la qualité des programmes; b) entreprendre des innovations; c) remplacer des contributions au titre des autres ressources, qui ne s'étaient pas matérialisées, dans le cas où le bureau de pays avait affecté des ressources

ordinaires importantes à un programme crucial; et d) mobiliser des fonds supplémentaires (par exemple, des contributions de contrepartie) en vue de mettre en oeuvre les priorités du Plan stratégique à moyen terme. Les pays les moins avancés et les programmes essentiels (par exemple, la lutte contre le VIH/sida, et l'élimination de la poliomyélite) ont été privilégiés même si, en principe, tous les pays pouvaient en bénéficier. Les fonds étaient alloués au cas par cas, tantôt par pays, tantôt par thème, mais cette décision était toujours guidée par la priorité absolue accordée aux pays les moins avancés et à la réduction de la pauvreté.

257. Plusieurs délégations ont demandé si la marge de manoeuvre de 10 % suffisait pour répondre aux besoins critiques, surtout dans les pays connaissant de graves difficultés, et un orateur a proposé que l'on prévoit une marge supérieure, dans la mesure où l'application d'un régime unique ne paraissait pas indiquée dans le cas de la lutte contre la pauvreté.

258. La plupart des délégations ont estimé que l'allocation minimale de 600 000 dollars était suffisante, mais nombre d'entre elles ont suggéré qu'on envisage, à l'avenir, d'en accroître le montant lorsque l'ensemble des ressources ordinaires augmentait sensiblement. De l'avis d'un intervenant, ce montant devrait être corrigé des effets de l'inflation. Le Directeur de la Division a souligné que l'allocation minimale de 600 000 dollars par pays était importante, dans la mesure où elle permettait à l'UNICEF de participer à la programmation de base de chacun des programmes de pays.

259. Plusieurs représentants ont demandé des précisions sur le processus de « reclassement », en particulier, sur la façon dont l'UNICEF gérait ce processus et dont il déterminait le montant à allouer à un pays ayant atteint le seuil de reclassement. Certains intervenants ont souligné qu'il importait que l'UNICEF poursuive son action de façon à garantir des progrès durables en faveur de l'enfance dans les pays en transition. Le Directeur de la Division a signalé que le Conseil d'administration avait chargé la Directrice générale d'engager un dialogue avec chacun des pays s'approchant du seuil de reclassement, afin de déterminer les formes de collaboration convenant le mieux après ce reclassement, de trouver des solutions adaptées à chaque pays et d'assurer une transition sans heurts.

260. Des délégations craignaient que les allocations de ressources ordinaires ne puissent être maintenues à terme, étant donné que le système dépendait du versement de contributions volontaires. Le Directeur de la Division a répondu que si, dans le plan financier à moyen terme approuvé par le Conseil, les ressources ordinaires représentaient depuis peu la part la plus faible de l'ensemble des recettes (par rapport aux autres ressources), les contributions aux ressources ordinaires ont progressivement augmenté en valeur. Ce fait semblait autoriser à penser que le montant total de ces ressources se maintiendrait et, si tout allait bien, accuserait une augmentation sensible à la fois en dollars et en pourcentage du montant total des recettes.

261. De nombreux intervenants ont déclaré que l'allocation prioritaire des ressources ordinaires aux pays les moins avancés allait manifestement dans le sens des objectifs énoncés dans le Plan stratégique à moyen terme. D'aucuns ont estimé que l'UNICEF avait beaucoup à offrir pour faciliter la réalisation de ces objectifs et attendaient du Fonds des résultats honorables dans les pays les plus pauvres, notamment dans le domaine de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement. Selon certains, il serait souhaitable d'évaluer l'efficacité de l'UNICEF à cet égard.

Le Directeur de la Division a indiqué que les pays où le taux de mortalité était très élevé chez les moins de 5 ans (plus de 140 pour 1 000 naissances vivantes) bénéficiaient d'allocations nettement supérieures, qui étaient étroitement liées au Plan stratégique à moyen terme, notamment pour la réduction de la mortalité due au paludisme ou au VIH/sida.

262. Plusieurs délégations ont déclaré que le système révisé avait entraîné une réduction des ressources allouées aux pays à revenu intermédiaire et demandé quelles étaient les mesures prises pour inverser cette tendance. Le Directeur de la Division a répondu que, dans nombre de ces pays, la pauvreté se posait surtout en termes de disparités et que la stratégie de l'UNICEF consistait à prôner et à favoriser l'octroi de ressources nationales supplémentaires aux secteurs les plus démunis de la société. Certains des pays avec lesquels un dialogue est en cours au sujet de leur reclassement étaient déjà des contributeurs nets à l'UNICEF, dans la mesure où le montant total versé par le gouvernement et le secteur privé était supérieur à celui des ressources ordinaires qui leur était alloué par l'UNICEF. La question essentielle était donc de savoir comment utiliser au mieux cette modeste allocation pour mobiliser davantage de contributions locales.

263. Plusieurs délégations ont déclaré qu'il faudrait peut-être définir des critères permettant d'allouer des ressources encore plus importantes aux pays connaissant de graves difficultés, et accorder une priorité accrue à l'Afrique subsaharienne, afin d'aider les pays de cette région à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Le Directeur de la Division a répondu que les besoins particuliers des pays connaissant des difficultés graves avaient contribué pour beaucoup à faire adopter la règle des 10 %. Quant à l'opportunité d'allouer aux pays les moins avancés des fonds plus importants au titre des autres ressources, les décisions concernant ces allocations relevaient principalement des donateurs. La Directrice générale a ajouté que le Fonds lui-même n'exerçait guère d'influence sur l'allocation des autres ressources, vu que les programmes de pays étaient conçus en collaboration avec les pays bénéficiaires et approuvés par le Conseil.

264. Le texte de la décision 2003/13, adoptée par le Conseil d'administration, est reproduit dans l'annexe au présent rapport. Après l'adoption de la décision, plusieurs délégations ont déclaré que, conformément à sa vocation universelle, l'UNICEF ne devait pas oublier les besoins des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Prenant la parole au nom de ce groupe d'États, une délégation a affirmé que ce groupe soutenait les efforts déployés par le Fonds pour aider la région, efforts qui pourraient, à leur tour, sensibiliser davantage la communauté internationale aux problèmes des enfants dans cette région.

C. Plan financier pour 2003-2006

265. Le Conseil d'administration était saisi du plan financier à moyen terme pour la période 2003-2006 (E/ICEF/2003/AB/L.7), qui a été présenté par la Directrice générale adjointe chargée des opérations.

266. Les délégations ont jugé encourageante l'évolution positive des recettes en 2002, qui résultait d'une augmentation des ressources ordinaires. Elles ont pris acte des efforts faits par l'UNICEF pour mobiliser des contributions supplémentaires auprès du secteur privé, mais se sont également déclarées préoccupées par le déséquilibre entre les ressources ordinaires et les autres ressources, les premières

devant représenter 45 % du montant total des recettes en 2005. Des intervenants ont souligné l'importance, pour l'UNICEF, des ressources ordinaires qui constituaient le principal support des programmes de coopération des pays.

267. Plusieurs délégations ont proposé qu'à l'avenir, le plan financier prévoit des liens plus nombreux entre les cinq priorités organisationnelles du Plan stratégique à moyen terme et la répartition des ressources proposée. La Directrice générale adjointe a déclaré que la deuxième partie du rapport annuel de la Directrice générale comportait un état détaillé des dépenses et des résultats, ventilés par priorité et par région, et que les allocations aux domaines prioritaires à l'intérieur des programmes de pays étaient fonction des priorités nationales et effectuées au niveau des pays. Le Conseil était informé de ces allocations dans les descriptifs de programme de pays soumis à son approbation.

268. Répondant à des questions concernant les soldes de trésorerie et la politique de l'UNICEF en matière de liquidités, la Directrice générale adjointe a expliqué que, conformément à sa politique en la matière, récemment approuvée par le Conseil d'administration, le Fonds conservait une réserve de liquidités représentant environ 10 % des recettes prévues au titre des ressources ordinaires pour l'année suivante, mais qu'il ne disposait pas de facilité de crédit s'il avait des besoins de trésorerie.

269. Interrogée sur l'existence de projets tendant à allouer des ressources supplémentaires au titre de la sécurité du personnel et des bâtiments compte tenu des événements récemment survenus en Iraq, la Directrice générale adjointe a déclaré que, même avant cet attentat, l'UNICEF avait accordé la priorité à la sécurité du personnel et donné des directives concernant l'allocation de ressources à ce titre dans le budget d'appui. De nouveaux efforts avaient été consentis dans le cadre du budget pour l'exercice biennal 2004-2005, puisque les ressources prévues pour la sécurité du personnel dans le monde entier avaient été augmentées. Le projet de budget serait examiné par le Conseil d'administration en décembre.

270. Plusieurs délégations ont posé des questions au sujet des incidences sur les prévisions de recettes de la politique de recouvrement récemment approuvée et de ses effets potentiels sur le mécanisme d'incitation à la mobilisation de ressources ordinaires. La Directrice générale adjointe a déclaré que, si les effets de cette politique se faisaient quelque peu sentir dans les années à venir, ils ne sauraient être très sensibles en 2003.

271. Répondant à des questions concernant les incidences du projet de création d'une réserve aux fins de l'assurance maladie après la cessation de service sur les engagements financiers de l'UNICEF et ses fonctionnaires, la Directrice générale adjointe a estimé les engagements à ce titre à près de 300 millions de dollars. À ce jour, l'UNICEF a assumé ces engagements en opérant des prélèvements sur les ressources ordinaires. La réserve envisagée visait à assurer un financement prévisible de ces engagements, au moyen d'une contribution initiale de 30 millions de dollars en 2003 (rendue possible grâce à l'accroissement des recettes cette année-là) et d'allocations modestes de 10 millions de dollars par an pour le reste de la période couverte par le plan financier. C'est sur les conseils du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU que l'UNICEF et d'autres organismes des Nations Unies avaient décidé de constituer une réserve pour respecter les règles de discipline financière en matière de gestion du passif. La création de cette réserve n'entraînait aucune mesure rétroactive.

272. S'agissant de la question de l'utilisation des recettes mobilisées auprès du secteur privé, la Directrice générale adjointe a expliqué que les recettes au titre des ressources ordinaires provenant de ce secteur étaient réparties selon la formule d'allocation standard, les recettes au titre des autres ressources émanant du secteur privé étant allouées sur la base des propositions approuvées par le Conseil d'administration.

273. Répondant aux questions posées à propos du coût-efficacité et de la qualité de la gestion financière, la Directrice générale adjointe a déclaré que l'UNICEF prenait très au sérieux ces questions, puisqu'elles faisaient partie des pratiques mêmes du Fonds et que des vérificateurs internes et externes les suivaient de très près dans le cadre d'examens périodiques. C'est ainsi que, dans le domaine des investissements financiers, l'UNICEF a créé un conseil consultatif financier, présidé par la Directrice générale, qui était chargé de veiller à ce que les ressources du Fonds soient investies avec prudence et sagesse et assurent des rendements sûrs et raisonnables. Dans ce domaine, l'UNICEF a obtenu des résultats supérieurs à la norme aux Nations Unies.

274. Le texte de la décision 2003/11, adoptée par le Conseil d'administration, est reproduit dans l'annexe au présent rapport.

D. Résumés des examens à mi-parcours et des principales évaluations des programmes de pays

Introduction du Directeur du Bureau de l'évaluation

275. Avant la présentation des exposés par chacun des Directeurs régionaux, le Directeur du Bureau de l'évaluation a rendu compte des résultats obtenus en 2002 par le Bureau. Au cours du débat qui a suivi et qui a porté sur les examens à mi-parcours et les évaluations, certaines délégations se sont déclarées préoccupées par la manière dont étaient présentés les rapports sur les principales évaluations. Si elles comprenaient la nécessité de présenter des rapports concis au Conseil, elles ont néanmoins estimé que leur présentation manquait d'uniformité et qu'ils étaient inégaux du point de vue de la description du contexte et de la teneur. Dans certains cas, l'information était trop succincte pour que les délégations puissent saisir pleinement les incidences des projets ou des programmes sur la collaboration future entre l'UNICEF et ses partenaires. Les thèmes d'intérêt commun concernaient l'appropriation, la rentabilité, la viabilité, l'expansion et la généralisation et la diffusion des enseignements.

276. Dans l'ensemble, les délégations ont estimé que les rapports ne contenaient pas suffisamment d'éléments permettant d'apprécier les résultats obtenus. Un intervenant a déclaré que, pour changer véritablement la vie des enfants, l'UNICEF devait s'appuyer sur une méthode axée sur les résultats. L'exercice des droits des enfants serait le plus efficacement assuré si ces droits étaient expressément liés à des résultats mesurables et à des évaluations. Il conviendrait d'appliquer une méthode reposant sur des éléments factuels pour définir, mesurer et évaluer les progrès accomplis conformément au Plan stratégique à moyen terme et à d'autres instruments. Les rapports présentés ont cependant pêché par une absence d'indicateurs pertinents propres à faciliter la mesure des indicateurs démographiques et avaient souvent un caractère anecdotique.

Afrique de l'Est et Afrique australe

277. Le Directeur régional a présenté le rapport sur l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe (E/ICEF/2003/P/L.22). Un intervenant a fait observer que, dans une très large mesure, la plupart des programmes de pays de l'UNICEF étaient liés au BCP/FNUAD, aux priorités du Plan stratégique à moyen terme, aux objectifs du Millénaire pour le développement et à une démarche axée sur les droits de l'enfant.

278. En ce qui concerne la pandémie de VIH/sida dans la région, une délégation a exprimé des doutes quant à l'efficacité, pour la modification du comportement, des interventions de l'UNICEF en matière de préparation à la vie active. Le Directeur régional a admis que, pour être efficaces, ces programmes devaient s'attaquer globalement à plusieurs facteurs sociaux, et ajouté que l'UNICEF s'efforçait de tenir compte de cette nécessité dans ses interventions. En ce qui concerne les mesures particulières que l'UNICEF prenait pour surmonter les problèmes sexospécifiques dans la lutte contre le VIH/sida, notamment le peu d'empressement de certains conjoints à participer aux services de dépistage et de conseils volontaires, il a mentionné un programme mis en oeuvre au Zimbabwe, dans lequel l'UNICEF appuyait la formation de 5 000 conseillers en vue d'élargir les services de conseil offerts au niveau communautaire. Cette activité en était encore au stade expérimental, mais la méthodologie utilisée et la stratégie mise en place semblaient réussir à convaincre les conjoints de se soumettre au dépistage volontaire et de faire appel aux services de conseil.

279. Une délégation a demandé quelles étaient les interventions appuyées par l'UNICEF, en collaboration avec les gouvernements, pour faire face aux problèmes de plus en plus graves résultant de la crise du VIH/sida, tels que ceux des orphelins ainsi que du mauvais traitement, de l'abandon et de la prostitution des enfants. Le Directeur régional a répondu que l'UNICEF avait pour méthode politique de privilégier l'apprentissage continu, lequel permettait, à partir des pratiques optimales, de faire une synthèse des éléments stratégiques efficacement mis en oeuvre dans de nombreux pays de la région. L'UNICEF s'est aussi engagé à réserver 50 % des ressources ordinaires de chaque programme de pays dans la région à la lutte contre le VIH/sida. La Directrice générale a ajouté que le Secrétaire général avait prié l'UNICEF de présider une équipe spéciale sur les femmes, les filles et le VIH/sida en Afrique australe, laquelle travaillait en collaboration étroite, sur le terrain, avec les coordonnateurs résidents.

280. Répondant à une question concernant la manière dont l'UNICEF faisait face à la crise alimentaire complexe qui sévissait en Afrique australe, le Directeur régional a indiqué que le nouveau programme de pays du Zimbabwe, qui serait présenté au Conseil d'administration en 2004, contiendrait un plan d'intervention d'urgence approprié. Il a aussi mentionné une mission régionale d'évaluation de la situation alimentaire, entreprise conjointement par l'UNICEF et la FAO au début de l'année. Selon cette évaluation, 240 000 enfants qui avaient été désignés sur la base de disparités géographiques, bénéficiaient actuellement d'un programme d'alimentation. La Directrice générale a mentionné la coopération entre l'UNICEF et le PAM et d'autres partenaires, ajoutant que le programme était principalement axé sur l'alimentation thérapeutique complémentaire des enfants, l'élaboration d'instruments d'évaluation, la fourniture d'une assistance au comité d'évaluation de la vulnérabilité ainsi que de conseils et d'un appui en vue d'associer activement les chefs religieux et les parlementaires au programme.

281. Une délégation a déclaré que l'UNICEF devrait davantage faire porter ses efforts sur le renforcement des capacités humaines et institutionnelles en Somalie s'il voulait faire face aux problèmes des sexes, de l'éducation et de la santé. Le Directeur régional a ajouté que la situation de ce pays commençant à se stabiliser, l'UNICEF devait orienter ses interventions vers le renforcement des capacités et le développement institutionnel, comme il ressortait du nouveau programme de pays qui démarrerait en 2004.

Afrique de l'Ouest et Afrique centrale

282. La Directrice régionale a présenté le résumé des examens à mi-parcours et des principales évaluations pour la région (E/ICEF/2003/P/L.23). Une délégation s'est félicitée du fait qu'en République démocratique du Congo, le programme de lutte contre le VIH/sida permettait aux jeunes de participer à l'exécution de projets. Une autre délégation a souligné que les activités d'éducation des jeunes concernant le VIH/sida devaient être étendues à l'est du pays. Plusieurs délégations ont soulevé le problème du nombre croissant d'orphelins et d'autres groupes vulnérables qui résultait de la pandémie. Au moins une délégation a demandé des précisions au sujet de la collaboration avec l'ONUSIDA et d'autres partenaires, ce point n'ayant pas été développé dans le rapport. Plusieurs orateurs ont souligné l'importance du travail réalisé par l'UNICEF dans des domaines tels que l'éducation par les pairs et la participation des jeunes.

283. Une autre délégation a exprimé son soutien aux activités d'éducation et de sensibilisation entreprises par l'UNICEF dans le domaine du VIH/sida, notamment le stage de formation organisé récemment au Gabon à l'intention des pays francophones. Une délégation s'est félicitée des résultats obtenus en ce qui concerne les changements d'attitude observés dans le cadre de la lutte contre le VIH/sida au Ghana. Elle a demandé comment l'UNICEF entendait exploiter les résultats des évaluations pour assurer une participation et une sensibilisation accrues des communautés. La Directrice régionale a reconnu que les pays de la région avaient besoin d'une assistance plus importante pour le renforcement et le maintien des capacités. À cet égard, les récentes initiatives de collaboration avec les pays membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest témoignaient clairement de leur engagement dans ce domaine. Dans le cadre des mécanismes d'examen mutuel mis en place par l'Union africaine, les pays et les chefs d'État se pencheraient sur les progrès accomplis par les uns et les autres dans la réalisation des objectifs de développement. Les conclusions des examens à mi-parcours et des évaluations aideraient à préparer ces examens.

284. Se référant à l'examen à mi-parcours au Niger, un orateur a fait observer qu'il s'agissait de l'un des pays pilotes pour l'harmonisation des activités des Nations Unies et demandé quels pouvaient être les effets d'une plus grande harmonisation sur l'amélioration de la santé et du niveau nutritionnel des filles et des femmes dans ce pays. Tout en se félicitant de la diversité des projets entrepris au Niger en vue d'améliorer le sort des enfants et des femmes, une autre délégation a estimé que la vaccination et les autres activités relatives à la survie de l'enfant et à la santé maternelle devaient être intensifiées dans un pays aussi pauvre, d'autant que la situation actuelle était loin d'être satisfaisante à cet égard. C'était là une mesure absolument nécessaire, même si les populations locales se prenaient davantage en charge et étaient plus sensibles à ces questions.

285. Répondant à une question concernant la collaboration avec les ONG, la Directrice régionale a dit qu'il s'agissait là d'un aspect essentiel des activités menées en partenariat avec l'UNICEF. S'agissant de l'attention accordée à la survie de l'enfant dans les pays très pauvres, elle a mentionné l'Initiative ouest-africaine dans le domaine de la santé infantile, parrainée par l'United States Agency for International Development et d'autres donateurs. Elle a aussi cité les interventions visant à assurer la protection des enfants au Libéria, pour lesquelles l'UNICEF établirait des propositions détaillées et solliciterait l'appui des donateurs.

Amériques et Caraïbes

286. Le Directeur régional a présenté le résumé des examens à mi-parcours et des principales évaluations pour la région (E/ICEF/2003/P/L.24). Plusieurs délégations ont déclaré que les programmes évalués dans le rapport ont été des expériences positives qu'il conviendrait de reproduire ailleurs. En réponse aux questions de certaines délégations, le Directeur régional a donné des informations complémentaires sur les éléments des programmes exécutés au Brésil et en Bolivie. Plusieurs orateurs ont demandé comment l'UNICEF comptait faire face à l'insuffisance des ressources destinées aux programmes dans la région, comme en témoignait l'étude sur les besoins de financement du Programme d'action ibéro-américain. Le Directeur régional a souligné l'importance de la contribution de l'UNICEF à la mise en place de partenariats et à la conclusion d'accords visant à développer les investissements sociaux dans la région. Il a annoncé qu'il entendait participer à la prochaine réunion ministérielle qui aurait lieu à Santa Cruz (Bolivie) pour préparer le Sommet ibéro-américain prévu pour novembre. À la suite des entretiens qu'il a récemment eus avec le Président de la Banque interaméricaine de développement, ce dernier a manifesté son vif désir de collaborer avec l'UNICEF, notamment dans le domaine de la protection de l'enfant. Le Directeur régional a aussi cité l'exemple de l'Argentine où l'UNICEF s'employait à faire en sorte que les négociations entre le Gouvernement et le Fonds monétaire international tiennent compte de la nécessité de protéger les groupes vulnérables.

Asie de l'Est et Pacifique

287. La Directrice régionale a présenté le résumé des examens à mi-parcours et des principales évaluations pour la région (E/ICEF/2003/P/L.25). Plusieurs délégations ont formulé des observations au sujet de l'évaluation du programme multinational dans les pays insulaires du Pacifique et des améliorations qui lui ont été apportées à la suite de cette évaluation. Un orateur a évoqué la collaboration de l'UNICEF avec le secrétariat du Forum du Pacifique dans la lutte contre le VIH/sida et s'est félicité des efforts entrepris par le Fonds pour assurer une présence plus active au niveau régional. Elle a remercié l'UNICEF de l'aide accordée en vue de remédier aux lacunes constatées dans nombre de pays, notamment en ce qui concerne la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. La Directrice régionale a signalé que chacun des pays insulaires du Pacifique faisait beaucoup plus d'efforts et que tous disposaient d'un plan directeur d'opérations. Les pays avaient participé, aux côtés des organismes régionaux à la Consultation ministérielle de Bali, qui a eu lieu en mai.

288. Un orateur a fait l'éloge de la campagne d'éducation pour la paix lancée en Indonésie et souligné que celle-ci avait permis de jeter des bases solides pour assurer l'harmonie et la tolérance entre les jeunes dans un pays riche des cultures et

origines diverses de ses habitants. Il était favorable aux efforts entrepris pour accroître le nombre de femmes parmi les élèves, les étudiants et les professeurs. Le fait que cette initiative avait été interrompue dans la province de Sulawesi montrait combien il importait d'adapter les concepts à la réalité locale et de promouvoir le dialogue, la participation et la réflexion critique au sein des communautés visées afin qu'elles comprennent mieux l'objectif du programme. La Directrice régionale a convenu de l'importance des programmes d'éducation pour la paix, soulignant que, si ceux-ci prenaient du temps, ils contribueraient néanmoins à terme à une meilleure entente entre les diverses communautés.

289. Un autre orateur a accueilli avec satisfaction l'évaluation du projet sur l'éducation de base destiné aux enfants des minorités ethniques et autres enfants défavorisés au Viet Nam et fait part des difficultés rencontrées dans l'introduction de l'enseignement bilingue dans ce pays. La Directrice régionale a déclaré que c'était là un problème complexe, notamment parce qu'il existait 53 groupes ethniques minoritaires et que les ressources affectées à l'éducation étaient insuffisantes dans les zones reculées où la majorité de ces groupes vivait. Le Gouvernement s'était engagé à dispenser aux minorités ethniques un enseignement dans leur langue, mais il manquait les compétences nécessaires à cette fin. Pour des raisons pratiques, le vietnamien était donc invariablement enseigné comme première langue dans nombre de provinces. Pour pallier à ces insuffisances, des cycles de formation étaient organisés et des enseignants du cycle préscolaire étaient recrutés en plus grand nombre parmi les populations locales et les groupes ethniques minoritaires, ce qui favorisait la création de contenus pédagogiques plus en phase avec la diversité culturelle. Elle a ajouté que l'Agence canadienne de développement international parrainerait, de concert avec l'UNICEF, un colloque sur les politiques nationales de recherche et d'enseignement bilingue qui aurait lieu en octobre en République démocratique populaire lao.

290. Une délégation a fait une déclaration d'ordre général dans laquelle elle souligne que l'assistance technique de l'UNICEF devait être liée aux besoins prioritaires des pays bénéficiaires, mais aussi à la réalisation des objectifs d'*Un monde digne des enfants*. Dans sa réponse, la Directrice régionale a signalé qu'une conférence sur les troubles dus à une carence en iode se tiendrait en octobre en Chine.

Asie du Sud

291. Le Directeur régional a présenté le rapport pour la région (E/ICEF/2003/P/L.26). Commentant les nombreuses évaluations faites dans le cadre du programme de l'Inde, le représentant de ce pays a déclaré que les activités et les stratégies du nouveau programme reposaient sur une évaluation et un suivi rigoureux. La stratégie appliquée en Inde à des groupes de districts frontaliers mettait l'accent sur la participation et les efforts de la collectivité en vue de fusionner les interventions concernant la santé et la nutrition. Le Gouvernement souhaiterait élargir la portée de cette stratégie. Le programme d'enseignement décentralisé donnait la priorité à l'éducation des filles. Il prévoyait diverses initiatives, dont la gratuité des manuels scolaires, l'élaboration de manuels tenant compte des sexes, la mobilisation des collectivités, la sensibilisation des enseignants, l'éducation des communautés minoritaires, les enfants ayant des besoins particuliers, l'hygiène et l'éducation sanitaire. Le programme de lutte contre l'anémie chez les filles, lancé dans l'État du Gujarat, a donné des résultats positifs.

Compte tenu de la complexité des problèmes en Inde, les évaluations devraient avoir un caractère continu et s'appuyer sur les collectivités et autres parties intéressées.

292. Une délégation a déclaré qu'il ressortait de toutes les évaluations présentées, que les progrès de l'UNICEF sur le terrain dépendaient de la participation des collectivités. Cet aspect revêtait une importance particulière pour la scolarisation des filles et l'amélioration de l'état sanitaire et des conditions d'hygiène de la population.

293. Un orateur a demandé s'il était possible de reproduire le programme psychosocial exécuté au Sri Lanka dans d'autres pays touchés par les conflits. Le Directeur régional a dit que l'UNICEF serait heureux de communiquer les résultats et les enseignements tirés de ce programme à d'autres pays.

294. Le représentant du Japon s'est félicité de la collaboration entre son gouvernement et l'UNICEF, notamment dans le cadre de la campagne d'éradication de la poliomyélite. De plus, l'Agence japonaise de coopération internationale était un des partenaires collaborant à la stratégie des groupes de districts frontaliers appliquée en Inde. Il a annoncé que l'ancien Haut Commissaire pour les réfugiés, Mme Sadako Ogata, venait d'être nommée à la tête de l'Agence, nouvelle dont s'est félicitée la Directrice générale.

Europe centrale et orientale, Communauté d'États indépendants et États baltes

295. Le Directeur régional a présenté le rapport (E/ICEF/2003/P/L.27). Plusieurs délégations ont souligné que les résumés des examens à mi-parcours et autres examens faisaient état de progrès notables dans les domaines prioritaires du Plan stratégique à moyen terme dans la région, tels que l'éducation des filles et le développement du jeune enfant et la vaccination. D'autres délégations se sont inquiétées de l'aggravation de problèmes, tels que les faiblesses des systèmes nationaux de données et d'état civil, la faim et l'extrême pauvreté, la baisse des niveaux de vie, le VIH/sida, la préservation de l'environnement, les problèmes touchant les enfants des minorités ethniques, les difficultés vécues pendant la petite enfance et l'éducation de base, les enfants des rues, les orphelins, le trafic des enfants et même les attentats terroristes. Le Directeur régional a reconnu l'existence de disparités entre les pays et à l'intérieur de ceux-ci et a réaffirmé la volonté résolue de l'UNICEF d'éliminer ces disparités. C'est ainsi que le Fonds apportait un appui à un groupe régional d'ONG en vue d'adopter un programme intitulé « N'oublier aucun enfant »

296. Le représentant de la Serbie-et-Monténégro a déclaré que les autorités de son pays, l'UNICEF et des ONG avaient forgé une alliance constructive visant à répondre aux besoins des enfants. L'UNICEF avait contribué à promouvoir les objectifs du programme *Un monde digne des enfants* et participé à l'élaboration du rapport initial au Comité des droits de l'enfant et du Plan d'action national en faveur des enfants. Son gouvernement s'était déterminé à améliorer la situation des enfants et à donner la priorité aux droits de l'enfant dans son programme de travail.

297. Le représentant du Kazakhstan a fait observer que la coopération fructueuse entre l'UNICEF et le gouvernement de son pays avait porté sur des domaines tels que la vaccination et l'éradication de la poliomyélite, l'élimination des troubles dus à une carence en iode et en vitamine A, la réduction de l'anémie et du taux de mortalité des moins de 5 ans et la protection des groupes vulnérables. Il espérait que

la prochaine visite de la Directrice générale au Kazakhstan permettrait de renforcer encore la coopération entre l'UNICEF et son pays. Il a demandé à l'UNICEF d'envisager d'intégrer le projet de la mer d'Aral pour une aide régionale et une assistance en matière d'environnement dans le prochain programme de pays. Le Directeur régional a déclaré que le Kazakhstan avait élaboré un rapport remarquable sur les objectifs du Millénaire pour le développement qui comportait une évaluation honnête des problèmes. Cependant, l'adoption d'une nouvelle méthode, de même que la prise d'un engagement de renforcer les soins de santé primaires, en mettant particulièrement l'accent sur la mortalité juvénile, faciliteraient la réalisation de progrès dans ce pays. S'agissant du projet de la mer d'Aral, il a indiqué que l'UNICEF essaierait de donner une suite favorable à la demande du Gouvernement.

298. Une délégation a demandé à l'UNICEF de préciser s'il travaillait avec des organismes nationaux, si son programme était pris en considération dans les systèmes nationaux de planification, comment il s'employait à améliorer la qualité du suivi et quels étaient les enseignements tirés. Le Directeur régional a expliqué que l'UNICEF collaborait étroitement avec ses partenaires à l'établissement des plans nationaux. C'est ainsi qu'en Albanie, il avait décidé avec la Banque mondiale et le Gouvernement albanais d'intégrer parmi les priorités nationales les aspects de la stratégie pour la réduction de la pauvreté qui influaient directement sur le bien-être des enfants. En Asie centrale, l'UNICEF participait, avec les gouvernements, la Banque mondiale et la Banque asiatique de développement, à l'élaboration de politiques concernant les oligo-éléments, notamment l'enrichissement des produits alimentaires. En Azerbaïdjan, l'UNICEF travaillait avec les banques de développement et le Ministère de l'éducation à la réforme du système d'enseignement. Dans certaines régions de la Fédération de Russie, l'UNICEF avait aidé à mettre en place un médiateur pour enfants dans l'espoir que cette initiative serait reproduite à l'échelle nationale si tel était le vœu du Gouvernement. Étant donné que, parfois, les statistiques étaient peu fiables, l'UNICEF, agissant de concert avec la Banque mondiale, les bureaux nationaux de statistique et les ministères d'exécution, s'est employé à améliorer la qualité des statistiques dans la région.

Moyen-Orient et Afrique du Nord

299. Après la présentation du rapport (E/ICEF/2003/P/L.28) par le Directeur régional, plusieurs délégations ont évoqué leur collaboration avec l'UNICEF, notamment dans les domaines de la protection et du développement de l'enfant. Les orateurs se sont, généralement, félicités de la qualité des évaluations dans la région et souligné l'importance d'une évaluation et d'un suivi axés sur les résultats.

300. Évoquant l'examen à mi-parcours du programme de pays de la République islamique d'Iran, le représentant de ce pays a souligné l'importance de la coopération étroite qui existait entre l'UNICEF et le Gouvernement pour intervenir efficacement face aux problèmes des réfugiés, de l'égalité des sexes et de l'amélioration de l'accès des filles à l'enseignement primaire. Le Gouvernement comptait que l'UNICEF appuie les priorités nationales dans le domaine du développement social, notamment les interventions visant à améliorer l'accès aux services sociaux dans les régions reculées et la participation des ONG et de la société civile à l'exécution des programmes en faveur des enfants. Le Directeur régional a précisé que l'UNICEF collaborait avec le Gouvernement à l'exécution des programmes d'alphabétisation des jeunes femmes et des filles réfugiées. Des

initiatives importantes avaient aussi été lancées pour informer le public au sujet des dangers du VIH.

301. S'agissant de l'évaluation d'un projet concernant les mutilations sexuelles infligées aux femmes en Égypte, les orateurs ont posé des questions sur le rôle du Conseil national des femmes, sur les mesures de suivi prises sur la base des recommandations figurant dans l'évaluation et sur la coordination des efforts avec d'autres organismes des Nations Unies. Le Directeur régional a souligné que l'épouse du chef de l'État et les conseils nationaux, des enfants et de la femme jouaient un rôle de chef de file à cet égard. Le PNUD était aussi un partenaire important dans ces activités. D'autres pays, dont Djibouti, le Soudan et le Yémen, s'étaient dotés de programmes nationaux visant à prévenir les mutilations sexuelles.

302. En ce qui concerne l'évaluation du programme en faveur des Palestiniens vivant dans les camps de réfugiés au Liban, plusieurs délégations se sont félicitées des relations de travail efficaces entre l'UNICEF et les autorités palestiniennes compétentes, ainsi que de la concertation avec l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) pour ce qui est du contrôle de l'exercice des droits des enfants. Le Directeur régional a rappelé que les enfants palestiniens dans les camps de réfugiés avaient besoin d'une assistance importante et que leur situation s'était améliorée. L'UNICEF continuerait de collaborer étroitement avec l'UNRWA. Les principaux éléments du nouveau programme en faveur des femmes et des enfants palestiniens en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne, dans le territoire palestinien occupé, y compris le comité de coordination entre l'UNICEF et les gouvernements respectifs, avaient été mis en place.

303. S'agissant de l'évaluation du projet d'éducation des enfants nomades dans les États du Kordofan au Soudan, un orateur a déclaré qu'en ce qui concernait les filles en particulier, l'éducation était un préalable indispensable du développement dans la région. Le Directeur régional a souligné que l'éducation des enfants nomades et les services de santé destinés à ces populations étaient importants, non seulement pour le Soudan, mais pour l'ensemble des pays sahéliens. L'évaluation a montré que le projet avait bien démarré, mais qu'il était nécessaire d'assurer une meilleure coopération entre les pays.

304. En ce qui concerne l'évaluation du travail des enfants en République arabe syrienne, une délégation a souligné l'importance des mesures préventives et de l'élaboration de nouvelles méthodes fondées sur la coopération entre le Gouvernement, l'UNICEF et d'autres partenaires. Le Directeur régional a fait observer que l'étude avait mis à jour des liens étroits entre les échecs scolaires répétés, tels que mesurés par les taux d'abandon scolaire élevés, et le travail des enfants à un âge précoce, ainsi que la rigidité d'un système d'examen qui pourrait être la cause de l'abandon scolaire et, partant, du travail des enfants.

305. Une autre délégation a dit que l'étude sur la jeunesse jordanienne était le fruit de la coopération entre l'UNICEF et le Gouvernement. Le Directeur régional a estimé que le programme en faveur de la jeunesse en Jordanie, qui avait permis de réunir des jeunes pour élaborer un programme qui serait utilisé par les jeunes eux-mêmes, les administrateurs des établissements scolaires et les enseignants, pourrait servir d'exemple à d'autres pays.

E. Propositions concernant la coopération de l'UNICEF au titre des programmes

306. Le Conseil d'administration était saisi d'une série de recommandations à ce titre :

a) Une recommandation de financement par prélèvement sur les autres ressources plutôt que sur les ressources ordinaires (recommandation hors programme) pour le Tadjikistan (E/ICEF/2003/P/L.15). La recommandation, qui a été présentée par le Directeur régional, a été approuvée sans commentaire;

b) Une recommandation hors programme concernant le programme pour la sous-région du Golfe (E/ICEF/2003/P/L.16), qui a aussi été approuvée. Une délégation a estimé qu'il fallait établir une coopération plus étroite entre le programme sous-régional et d'autres pays de la région du golfe Persique;

c) Une recommandation hors programme concernant le programme de pays d'Oman (E/ICEF/2003/P/L.17). Après son approbation, le représentant d'Oman a déclaré que le nouveau programme marquait le début d'un nouveau type de collaboration entre son gouvernement et l'UNICEF. En effet, pour la première fois, le programme ne bénéficierait pas de ressources ordinaires, mais serait financé par le Gouvernement, ce qui constituait un exemple pour d'autres pays qui pourraient se passer de ressources ordinaires mais qui demeuraient attachés à la coopération avec l'UNICEF.

307. La décision 2003/12 adoptée par le Conseil d'administration, est reproduite dans l'annexe au présent rapport.

F. L'eau et l'assainissement dans le cadre du plan stratégique à moyen terme : rapport oral

308. Le Chef de la Section chargée de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement a présenté le rapport oral, déclarant que des centaines de millions d'enfants dans le monde n'ont accès ni à de l'eau salubre, ni à des services d'assainissement. En l'an 2000, 1,1 milliard de personnes, soit à peu près un sixième de la population mondiale, n'avaient toujours pas accès à de l'eau de boisson salubre et environ 2,4 milliards de personnes, dont 80 % en Asie, restaient privées de systèmes d'assainissement. Le principal problème se posait en Afrique, où il était urgent de développer rapidement les installations d'approvisionnement en eau et d'assainissement, compte tenu de la présence de populations déplacées et réfugiées, des conflits et de la pandémie de VIH/sida. À l'heure actuelle, l'UNICEF faisait porter l'essentiel de ses efforts sur les pays dotés des systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement les moins développés et accusant un taux de mortalité élevé chez les enfants de moins de 5 ans, afin de lutter contre les maladies grâce à l'amélioration des habitudes d'hygiène, à des initiatives telles que la Prise en charge intégrée des maladies de l'enfant (PCIME) et Faire reculer le paludisme, ainsi qu'à l'établissement de liens avec l'éducation en modernisant les installations d'approvisionnement en eau et d'assainissement de l'eau dans les écoles.

309. Des intervenants ont exprimé leur soutien aux travaux de l'UNICEF dans les domaines de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement et souligné leur

importance pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Les délégations ont évoqué les activités menées au Bangladesh pour lutter contre la contamination par l'arsenic, la campagne d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans les écoles et les efforts déployés pour éliminer la dracunculose, qui illustrent les activités de l'UNICEF dans ce secteur. Interrogé sur l'application de la démarche fondée sur la notion de droits dans les programmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement mis en oeuvre par l'UNICEF, le secrétariat a déclaré qu'ils s'y conformaient tous, dans le cadre de la programmation habituelle du Fonds pour chaque pays. Une délégation a brièvement rendu compte des débats sur l'eau et l'assainissement tenus lors du récent sommet du Groupe des Huit à Evian (France) et souligné la nécessité de promouvoir une bonne gouvernance, la mobilisation des ressources et le renforcement du pouvoir des collectivités locales. Le représentant du Japon a évoqué le troisième Forum mondial de l'eau, qui s'est tenu à Kyoto (Japon) en mars 2003, et salué la contribution de l'UNICEF au succès dudit Forum.

G. Mesures de lutte contre le paludisme prises par l'UNICEF : rapport oral

310. Le Chef de la Section de la santé et le Conseiller principal pour la santé chargé du paludisme ont présenté le rapport oral. Ils ont insisté sur le fait que le paludisme constituait en Afrique la principale cause de mortalité chez les enfants de moins de 5 ans, qu'il était à l'origine de graves complications pendant la grossesse et qu'il était aussi largement responsable de la pauvreté. Les gouvernements des pays d'Afrique et les donateurs devaient prendre des engagements politiques et financiers à long terme, notamment en réduisant les taxes et droits de douane sur les moustiquaires. Il fallait étendre à l'échelon national certaines interventions économiques, telles que l'utilisation de moustiquaires imprégnées d'insecticide; le diagnostic et le traitement rapides du paludisme; la prévention et le traitement de cette maladie au cours de la grossesse; ainsi que la détection rapide et la lutte contre l'épidémie de paludisme. Il convenait de renforcer au niveau des pays le partenariat Faire reculer le paludisme, tout comme la participation du secteur privé à l'intensification des activités de fabrication et de distribution de moustiquaires imprégnées d'insecticide. L'UNICEF s'attachait à accroître les achats de moustiquaires imprégnées d'insecticide et à en étendre l'utilisation, en ciblant les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes, en rendant les médicaments et traitements contre le paludisme plus accessibles grâce à la prise en charge intégrée, par les collectivités, des maladies de l'enfant, et en intégrant la lutte contre le paludisme à d'autres programmes de santé maternelle et infantile.

311. Les délégations ont remercié l'UNICEF pour sa contribution aux programmes de lutte antipaludique et demandé qu'un plus grand nombre de moustiquaires imprégnées d'insecticide et d'antipaludéens soient mis à la disposition des familles défavorisées, à des prix abordables. Elles ont souligné qu'il importait de renforcer les partenariats entre les secteurs public et privé, insistant notamment sur la nécessité d'instaurer un équilibre entre les démarches subventionnées et les stratégies commerciales et d'encourager le secteur privé à participer plus activement à la lutte contre le paludisme. Les intervenants ont également évoqué la nécessité de combattre cette maladie dans les situations de conflit et d'urgence et d'établir des stratégies de lutte à long terme, comportant notamment la mise au point d'un vaccin

viable et de nouvelles méthodes de lutte contre le vecteur de la maladie. Ils ont également demandé que les pays industrialisés, qui fabriquent les nouvelles moustiquaires résistantes imprégnées d'insecticide, multiplient les transferts de technologies de manière à en accroître la production en Afrique.

H. Participation de l'UNICEF à l'examen des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC)

312. Le Directeur de la Division des approvisionnements a déclaré que son exposé répondait à une demande expressément formulée par une délégation lors de la première session ordinaire du Conseil, en janvier 2003. Cette dernière souhaitait que soit organisée une réunion d'information sur la participation de l'UNICEF à l'examen des ADPIC, en particulier de ceux concernant le secteur de la santé. S'il était vrai que l'UNICEF achetait essentiellement des médicaments génériques tombés dans le domaine public, le fait qu'il achetait aussi des spécialités pharmaceutiques pour le traitement du VIH et du paludisme pharmacorésistant faisait qu'il s'intéressait à la question de la protection des brevets d'un point de vue très pragmatique. Il s'agissait en partie pour lui de comprendre le fonctionnement des accords de l'Organisation mondiale du commerce portant sur les ADPIC et la manière dont ils influaient sur sa capacité de fournir les spécialités pharmaceutiques nécessaires à ses partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux.

313. Le Directeur adjoint de la Division des approvisionnements a passé en revue l'ensemble des activités menées par l'UNICEF pour fournir des médicaments, et renforcer ainsi les systèmes de santé. En raison des répercussions très profondes du sida sur la mortalité post-infantile, les médicaments antirétroviraux jouaient un rôle essentiel, tant pour la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant que pour le traitement des mères et de leurs compagnons en vue de prolonger la vie et de limiter le nombre d'orphelins. L'UNICEF avait déjà apporté son soutien pour l'achat et la distribution de médicaments antirétroviraux dans le cadre de projets précis, notamment d'un accord avec Columbia University portant sur l'expédition de ces médicaments dans huit pays en développement. Certains pays demandaient à l'UNICEF de les aider à obtenir des médicaments antirétroviraux, devant être utilisés dans le cadre d'activités organisées avec le soutien du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme.

314. Les prix des médicaments antirétroviraux avaient incontestablement baissé et étaient devenus abordables sous l'effet de la concurrence, aussi bien entre les entreprises à l'origine des travaux de recherche-développement et celles qui fabriquaient les médicaments génériques, qu'entre ces dernières. La principale difficulté consistait à trouver un équilibre entre l'innovation, déterminée par la protection offerte par un brevet, et l'accès à des médicaments abordables, dans un contexte où les médicaments bénéficiaient de subventions suffisantes et accrues et où les fabricants étaient prêts à en assurer la production. La préoccupation première de l'UNICEF était de garantir aux enfants et aux familles l'accès aux médicaments dont ils avaient besoin. À cet égard, le Fonds a exprimé son soutien à l'objectif de la Déclaration de Doha et au récent accord permettant aux pays non producteurs d'importer des médicaments génériques. L'UNICEF n'avait directement guère d'influence sur les travaux de l'Organisation mondiale du commerce et de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle et il collaborait donc

étroitement avec l'Organisation mondiale de la santé et les organismes partenaires qui étaient associés de plus près à l'étude de ces questions.

315. Plusieurs délégations ont souligné l'importance de l'accès à des médicaments abordables pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et engagé l'UNICEF à user de son rôle mobilisateur pour aider les pays en développement à se procurer plus facilement des médicaments. Une délégation a déclaré que les récents accords de l'Organisation mondiale du commerce relatifs aux ADPIC étaient positifs. Ils ont mis en lumière les besoins en matière de santé publique et conféré une plus grande marge de manoeuvre aux pays ayant besoin d'obtenir des médicaments. Elle a en outre déconseillé à l'UNICEF d'adopter une position indépendante, puisque d'autres organismes des Nations Unies avaient pour mandat d'élaborer de tels accords. La Directrice générale a réaffirmé que l'UNICEF s'attachait avant tout à garantir aux enfants et aux familles l'accès aux médicaments dont ils avaient besoin, souci qui resterait au coeur des actions menées dans le contexte du renforcement des systèmes de santé.

I. Rapport sur l'utilisation des fonds pour l'appui de l'UNICEF à la session extraordinaire consacrée aux enfants

316. Le Conseil d'administration était saisi d'un rapport sur l'utilisation des fonds pour l'appui de l'UNICEF à la session extraordinaire consacrée aux enfants (E/ICEF/2003/AB/L.12), présenté par la Directrice générale adjointe chargée des opérations. Le Conseil a pris acte du rapport.

J. Collaboration de l'UNICEF avec le secteur privé : rapport oral

317. Le Conseiller principal de la Directrice générale a présenté le rapport oral. Il a situé cette collaboration dans le contexte général de l'engagement renouvelé de l'ONU de travailler avec le secteur des entreprises, tel qu'illustré par le Pacte mondial du Secrétaire général. Le Conseiller a mentionné la collaboration durable et efficace entre l'UNICEF et ce secteur, tant pour la collecte de fonds que pour les travaux liés aux programmes, et le rôle important des comités nationaux à cet égard. Parmi les réussites, figuraient les efforts de l'UNICEF pour garantir l'iodation universelle du sel, notamment en aidant les producteurs de sel dans les pays de programme à procéder à cette iodation, et le programme Quête pour le bien des enfants, grâce auquel l'UNICEF parvient à réunir d'importantes sommes en recueillant auprès des passagers dans les aéroports les monnaies étrangères qu'ils n'ont pas utilisées, et qui constitue aussi un important outil de plaidoyer. L'UNICEF ne souhaitait travailler qu'avec les entreprises qui montraient qu'elles étaient disposées à adopter des comportements responsables. La Directrice générale avait mis en place un dispositif pour poursuivre ces collaborations, comprenant notamment une série de directives (allant de pair avec celles du Secrétaire général), le renforcement des capacités de la Division du secteur privé, un resserrement de la collaboration avec les comités nationaux et la création d'un comité réunissant les hauts responsables de l'UNICEF et chargé de passer en revue les propositions de collaboration.

318. En réponse aux questions posées, le secrétariat a expliqué qu'il existait une collaboration étroite et informelle entre différentes composantes du système des

Nations Unies pour les activités avec le secteur des entreprises. Il a également confirmé qu'il importait que les gouvernements hôtes apportent leur soutien à la collaboration avec le secteur des entreprises dans les pays de programme et que ces activités soient prévues dans les descriptifs de programme pertinents.

K. Division du secteur privé : rapport financier et comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2002

319. Le Directeur de la Division du secteur privé a présenté le rapport financier et les comptes de l'exercice terminé le 31 décembre 2002 (E/ICEF/2003/AB/L.8).

320. Plusieurs délégations ont félicité l'UNICEF de l'augmentation des contributions provenant de ses opérations avec le secteur privé et de l'amélioration de la rentabilité de ces opérations, du renforcement de la coopération avec les comités nationaux pour l'UNICEF et de la place plus importante accordée aux appels de fonds. Certains intervenants ont souligné l'importance de l'action de l'UNICEF auprès de la société civile et ses effets bénéfiques sur l'image du Fonds dans leurs pays. Un orateur a mis en relief la contribution financière considérable apportée par les comités nationaux aux programmes de l'UNICEF et sur l'importance de leur rôle dans les domaines de la mobilisation, de la communication et de l'éducation pour le développement. Interrogé par une délégation sur l'augmentation des dépenses imputable aux créances irrécouvrables, le Directeur a déclaré que la Division avait remédié aux causes de ce problème et que des mesures de contrôle avaient été mises en place pour éviter que cela ne se reproduise. En réponse aux préoccupations concernant la baisse du volume des ventes de cartes, il a souligné que pour enrayer cette tendance, la Division avait lancé avec succès une gamme élargie de cadeaux plus coûteux.

321. Le Conseil d'administration a pris acte du rapport.

L. Rapport et états financiers intérimaires pour l'exercice clos le 31 décembre 2002

322. La Directrice générale adjointe chargée des opérations a présenté le rapport et les états financiers intérimaires pour l'exercice clos le 31 décembre 2002. Le Conseil a pris acte du rapport.

M. Rapport sur les activités de vérification interne menées en 2002

323. Le Directeur du Bureau de la vérification interne des comptes a présenté le rapport sur les activités de vérification interne menées en 2002 (E/ICEF/2003/AB/L.11).

324. Les délégations ont pris note des progrès accomplis en 2002 en ce qui concerne à la fois la portée de la vérification interne et ses méthodes, ainsi que des efforts faits par l'administration pour appliquer les recommandations d'audit. Maintes délégations se sont également dites préoccupées par le grand nombre d'appréciations insatisfaisantes données dans plusieurs domaines soumis à la vérification, notamment les contrôles de la gestion de base des programmes, et ont demandé des informations sur les mesures prises pour remédier à cette situation. Le

Directeur de la Division a déclaré que la direction du Bureau de la vérification interne des comptes et celle de l'UNICEF n'accordaient l'appréciation « satisfaisant » qu'aux bureaux parvenant à un niveau élevé de résultats et qu'une appréciation insatisfaisante ne traduisait pas une mauvaise gestion ni un gaspillage de ressources. Il a réaffirmé que l'administration devait renforcer le soutien apporté par les bureaux régionaux aux bureaux de pays et améliorer le suivi des résultats aux échelons régional et mondial, afin de réduire le nombre de bureaux dont les pratiques en matière de gestion des risques avaient été jugées insatisfaisantes.

325. La Directrice générale adjointe chargée des opérations a ajouté que les problèmes qui revenaient fréquemment étaient abordés par le Comité de vérification interne des comptes, ainsi qu'au cours des réunions des équipes de gestion régionale. L'équipe mondiale de gestion avait créé un groupe chargé d'analyser les constatations des vérifications internes relatives à la gestion des programmes et d'y donner suite. Les problèmes concernant des bureaux précis faisaient l'objet d'un suivi au moyen d'instructions qu'elle-même et les directeurs régionaux donnaient au sujet des mesures à prendre, ainsi qu'à l'occasion des visites effectuées par des hauts responsables de l'administration dans les bureaux de pays.

326. Plusieurs délégations se sont référées à la liste des causes profondes qui, d'après le Bureau de la vérification interne des comptes, étaient associées à une forte proportion des observations formulées lors d'audits. Elles ont demandé quelles étaient les mesures prises par l'UNICEF pour s'attaquer à ces causes. Le Directeur du Bureau a indiqué que, selon les estimations, en 2002, 26 % des observations concernaient le fait que l'UNICEF n'avait pas donné de directives suffisamment précises. Néanmoins, ce pourcentage élevé était imputable à deux facteurs principaux, qui ont pu donner lieu à une interprétation inexacte. Tout d'abord, lors de la quasi-totalité des audits, des carences avaient été observées au niveau des activités de contrôle sur le terrain, ce qui avait donné lieu dans la plupart des cas à des observations sur la gestion des programmes ainsi que sur l'assistance en espèces et en fournitures. Le manque de directives était la cause profonde des observations relatives au contrôle sur le terrain. Prises dans leur ensemble, les observations dans ce domaine représentaient une part importante du nombre total d'observations formulées pendant l'année. Ensuite, les statistiques comprenaient des cas où l'UNICEF avait diffusé des directives au niveau mondial, mais où les bureaux de pays ne les avaient pas adoptées comme il fallait et n'avaient pas établi de procédures opérationnelles. L'UNICEF disposait dans l'ensemble de directives solides pour toutes les questions confiées aux bureaux de pays et, comme indiqué dans le rapport, les responsables s'étaient attaqués en 2003 à cette carence dans le domaine des visites sur le terrain.

327. Une délégation a demandé que l'UNICEF tienne compte des résultats favorables des vérifications lors du financement des programmes de pays, et qu'il informe les gouvernements hôtes des recommandations formulées à l'issue des audits, afin de contribuer à l'amélioration des programmes de pays. La Directrice générale adjointe a déclaré qu'il était difficilement envisageable de modifier la formule d'allocation des ressources ordinaires pour y intégrer les résultats des vérifications. Cependant, un rapport d'audit favorable montrait que le programme était doté de solides méthodes de gestion favorisant l'obtention de résultats, ce qui devrait en soi influencer sur la capacité d'un bureau d'obtenir des donateurs d'autres sources de financement. La communication avec les gouvernements hôtes sur la gestion des programmes se faisait par l'intermédiaire des bureaux de pays, qui

étaient incités à travailler avec leurs homologues pour appliquer les mesures proposées à l'issue des vérifications afin d'améliorer les résultats.

328. Le Conseil d'administration a pris acte du rapport.

N. Rapport au Comité des commissaires aux comptes et au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

329. La Directrice générale adjointe chargée des opérations a présenté le rapport au Comité des commissaires aux comptes et au Comité consultatif (E/ICEF/2003/AB/L.10). Elle a fourni des informations actualisées sur l'état de l'application de plusieurs recommandations depuis la parution du rapport :

a) En ce qui concerne la recommandation No 14A, l'UNICEF a consulté d'autres organismes des Nations Unies. Le Conseil d'administration a approuvé la création d'une réserve financière aux fins de l'assurance maladie après la cessation de service (voir annexe, décision 2003/11), ce qui constituait une réponse favorable à la recommandation;

b) Pour ce qui est de la recommandation No 14F, l'UNICEF profiterait de l'examen triennal des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies pour comparer ses pratiques concernant l'assistance en espèces avec celles en usage dans d'autres organismes des Nations Unies. Le programme de réforme du Secrétaire général portant sur la simplification et l'harmonisation a offert la possibilité d'étudier les diverses modalités d'assistance en espèces aux gouvernements. L'UNICEF présidait un groupe de travail interorganisations sur les modalités de transfert des ressources, et lors de sa session de fond en juillet, le Conseil économique et social avait examiné les progrès en matière de simplification et d'harmonisation, y compris la question de l'assistance en espèces. Les organismes membres du Comité exécutif du Groupe des Nations Unies pour le développement ont beaucoup progressé dans leur travail d'élaboration des recommandations finales, qui étaient attendues à la fin de l'année et devaient être communiquées au Conseil;

c) S'agissant de la recommandation No 14H, qui couvrait quatre domaines de la gestion de trésorerie, l'UNICEF avait invité le secrétariat du Comité de haut niveau chargé des questions de gestion à mener, avec d'autres organismes des Nations Unies, une enquête approfondie sur divers aspects de la gestion et des résultats de trésorerie. Les éléments obtenus ont servi de point de comparaison lors de l'examen des recommandations du Comité des commissaires aux comptes.

330. Une délégation a demandé qu'à l'avenir, le secrétariat accorde davantage d'importance à ce rapport, en lui réservant une place de choix dans l'ordre du jour du Conseil d'administration et en en faisant un point appelant une décision du Conseil. La Directrice générale adjointe a expliqué que la place d'un point à l'ordre du jour ne reflétait pas son importance, mais qu'à l'avenir, le secrétariat s'efforcerait de tenir compte de cette question. Quant à demander au Conseil de statuer sur ce point, cela poserait un dilemme, car les rapports financiers et de vérification interne de l'UNICEF sont examinés par la Cinquième Commission de l'Assemblée générale. C'est pourquoi ce rapport était adressé au Comité des commissaires aux comptes et au Comité consultatif, qui transmettaient directement

leurs observations à la Cinquième Commission. Ce rapport n'était présenté au Conseil d'administration qu'à titre d'information.

331. Interrogée sur la façon dont l'UNICEF entendait mettre en oeuvre la recommandation du Comité des commissaires aux comptes, consistant à harmoniser les procédures applicables aux dépenses avec celles en vigueur au sein d'autres organismes des Nations Unies, la Directrice générale adjointe a répondu que les divers organismes étudiaient encore la question. Ils devaient s'assurer que des procédures identiques seraient utilisées à l'intérieur d'un même pays, même s'il était encore trop tôt pour dire ce qu'allaient être ces procédures. Elles figureraient dans le rapport adressé au Conseil économique et social en 2004.

332. Interrogée sur les raisons pour lesquelles elle n'avait pas évoqué, lors de son exposé, les progrès accomplis dans l'application des autres recommandations, la Directrice générale adjointe a répondu qu'elle ne fournissait normalement pas d'informations de ce type, mais qu'elle l'avait fait pour couvrir des éléments présentant un intérêt particulier. Il ne fallait pas pour autant en conclure qu'aucun progrès n'avait été enregistré dans les autres domaines. Les autres évolutions seraient examinées dans le rapport de l'année suivante.

333. Le Conseil d'administration a pris acte du rapport.

O. Programme de travail du Conseil d'administration pour 2004

334. Le Secrétaire du Conseil d'administration a présenté le projet de programme de travail (E/ICEF/2003/13). À l'issue des débats, le Conseil a approuvé le programme de travail révisé pour 2004 (voir annexe, décision 2003/15, pour le texte définitif).

P. Méthodes de travail du Conseil d'administration

335. Le Conseil d'administration était saisi d'une note du secrétariat (E/ICEF/2003/12), présentée par le Secrétaire du Conseil. Lors du débat qui a suivi, plusieurs délégations ont déclaré que le Conseil pourrait fonctionner plus efficacement. Selon elles, divers éléments étaient requis : des débats plus stratégiques et orientés vers l'action; une relation plus dynamique avec le secrétariat sur les questions requérant des directives; des rapports écrits mieux rédigés et plus analytiques; des rapports oraux davantage orientés vers l'action et des méthodes de travail simplifiées. Elles ont également suggéré que le Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial (PAM) fournisse un état actualisé de son projet de gouvernance. D'autres délégations ont constaté une amélioration progressive des méthodes de travail du Conseil ainsi que de la qualité des interventions des délégations. Un intervenant a estimé qu'avant de poursuivre le débat sur les améliorations à apporter, il fallait se mettre d'accord sur les lacunes existantes que pourraient éventuellement combler les mécanismes en place (voir annexe, décision 2003/14, pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration).

336. Plusieurs intervenants ont aussi mentionné le mandat proposé pour les missions de visite du Conseil d'administration, qui figurait dans le rapport, bien que le Conseil ait décidé de ne pas se prononcer sur la question lors de la présente session.

Q. Questions diverses

337. Le Président de l'Association mondiale du personnel de l'UNICEF a souligné l'importance de la sûreté et de la sécurité du personnel, compte tenu notamment de l'attentat perpétré récemment à Bagdad, et il a apporté son soutien au programme de réforme du Secrétaire général. Il a aussi déclaré que les objectifs du Millénaire pour le développement servaient de catalyseur à des changements concrets et a souligné l'importance du contrôle exercé par le Conseil pour veiller à ce que l'UNICEF accomplisse sa mission.

R. Clôture de la session

338. La Directrice générale a rappelé aux délégations qu'elles avaient débuté la semaine en rendant hommage à la mémoire des fonctionnaires qui avaient péri lors de l'attentat perpétré contre les locaux de l'ONU à Bagdad et en saluant leurs efforts pour édifier un monde pacifique. Elle a aussi salué le travail exceptionnel réalisé par l'ensemble du personnel des organismes des Nations Unies.

339. Au nom du Conseil d'administration, le Président a remercié le personnel de l'UNICEF pour son travail et ajouté que le Conseil s'associait à la peine et à la douleur des familles des fonctionnaires tués à Bagdad.

Quatrième partie
Session extraordinaire de 2003 sur le budget

Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies
les 1er et 2 décembre 2003

I. Organisation de la session

A. Ouverture de la session

340. Le Président a déclaré que, malgré les contraintes que la session en cours de l'Assemblée générale entraînait pour toutes les délégations, le budget d'appui de l'UNICEF était important et ne devait pas être négligé. Il a remercié le secrétariat pour ses préparatifs minutieux, en particulier les réunions d'information qu'il avait organisées à l'intention de tous les groupes régionaux.

341. La Directrice générale a déclaré que la qualité du budget était déterminée par celle des programmes qu'il devait financer et, à l'occasion de la célébration la Journée mondiale de lutte contre le sida, elle a fait rapport sur l'action menée par l'UNICEF pour lutter contre cette maladie. Le Fonds, qui était un membre actif d'ONUSIDA, mettait l'accent sur la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant, l'éducation des jeunes et l'assistance aux orphelins et aux autres enfants vulnérables. Selon les chiffres indiqués dans un nouveau rapport, 14 millions d'enfants étaient devenus orphelins ou vulnérables à cause du sida, 11 millions d'entre eux se trouvant en Afrique subsaharienne. Les familles élargies étaient mises à rude épreuve; il fallait impérativement essayer de maintenir au moins un parent en vie le plus longtemps possible et renforcer les réseaux de soutien communautaires pour ces enfants. Quelques années plus tôt, l'UNICEF avait consacré 30 millions de dollars à la lutte contre le VIH/sida au cours d'un exercice biennal; ce chiffre était entre-temps passé à 130 millions de dollars.

B. Adoption de l'ordre du jour

342. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour de la session (E/ICEF/2003/14). En application de la règle 50.2 et de l'annexe du Règlement intérieur, le Secrétaire du Conseil d'administration a déclaré que 16 délégations ayant le statut d'observateur avaient présenté des pouvoirs pour la session.

II. Travaux du Conseil d'administration

A. Budget d'appui révisé de l'exercice biennal 2002-2003

343. Le Conseil d'administration était saisi d'un projet de budget d'appui révisé pour l'exercice biennal 2002-2003 (E/ICEF/2003/AB/L.13), qui a été présenté par le Directeur général adjoint chargé des opérations. Ce projet a été approuvé sans observation (pour le texte de la décision, voir annexe, décision 2003/16).

B. Budget d'appui biennal pour l'exercice 2004-2005

344. Le Conseil d'administration était saisi du projet de budget d'appui biennal pour l'exercice 2004-2005 (E/ICEF/2003/AB/L.14), qui a été présenté par le Directeur général adjoint chargé des opérations et le Contrôleur. Il était également saisi du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (E/ICEF/2003/AB/L.15). En outre, le secrétariat a fait deux exposés

complémentaires, l'un portant sur la gestion axée sur les résultats à l'UNICEF et l'autre sur la base de données *DevInfo*.

345. Dans l'ensemble, les délégations ont félicité le secrétariat pour la préparation minutieuse du projet de budget, sa rédaction soignée et sa présentation claire et structurée, ainsi que pour les réunions d'information et les consultations officielles qu'il avait organisées. Tout en prenant acte de l'amélioration de l'ensemble des hypothèses relatives aux recettes et de l'augmentation des recouvrements imputés au budget d'appui brut au titre des autres ressources, certaines délégations ont exprimé une inquiétude au sujet des projections de recettes. Elles ont aussi souligné qu'il fallait continuer à s'efforcer d'inverser la tendance à l'augmentation des autres ressources pour privilégier les ressources ordinaires. Les délégations ont demandé au secrétariat de tenir le Conseil d'administration informé de tout écart entre les projections et la réalité afin d'éviter des incidences préjudiciables sur le volume des ressources ordinaires allouées aux programmes de pays en cas de diminution des recettes. La Directrice générale adjointe a déclaré que les projections étaient prudentes – elles étaient fondées sur les taux de croissance effectifs enregistrés au cours des dernières années et les données les plus récentes disponibles – et qu'une mise à jour serait présentée au Conseil chaque année dans le cadre du plan financier.

346. Plusieurs délégations ont salué les travaux en cours sur le mode de gestion et d'établissement de rapports axés sur les résultats, le processus d'harmonisation et de simplification des procédures des fonds et programmes, l'appui fourni au réseau des coordonnateurs résidents et la collaboration établie avec le Groupe des Nations Unies pour le développement, en insistant sur la nécessité d'établir un lien entre la budgétisation et les résultats. Interrogée au sujet des économies qui pourraient résulter de la simplification et de l'harmonisation, la Directrice générale adjointe a répondu qu'elles seraient réalisées au niveau des gouvernements bénéficiaires.

347. Quelques délégations ont demandé des éclaircissements sur la forte augmentation des dépenses prévues au titre des technologies de l'information et sur les possibilités de collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies dans ce domaine, en laissant entendre que les investissements consacrés aux technologies de l'information devraient contribuer à renforcer le mode de gestion axé sur les résultats. Certaines délégations ont également demandé si l'UNICEF avait envisagé la formule d'un partage des coûts, par exemple pour le logiciel *DevInfo*, qui devait être utilisé par les équipes de pays des Nations Unies. La Directrice générale adjointe a expliqué que l'UNICEF était la première organisation qui s'était dotée d'un système de planification des ressources au sein du système des Nations Unies – le SAP, en l'occurrence –, lequel avait été mis en service en 1999. La plate-forme SAP était utilisée par plusieurs autres organismes. Le Fonds cherchait également à assurer la mise en place de systèmes compatibles dans le cadre du système des Nations Unies pour les normes minimales de sécurité opérationnelle imposées dans tous les bureaux extérieurs.

348. Plusieurs délégations souhaitaient revoir le calendrier proposé par le Conseil d'administration pour l'examen du budget d'appui biennal, compte tenu de l'interférence avec la session de l'Assemblée générale en décembre. La Directrice générale adjointe a répondu que le Conseil avait étudié la question en 2000 et que le choix du calendrier actuel était motivé par le fait que « le plan doit dicter le budget ». Le secrétariat réexaminerait la question et présenterait des options au Conseil d'administration à sa session annuelle de 2004.

349. À propos de l'articulation entre les attributions du Bureau des partenariats publics qui vient d'être créé et celles de la Division de la communication et de la Division du secteur privé, la Directrice générale a donné des éclaircissements sur la répartition des responsabilités entre ces entités. La Division de la communication était chargée de la gestion des relations avec les organisations alors que la Division du secteur privé était responsable des activités de collecte de fonds auprès de sources autres que les gouvernements. Le Bureau des partenariats publics avait été créé à la suite de la session extraordinaire consacrée aux enfants pour développer et renforcer les relations avec les organisations non gouvernementales dans l'intérêt des enfants. En ce moment, il travaillait avec quatre principaux partenaires : des grandes organisations religieuses ou confessionnelles; des parlementaires; des organisations issues de la société civile et des organisations sportives. La collecte de fonds n'entrait pas dans le cadre de ses attributions.

350. Une délégation a demandé un complément d'information sur les priorités fixées au niveau de l'Europe centrale et orientale, de la Communauté d'États indépendants et des États baltes et fait valoir que la programmation pourrait être établie à partir des besoins. L'intervenant a également mentionné la possibilité de créer des comités nationaux dans certains pays de la région pour drainer de nouvelles ressources privées qui représentaient un potentiel croissant. La Directrice générale a répondu que l'UNICEF suivait les enjeux liés au développement dans la région avec des programmes évolutifs comme ceux qui avaient trait à la lutte contre le VIH/sida. Les pays n'étaient pas classés dans des catégories exclusives comme étant soit des pays bénéficiaires soit des pays donateurs, mais en fonction des réalités observées dans la région, des directives approuvées par le Conseil d'administration et de la formule établie pour la répartition des ressources ordinaires. La même délégation a déclaré lors d'une séance ultérieure qu'elle ne mettait pas en cause les activités de l'UNICEF dans la région; elle souhaitait que l'organisation concentre son attention sur les pays les plus démunis et cesse d'entreprendre des programmes dans des pays qui affichent de bons indicateurs sociaux. Ainsi, les pays qui allaient rejoindre l'Union européenne pouvaient envisager à présent la création d'un comité national. La Directrice générale adjointe a précisé que les activités menées par l'UNICEF dans la région étaient conformes aux orientations définies par le Conseil pour la répartition des ressources et qu'elles mettaient bel et bien l'accent sur les pays les plus démunis. En outre, le secrétariat avait eu récemment des entretiens avec les comités nationaux sur les perspectives en matière de collecte de fonds. Il y avait déjà des comités nationaux dans la région et le *Rapport annuel* de l'UNICEF en donnait la liste.

351. Un certain nombre de délégations ont posé des questions sur des points concernant le personnel. Ces questions portaient notamment sur la justification du reclassement de certains postes aux rangs D-1 et D-2, l'augmentation des effectifs aux échelons supérieurs de la catégorie des administrateurs et de celle des services généraux, la nécessité de créer des postes d'administrateur auxiliaire ou de recourir à des consultants nationaux et l'utilisation de fonds alloués aux programmes pour le financement de postes. La Directrice générale adjointe a indiqué que le secrétariat avait appliqué la méthode approuvée par le Conseil d'administration. S'agissant des postes de haut niveau, les normes du troisième niveau établies par la Commission de la fonction publique internationale pour le reclassement des postes au sommet de la hiérarchie n'étaient pas fondées uniquement sur des considérations financières; elles tenaient également compte d'autres facteurs importants, tels que la complexité des

tâches, le contexte opérationnel et l'homogénéité des changements. À propos du classement des autres postes (la « pyramide » des postes), elle a indiqué que, du fait de l'accent mis par l'UNICEF sur la création de postes d'administrateur débutant, la moyenne obtenue pour le classement était tombée de 4,37 en 1996-1997 à 4,16 en 2004-2005. Le Fonds avait établi une typologie des effectifs pour les bureaux extérieurs; le recours à des consultants nationaux et l'emploi de fonds alloués aux programmes pour le personnel dépendaient des priorités des programmes de pays et faisaient l'objet d'évaluations au niveau régional. Au total, l'UNICEF comptait 1 586 postes d'administrateur recruté sur le plan international, 1 478 postes d'administrateur recruté sur le plan national et 3 484 postes d'agent des services généraux dans l'ensemble de l'organisation. Le nombre d'agents des services généraux employés au siège avait diminué grâce aux gains d'efficacité résultant des investissements dans les technologies de l'information, mais avait augmenté dans les bureaux extérieurs en raison d'un accroissement du volume d'activité des programmes.

352. Dans son exposé consacré à la gestion axée sur les résultats, le Chef de la Section de la planification stratégique et de la direction des programmes a indiqué qu'il fallait distinguer trois phases dans ce mode de gestion : a) la phase de planification stratégique, qui portait sur l'élaboration d'objectifs et de stratégies, la fixation d'objectifs et le choix d'indicateurs; b) la phase de mesure des résultats, qui portait sur le suivi, l'évaluation et la notification des résultats; et c) la phase de gestion des résultats, qui avait trait à l'exploitation des évaluations et des enseignements aux fins de la prise de décisions. Il a mentionné certains écueils auxquels l'UNICEF se heurtait lorsqu'il cherchait à renforcer la gestion axée sur les résultats, notamment la nécessité de fixer systématiquement des objectifs et d'établir des rapports de qualité, le fait qu'il serait toujours difficile d'établir des priorités stratégiques pour les besoins des enfants compte tenu de leur diversité, les problèmes liés aux indicateurs, par exemple le fait qu'il était difficile de procéder à des mesures directes dans les domaines de l'action sociale et de la protection de l'enfance, et la répartition précise des résultats au sein des partenariats. Répondant à une question sur le rapport entre la gestion axée sur les résultats et les programmes de pays actuels, il a déclaré que la gestion axée sur les résultats n'était pas une idée nouvelle pour l'UNICEF; elle consistait plutôt en une utilisation plus efficace et plus systématique des instruments, des mécanismes et des moyens existants. Interrogé au sujet de l'existence d'indicateurs propres aux enfants, il a mentionné les taux de morbidité, de mortalité, de scolarisation et de couverture des services de base, et indiqué que les changements de comportement correspondaient aux changements dans les pratiques relatives à la puériculture.

353. Un membre de la Division des politiques et de la planification a expliqué que *DevInfo* était un système d'information qui regroupait des données infranationales, nationales, régionales et mondiales faciles à consulter et à analyser d'un point de vue synchronique et diachronique. Ce système était fondé sur *ChildInfo*, outil d'observation mis au point par l'UNICEF et il aiderait à suivre la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement par les organismes des Nations Unies et les gouvernements au niveau des pays. En réponse à une demande de précisions sur les délais et les ressources nécessaires pour le lancement de *DevInfo*, le secrétariat a indiqué que les dépenses seraient partagées entre les organismes des Nations Unies. Répondant à une question portant sur la collecte et la fiabilité des données, l'intervenant a déclaré que, dans la mesure du possible, les données

seraient tirées de sources gouvernementales, par exemple de recensements ou d'enquêtes nationales, et complétées par des informations provenant d'autres sources, telles que les rapports d'exécution.

354. Pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration, voir annexe, décision 2003/17. Avant l'adoption de la décision, un intervenant a déclaré que sa délégation acceptait la décision mais qu'elle tenait à souligner l'importance de l'exécution des programmes. Du fait que l'UNICEF devait répondre à des exigences croissantes, il avait besoin de ressources supplémentaires pour les programmes, chose que le secrétariat devait garder présente à l'esprit lors de l'exécution du budget. Une autre délégation a demandé des indications générales sur le nombre et le classement des postes pourvus au siège et dans les bureaux extérieurs. Ces indications seraient utiles par la suite pour que le Conseil puisse tenir un débat stratégique sur la façon dont l'UNICEF répartissait les ressources entre les priorités définies dans le plan stratégique à moyen terme. La Directrice générale adjointe a déclaré que des renseignements figuraient dans le projet de budget à cet égard et qu'il serait possible de communiquer des informations complémentaires au besoin.

C. Programmes multinationaux

355. Le Conseil d'administration était saisi d'une proposition relative aux programmes multinationaux (E/ICEF/2003/P/L.29) qui était présentée par le Directeur de la Division des programmes. Interrogé au sujet de la répartition des ressources ordinaires entre les services du siège/bureaux régionaux et les bureaux de pays dans le cadre des programmes multinationaux, il a indiqué que, pour l'exercice biennal en cours, le siège et les bureaux régionaux recevaient 3 % des ressources ordinaires et les bureaux de pays les 97 % restants. La même formule serait appliquée aux programmes multinationaux pour l'exercice biennal 2004-2005. Répondant à une question sur l'appui fourni par les bureaux régionaux aux bureaux de pays, il a déclaré que les responsabilités des bureaux régionaux avaient été clairement définies et que des dispositions étaient prises pour renforcer l'appui qu'ils fournissaient aux bureaux de pays dans le cadre de la simplification et de l'harmonisation des procédures de programmation des fonds et programmes des Nations Unies. Interrogé sur le montant des ressources ordinaires allouées à l'Asie du Sud, il a souligné l'importance de l'appui fourni par les bureaux régionaux aux programmes de pays et la priorité donnée à ces programmes dans les allocations de ressources ordinaires. Il existait parallèlement des possibilités de mobilisation d'autres ressources au niveau régional à l'appui des programmes de pays (pour le texte de la décision adoptée par le Conseil, voir annexe, décision 2003/18).

D. Clôture de la session

356. La Directrice générale adjointe chargée des opérations a déclaré que l'approbation donnée par le Conseil au budget d'appui biennal et aux programmes multinationaux pour l'exercice 2004-2005 permettrait de consolider la position de l'UNICEF pour aborder le nouveau cycle biennal et améliorer la situation des enfants dans les 158 pays et territoires où il exécutait des programmes de coopération.

357. Le Président a également remercié le Conseil pour l'excellent travail qu'il avait accompli pendant la session. Néanmoins, un certain nombre de délégations s'était demandé s'il était utile et rationnel d'organiser une session extraordinaire sur le budget en décembre, faisant valoir que la concomitance de la session du Conseil avec les séances des Deuxième et Troisième Commissions avait empêché certaines délégations de participer pleinement à cette session. Le fait que les délégations assistaient aux délibérations officieuses des groupes régionaux était un autre facteur qui faisait obstacle à leur participation.

Annexe

Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2003

<i>Décision</i>	<i>Page</i>
Première session ordinaire	
2003/1	Rapport annuel au Conseil économique et social 91
2003/2	Rapport sur les activités du Corps commun d'inspection qui présentent un intérêt pour l'UNICEF. 91
2003/3	Rapport financier et états financiers vérifiés de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2001 et rapport du Comité des commissaires aux comptes 91
2003/4	Plan de travail et projet de budget pour 2003 de la Division du secteur privé 91
2003/5	Dissolution du Comité mixte UNESCO/UNICEF sur l'éducation. . . 93
Session annuelle	
2003/6	Projets de descriptif de programme de pays 93
2003/7	Relèvement du plafond des autres ressources affectées aux programmes multinationaux pour l'exercice biennal 2002-2003. . . 94
2003/8	Création d'une réserve opérationnelle 94
2003/9	Principe de recouvrement de l'UNICEF 95
2003/10	Expérience de l'UNICEF en matière de programmation conjointe . 96
Deuxième session ordinaire	
2003/11	Plan financier pour la période 2003-2006 97
2003/12	Coopération au titre des programmes de l'UNICEF. 97
2003/13	Mise en oeuvre du système révisé d'allocation des ressources ordinaires aux programmes. 99
2003/14	Méthodes de travail du Conseil d'administration 99
2003/15	Programme de travail pour 2004 100
Session budgétaire extraordinaire	
2003/16	Budget d'appui révisé de l'exercice biennal 2002-2003. 102
2003/17	Budget d'appui biennal pour l'exercice 2004-2005 102
2003/18	Programmes multinationaux 103

Première session ordinaire

2003/1

Rapport annuel au Conseil économique et social

Le Conseil d'administration

Prend acte du rapport intitulé « Rapport du Directeur général : rapport annuel au Conseil économique et social » [(E/ICEF/2003/4) (Part I)], et *prie* le secrétariat de le transmettre, avec un résumé des observations formulées au cours des débats, au Conseil économique et social pour examen lors de sa session de fond de 2003.

*Première session ordinaire
13 janvier 2003*

2003/2

Rapport sur les activités du Corps commun d'inspection qui présentent un intérêt pour l'UNICEF

Le Conseil d'administration

Prend acte du rapport du secrétariat intitulé « Activités du Corps commun d'inspection qui présentent un intérêt pour l'UNICEF » (E/ICEF/2003/5).

*Première session ordinaire
13 janvier 2003*

2003/3

Rapport financier et états financiers vérifiés de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2001 et rapport du Comité des commissaires aux comptes

Le Conseil d'administration

Prend acte du rapport financier et des états financiers vérifiés de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2001 et du rapport du Comité des commissaires aux comptes (A/57/5/Add.2).

*Première session ordinaire
14 janvier 2003*

2003/4

Plan de travail et projet de budget pour 2003 de la Division du secteur privé

A. Prévisions de dépenses de la Division du secteur privé pour la campagne 2003

Le Conseil d'administration

1. *Approuve*, pour l'exercice budgétaire allant du 1er janvier au 31 décembre 2003, des prévisions de dépenses d'un montant de 80,9 millions de dollars, réparties comme suit (voir aussi la colonne II du tableau 7 du document E/ICEF/2003/AB/L.3) :

	<i>Millions de dollars É.-U.</i>
Commissions – bureaux extérieurs	1,4
Coût des marchandises livrées	29,7
Dépenses de commercialisation	19,7
Services d'appui	15,9
Fonds d'investissement	14,2
Total des dépenses	80,9

2. *Autorise* la Directrice générale :

a) À engager des dépenses à concurrence des totaux indiqués dans la colonne II du tableau 7 du document E/ICEF/2003/AB/L.3; à porter les dépenses au niveau des montants indiqués dans la colonne III de ce tableau s'il apparaît que le produit net des ventes et des collectes de fonds privés atteint les niveaux indiqués dans cette colonne; inversement, à ramener les dépenses, dans la mesure nécessaire, en deçà du montant indiqué dans la colonne II si le produit net diminue;

b) À effectuer des virements entre les diverses rubriques visées au paragraphe 1 ci-dessus, à concurrence de 10 % des montants approuvés;

c) À engager, entre les sessions du Conseil d'administration, les dépenses qui pourraient être nécessaires pour appliquer le plan de travail approuvé pour 2003, à concurrence du montant imputable aux fluctuations monétaires.

B. Prévisions de recettes pour la campagne 2003

Le Conseil d'administration

Note que, pour l'exercice allant du 1er janvier au 31 décembre 2003, les prévisions de recettes nettes s'élèvent à 276,8 millions de dollars (ressources ordinaires), comme indiqué dans la colonne II du tableau 7 du document E/ICEF/2003/AB/L.3.

C. Politique générale

Le Conseil d'administration

1. *Proroge* les fonds d'investissement, avec une dotation de 14,2 millions de dollars pour 2003;

2. *Autorise* la Directrice générale à engager, pendant l'exercice budgétaire 2003, des dépenses liées au coût des marchandises livrées (production/achat de matières premières, cartes et autres produits) en prévision de l'exercice 2004, à concurrence de 30,5 millions de dollars, comme indiqué dans le plan à moyen terme de la Division du secteur privé (voir le tableau 6 du document E/ICEF/2003/AB/L.3).

D. Plan à moyen terme

Le Conseil d'administration

Approuve le plan à moyen terme de la Division du secteur privé tel qu'il figure au tableau 6 du document E/ICEF/2003/AB/L.3.

*Première session ordinaire
15 janvier 2003*

2003/5

Dissolution du Comité mixte UNESCO/UNICEF sur l'éducation

Le Conseil d'administration

Souscrit à la recommandation du Comité mixte sur l'éducation relative à sa dissolution, qui figure dans le rapport sur sa huitième réunion (E/ICEF/2003/8) et *prie* le secrétariat de l'UNICEF, agissant en collaboration avec celui de l'UNESCO, de faire des propositions sur la manière de renforcer la coordination dans le cadre des structures existantes.

*Première session ordinaire
15 janvier 2003*

Session annuelle

2003/6

Projets de descriptif de programme de pays

Le Conseil d'administration

Approuve l'ensemble des budgets indicatifs des programmes de pays pour la coopération.

<i>Région/pays</i>	<i>Période</i>	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Cote des documents E/ICEF/2003/</i>
Afrique de l'Est et Afrique australe				
Angola	2004	5 537 000	18 400 000	P/L.1
Kenya	2004-2008	24 659 000	32 500 000	P/L.2
Madagascar	2004	4 099 000	4 850 000	P/L.3
Somalie	2004-2008	22 770 000	80 000 000	P/L.4
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale				
Bénin	2004-2008	9 426 000	16 000 000	P/L.5
Congo	2004-2008	4 879 000	7 500 000	P/L.6
Niger	2004-2007	25 024 000	26 494 000	P/L.7
Sierra Leone	2004-2007	11 794 000	16 000 000	P/L.8
Équateur	2004-2008	3 912 000	10 000 000	P/L.9

<i>Région/pays</i>	<i>Période</i>	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Cote des documents E/ICEF/2003/</i>
Asie orientale et Pacifique				
République populaire démocratique de Corée	2004-2006	3 310 000	9 000 000	P/L.10
Philippines	2004	2 198 000	5 000 000	P/L.11
Asie du Sud				
Pakistan	2004-2008	61 616 000	65 000 000	P/L.12
Moyen-Orient et Afrique du Nord				
Femmes et enfants palestiniens en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne et dans le territoire palestinien occupé	2004-2005	3 200 000	9 230 000	P/L.13

*Session annuelle
3 et 4 juin 2003*

2003/7

Relèvement du plafond des autres ressources affectées aux programmes multinationaux pour l'exercice biennal 2002-2003

Le Conseil d'administration

Approuve une augmentation de 100 millions de dollars du plafond des autres ressources affectées aux programmes multinationaux, qui, de 203 millions de dollars passera à 303 millions de dollars pour l'exercice biennal 2002-2003, comme indiqué dans le document E/ICEF/2003/P/L.14.

*Session annuelle
4 juin 2003*

2003/8

Création d'une réserve opérationnelle

Le Conseil d'administration

Recommande que l'UNICEF continue à gérer ses liquidités conformément aux besoins en liquidités approuvés par le Conseil d'administration, et ne crée pas de réserve opérationnelle, comme indiqué dans le document E/ICEF/2003/AB/L.4.

*Session annuelle
4 juin 2003*

2003/9

Principe de recouvrement de l'UNICEF

Le Conseil d'administration,

Ayant examiné le principe de recouvrement de l'UNICEF, exposé dans le document E/ICEF/2003/AB/L.1 et le document E/ICEF/2003/AB/L.5, soumis à la présente session,

1. *Souligne* que les ressources ordinaires, notamment parce qu'elles ne sont pas liées, sont le fondement des activités opérationnelles de l'UNICEF et, à cet égard, *prend note avec une vive préoccupation* de la stagnation des ressources mises à la disposition de l'UNICEF;

2. *Prie* tous les donateurs de faire tout leur possible pour accroître leurs contributions aux ressources ordinaires et *prie* la Directrice générale de tenir des consultations pour encourager les donateurs à augmenter leur part de contributions aux ressources ordinaires;

3. *Approuve* les objectifs visant à ce que les autres ressources appuient les priorités du plan stratégique à moyen terme, et que les ressources ordinaires ne servent pas à financer les dépenses d'appui pour les programmes financés par d'autres ressources, et *encourage* l'UNICEF à adopter des procédures propres à réduire les coûts de transaction des programmes financés au moyen des autres ressources;

4. *Souscrit* à la proposition tendant à éliminer, dans le plan à moyen terme, le financement, par prélèvement sur les ressources ordinaires, des dépenses d'appui pour les programmes financés au titre des autres ressources;

5. *Appelle* tous les donateurs qui contribuent aux autres ressources à envisager d'affecter ces contributions aux domaines thématiques¹;

6. *Exhorte* les donateurs à simplifier leurs procédures administratives et de présentation des rapports de manière à réduire sensiblement les coûts administratifs de leurs contributions aux autres ressources;

7. *Décide* d'appliquer, à titre de mesure intérimaire, la méthode décrite au paragraphe 13 du document E/ICEF/2003/AB/L.1 et dans son annexe II. Cette méthode sera examinée par le Conseil d'administration, à la lumière des débats sur l'harmonisation tenus entre les organismes des Nations Unies;

8. *Autorise* la Directrice générale à appliquer les taux ci-après² à tous les nouveaux accords signés après que le Conseil aura approuvé la politique révisée à titre intérimaire :

a) Pour tous les fonds mobilisés auprès du secteur privé dans les pays de programme, 5 %;

b) Pour tous les autres fonds de sources privées, 5 % dans le cas des contributions thématiques et 7 % dans le cas des contributions non thématiques;

c) Pour les autres contributions aux domaines thématiques, 8 %, et une réduction supplémentaire de 1 % lorsque le versement initial est de 90 %;

d) Pour ce qui est des contributions non thématiques, 12 %, et des réductions supplémentaires de 1 % lorsque le versement initial est de 90 %, de 1 %

pour les contributions de plus de 500 000 dollars, de 2 % pour celles de plus de 2 millions de dollars, de 3 % pour celles de plus de 10 millions de dollars, et, au titre d'un arrangement transitoire jusqu'en 2004, de 4 % pour celles de plus de 40 millions de dollars;

9. *Estime* que les taux approuvés ci-dessus constituent un progrès vers la réduction du financement, par prélèvement sur les ressources ordinaires, des dépenses d'appui pour les programmes financés au titre des autres ressources;

10. *Prie* la Directrice générale de porter la question du principe de recouvrement à l'attention du groupe de travail sur l'harmonisation et la simplification du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) en vue d'harmoniser les méthodes utilisées par les membres du GNUD lorsqu'ils mettent au point leur politique de recouvrement;

11. *Demande* à la Directrice générale de présenter au Conseil d'administration, à sa seconde session ordinaire de 2005, aux fins d'examen de cette politique transitoire, un rapport sur l'expérience qu'elle aura acquise en ce qui concerne le principe de recouvrement, notamment le recouvrement des coûts effectifs et les taux de recouvrement appliqués aux projets durant la période considérée, sur ses incidences sur les ressources ordinaires, ainsi que sur les efforts d'harmonisation, et de faire des propositions sur les nouvelles mesures à prendre pour éliminer tout autre financement, par prélèvement sur les ressources ordinaires, des dépenses d'appui pour les programmes financés au titre des autres ressources.

¹ Les domaines thématiques sont les cinq domaines prioritaires (immunisation élargie, éducation des filles, protection des enfants, VIH/sida, développement du jeune enfant) et l'aide humanitaire.

² Toutes les réductions sont applicables aux contributions annuelles.

Session annuelle
5 juin 2003

2003/10

Expérience de l'UNICEF en matière de programmation conjointe

Le Conseil d'administration,

1. *Apprécie* le fait que l'UNICEF s'est engagé à contribuer efficacement à un certain nombre d'initiatives de réforme, notamment au programme de réformes du Secrétaire général et à l'application des dispositions relatives à l'examen triennal des activités opérationnelles de développement, définies dans la résolution 56/201 de l'Assemblée générale, en date du 21 décembre 2001;

2. *Prend note* des progrès que réalise l'UNICEF, conformément aux recommandations énoncées dans le rapport de la Directrice générale au Conseil économique et social [E/ICEF/2003/4 (Part I)], en vue d'améliorer l'exécution des programmes, tant en ce qui concerne le bilan commun de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement que l'harmonisation et la simplification des règles et procédures¹;

3. *Réaffirme*, dans ce contexte, l'objectif consistant à réduire la complexité et la diversité des procédures à suivre qui continuent de représenter une lourde charge pour les pays bénéficiaires en raison des coûts de transaction élevés, et que

les initiatives dans ce domaine devraient prévoir une réduction des coûts administratifs et financiers des programmes de pays;

4. *Prie* par conséquent la Directrice générale de présenter au Conseil d'administration pour examen, à sa session annuelle de 2004, un rapport écrit contenant une évaluation, appuyée par des exemples concrets de pays, de l'expérience de l'UNICEF en matière de programmation commune et autres initiatives novatrices et concertées visant à assurer une programmation plus efficace et à réduire les coûts de transaction pour les pays où sont exécutés des programmes, ainsi que les coûts et avantages correspondants.

¹ Définies dans la résolution 56/201 de l'Assemblée générale, sect. VI.

Session annuelle
5 juin 2003

Deuxième session ordinaire

2003/11

Plan financier pour la période 2003-2006

Le Conseil d'administration

a) *Prend note* du plan financier à moyen terme (E/ICEF/2003/AB/L.7) qui constitue un cadre souple pour l'appui aux programmes de l'UNICEF;

b) *Approuve* le plan financier à moyen terme comme cadre de prévisions pour 2003-2006 (récapitulé dans le tableau 4 du document E/ICEF/2003/AB/L.7), y compris l'établissement d'un budget d'un montant maximum de 151 millions de dollars au titre des dépenses afférentes aux programmes à imputer sur les ressources ordinaires, qui doit lui être soumis en 2004. Ce montant est fixé sous réserve que les ressources requises soient disponibles et que les prévisions de recettes et de dépenses figurant dans ce plan demeurent valables;

c) *Approuve* la création d'une réserve aux fins de l'assurance maladie après la cessation de service, dotée d'un apport initial de 30 millions de dollars en 2003 et de 10 millions de dollars par an pendant la période 2004-2006, à ajuster sur la base des futures projections financières.

Deuxième session ordinaire
17 septembre 2003

2003/12

Coopération au titre des programmes de l'UNICEF

Le Conseil d'administration

1. *Approuve* les recommandations suivantes de la Directrice générale :

a) Le financement par prélèvement sur les autres ressources et non sur les ressources ordinaires d'un montant de **13 023 000 dollars**, sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales :

<i>Pays</i>	<i>Période</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Cote des documents E/ICEF/2003/</i>
Tadjikistan	2004	1 233 000	P/L.15
Programme pour la sous-région du Golfe	2004-2006	8 790 000	P/L.16
Oman	2004-2006	3 000 000	P/L.17

b) L'allocation de fonds supplémentaires d'un montant de **2 208 730 dollars** pour financer les programmes approuvés de huit pays dont les niveaux de planification des ressources ordinaires, calculés sur la base du système révisé d'allocation et des estimations des niveaux des ressources ordinaires programmables à l'échelon mondial, sont supérieurs au solde des fonds approuvés pour ces pays :

<i>Région/Pays</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>
Europe centrale et orientale, Communauté d'États indépendants et États baltes	
Arménie	48 050
Azerbaïdjan	18 000
Kazakhstan	12 937
Kirghizistan	272 000
Ouzbékistan	537 000
Turkménistan	254 000
Moyen-Orient et Afrique du Nord	
Iraq	493 717
Afrique de l'Est et Afrique australe	
Zimbabwe	573 026

c) Le prélèvement sur les ressources ordinaires d'un montant de **789 593,99 dollars** destiné à couvrir les dépassements pour les programmes suivants :

<i>Programme</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>
Amérique centrale et Panama : programme sous-régional	7 211,54
Soudan (appel global)	637 072,59
Timor-Leste (appel global)	136 661,29
Région des Grands Lacs et Afrique centrale (appel global)	8 648,57

*Deuxième session ordinaire
17 septembre 2003*

2003/13

Mise en oeuvre du système révisé d'allocation des ressources ordinaires aux programmes

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport intitulé « Mise en oeuvre du système révisé d'allocation des ressources ordinaires aux programmes » (E/ICEF/2003/P/L.21);

2. *Accueille avec satisfaction* les progrès accomplis dans la mise en oeuvre du système révisé et *réaffirme* qu'il faut accorder un degré de priorité élevé aux besoins des enfants des pays à faible revenu, notamment à la situation et aux besoins particuliers des pays les moins avancés et à ceux d'Afrique subsaharienne;

3. *Réaffirme* les principes d'admissibilité de tous les pays bénéficiaires sur la base des caractéristiques fondamentales des activités opérationnelles des organismes des Nations Unies qui s'occupent du développement, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale;

4. *Constate* que l'objectif visant à allouer 60 % des ressources ordinaires aux pays les moins avancés n'est pas encore atteint et *prie* la Directrice générale de redoubler d'efforts pour atteindre cet objectif et de maintenir à 50 % au moins l'allocation à l'Afrique subsaharienne;

5. *Prie* la Directrice générale de lui rendre compte des mesures prises dans le cadre de ces efforts, et de lui présenter notamment une analyse de l'utilisation par pays par agrégat des ressources ordinaires et autres ressources pour chaque domaine prioritaire du plan stratégique à moyen terme, au plus tard à sa deuxième session ordinaire de 2004;

6. *Décide* de maintenir le système révisé d'allocation des ressources ordinaires aux programmes tel qu'il a été approuvé dans sa décision 1997/18 (E/ICEF/1997/12/Rev.1);

7. *Prie* la Directrice générale de garder à l'étude le système révisé d'allocation des ressources ordinaires aux programmes, en tenant compte des vues exprimées par les délégations et de la nécessité d'étudier les modalités susceptibles d'inscrire dans la durée les progrès réalisés dans les pays bénéficiaires des programmes dans toutes les régions, en particulier dans le cadre de l'établissement du prochain plan stratégique à moyen terme pour la période 2006-2009.

*Deuxième session ordinaire
19 septembre 2003*

2003/14

Méthodes de travail du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport de l'UNICEF intitulé « Méthodes de travail du Conseil d'administration » (E/ICEF/2003/12), qui constitue le point de départ d'un dialogue soutenu entre ses membres et avec le secrétariat à ce sujet;

2. *Souligne* qu'il importe d'obtenir davantage d'informations sur les pratiques optimales concernant le fonctionnement des conseils d'administration des

organismes des Nations Unies, et de continuer à échanger des informations à ce sujet;

3. *Prie* le Bureau d'engager un dialogue avec les représentants d'autres fonds, programmes et organismes des Nations Unies pour étudier différents moyens d'améliorer les méthodes de travail et de lui présenter ses conclusions et ses recommandations éventuelles à sa première session ordinaire de 2004;

4. *Invite* des représentants du Bureau du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial à participer à sa première session ordinaire de 2004, afin de rendre compte des mesures qu'ils ont prises pour mettre en place un vaste processus participatif visant à améliorer les méthodes de travail.

*Deuxième session ordinaire
19 septembre 2003*

2003/15

Programme de travail pour 2004

Le Conseil d'administration

Adopte le programme de travail ci-après pour 2004 :

- | | |
|--|--|
| Première session ordinaire
(19-23 janvier) | <ul style="list-style-type: none">• Élection du bureau du Conseil d'administration de l'UNICEF pour 2004• Rapport du Directeur général (Partie I) : Rapport annuel au Conseil économique et social (1995/5, 1998/1, 1999/6)• Rapports du Corps commun d'inspection qui présentent un intérêt pour l'UNICEF (2001/4)• Adoption des descriptifs de programmes de pays révisés (2002/4)• Protection des enfants : rapport oral sur le trafic des enfants• Groupe de travail sur le passage de la phase des secours à celle du développement (y compris la question des enfants soldats) : rapport oral• Dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille : rapport oral• Application du plan de suivi et d'évaluation de l'UNICEF : rapport oral• Plan de travail et projet de budget de la Division du secteur privé pour 2004• Méthodes de travail du Conseil d'administration• Réunion d'annonce de contributions• Réunion commune des Conseils d'administration de l'UNICEF et du PNUD/FNUAP, avec la participation du PAM |
|--|--|

Session annuelle

(7-11 juin)

[Le Secrétariat doit étudier la possibilité d'avancer les dates (31 mai-4 juin)]

- Rapport du Directeur général (Partie II) : progrès et réalisations du plan d'application du plan stratégique à moyen terme (1999/8, 2000/6, 2001/11, 2002/22 et E/ICEF/2003/9 (Part I), par. 31)
- Évaluation de l'expérience de l'UNICEF en matière de programmation commune et d'autres initiatives novatrices et concertées concernant la programmation (2003/10)
- Projets de descriptif de programme de pays (2002/4)
- Rapport intérimaire sur la fonction d'évaluation de l'UNICEF (2002/9) (notamment un document récapitulatif sur l'évaluation)
- Orphelins et enfants vulnérables victimes du VIH/sida : rapport oral
- Prix Maurice Paté de l'UNICEF
- Rapports sur les visites sur le terrain de membres du Conseil d'administration (1992/32)

Deuxième session ordinaire

(13-17 septembre)

- Plan financier révisé pour la période 2004-2007 (2000/3)
- Développement du jeune enfant : rapport oral
- Examen à mi-parcours du plan stratégique à moyen terme 2002-2005
- Examen de la stratégie humanitaire actualisée de l'UNICEF (y compris les principaux engagements pris)
- VIH/sida : suite donnée à la réunion du Conseil de coordination du programme d'ONUSIDA : rapport écrit
- Analyse de l'utilisation des ressources ordinaires et autres ressources par pays et par agrégat pour chaque domaine prioritaire du plan stratégique à moyen terme
- Décisions prises par le Conseil économique et social : rapport oral (E/ICEF/1995/9/Rev.1, par. 470)
- Résumés des examens à mi-parcours et des principales évaluations des programmes de pays (1995/8 et 2001/11)
- Recommandation concernant l'allocation de ressources supplémentaires aux programmes de pays approuvés
- Recommandations de financement au moyen des autres ressources et non des ressources ordinaires
- Faits récents survenus dans le domaine des ressources humaines : rapport écrit
- Rapport financier et états financiers vérifiés de l'UNICEF pour la fin de l'exercice biennal 2002-2003 et rapport du Comité des commissaires aux comptes

- Rapport financier et états financiers de la Division du secteur privé pour l'exercice clos le 31 décembre 2003
 - Rapport du Comité des commissaires aux comptes et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires
 - Rapport sur les activités de vérification interne des comptes en 2003
 - Programme de travail du Conseil d'administration en 2005
-

*Deuxième session ordinaire
19 septembre 2003*

Session budgétaire extraordinaire

2003/16

Budget d'appui révisé de l'exercice biennal 2002-2003

Le Conseil d'administration,

Approuve l'ouverture d'un crédit additionnel de 8 millions de dollars, afin de financer les augmentations de traitement et les dépenses supplémentaires au titre de la sécurité, comme indiqué dans le document E/ICEF/2003/AB/L.13.

*Session budgétaire extraordinaire
1er décembre 2003*

2003/17

Budget d'appui biennal pour l'exercice 2004-2005

Le Conseil d'administration,

Ayant examiné le budget d'appui biennal pour l'exercice 2004-2005 présenté dans le document E/ICEF/2003/AB/L.14,

1. *Note* que le montant brut des crédits à ouvrir accuse une augmentation de 20,9 %, *se félicite* de la plus grande transparence des documents budgétaires et, dans ce contexte, *invite* l'UNICEF à continuer de gérer ses ressources avec toujours plus d'efficacité;

2. *Souligne* qu'il importe que l'UNICEF participe pleinement aux efforts d'harmonisation et de simplification au sein des Nations Unies en vue d'assurer l'utilisation optimale des ressources lors de l'exécution du programme et *prie* la Directrice générale de présenter au plus tard à la deuxième session ordinaire de 2004 un rapport distinct sur les réductions de coûts qui pourraient en résulter;

3. *Approuve* des crédits d'un montant brut de 684 906 000 dollars aux fins indiquées ci-après et *décide* que les recettes prévues, d'un montant de 156 400 000 dollars, viendront en déduction du montant brut des crédits ouverts, le montant estimatif net s'élevant ainsi à 528 506 000 dollars, ventilé comme suit :

	<i>(En milliers de dollars É.-U.)</i>
Appui aux programmes	
Bureaux de pays et bureaux régionaux	359 013,7
Siège	96 088,0
Total partiel.	455 101,7
Gestion et administration du Fonds	229 804,3
Montant brut total des crédits ouverts	684 906,0
À déduire : montant estimatif des recettes	(156 400,0)
Montant estimatif net des crédits ouverts	528 506,0

4. *Autorise* la Directrice générale à virer des ressources d'une ligne de crédit à l'autre jusqu'à concurrence de 5 % du montant correspondant à la ligne de crédit à laquelle les ressources sont réaffectées;

5. *Approuve* l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 14 millions de dollars pour les dépenses liées à la sécurité, selon les modalités décrites au paragraphe 18 du document E/ICEF/2003/AB/L.14;

6. *Prie* la Directrice générale de le consulter si les ressources disponibles aux fins des programmes devenaient nettement inférieures aux montants prévus dans le budget d'appui biennal;

7. *Note avec satisfaction* que la méthode de gestion axée sur les résultats, qui fait sans cesse l'objet de nouvelles améliorations, fait apparaître clairement dans quelle mesure les principaux résultats obtenus contribuent à la réalisation des objectifs de l'UNICEF, et *prie* la Directrice générale de continuer à perfectionner cette méthode en prévision de l'exercice biennal 2006-2007, en collaboration avec les autres fonds et programmes;

8. *Prie* la Directrice générale d'envisager de faire coïncider la date de l'approbation du budget d'appui biennal avec l'une de ses sessions ordinaires, et de lui faire rapport à ce sujet lors de sa session annuelle de 2004.

*Session budgétaire extraordinaire
2 décembre 2003*

2003/18

Programmes multinationaux

I. Projet de budget des programmes financés au moyen des ressources ordinaires pour l'exercice biennal 2004-2005

Le Conseil d'administration,

Décide :

a) D'approuver pour l'exercice biennal 2004-2005 un montant de 25 185 500 dollars à prélever sur les ressources ordinaires (autres que le Fonds pour les programmes d'urgence). Ce montant se répartit comme suit :

(En milliers de dollars É.-U.)

Siège	
Programmes techniques et collaboration interorganisations	6 686
Politique des programmes, planification et gestion de l'information	2 973
Évaluation	887
Préparation aux situations d'urgence	930
Partenariats mondiaux	600
Mobilisation et communication	5 360
Total partiel.	17 436
Régions	
Afrique de l'Est et Afrique australe	1 500
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale	1 500
Amériques et Caraïbes	950
Asie de l'Est et Pacifique	950
Asie du Sud	950
Europe centrale et orientale, Communauté d'États indépendants et États baltes.	950
Moyen-Orient et Afrique du Nord	950
Total partiel.	7 750
Total	25 186

b) D'approuver un montant de 25 millions de dollars pour le budget du Fonds pour les programmes d'urgence pour 2004-2005;

c) D'autoriser la Directrice générale à gérer le plus efficacement possible les fonds dans le cadre de ressources prévues pour chacun d'entre eux. Cette dernière pourra, sans autre autorisation du Conseil d'administration, approuver, s'il y a lieu, le virement de crédits entre les fonds, jusqu'à concurrence de 10 % du budget approuvé pour le fonds bénéficiaire.

II. Projet de budget des programmes financés au moyen des autres ressources pour l'exercice biennal 2004-2005

Le Conseil d'administration,

Décide :

a) D'approuver un budget d'un montant de 302,2 millions de dollars pour les programmes financés au moyen des autres ressources pour l'exercice biennal 2004-2005, sous réserve de la disponibilité de contributions à des fins spéciales. Ce montant se répartit comme suit :

	<i>Siège</i>	<i>Programmes Régions multinationaux</i>		Total
	<i>(en milliers de dollars É.-U.)</i>			
Régions				
Afrique de l'Est et Afrique australe		16 400		16 400
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale		15 700		15 700
Amériques et Caraïbes		8 000		8 000
Asie de l'Est et Pacifique		6 350		6 350
Asie du Sud		17 100		17 100
Europe centrale et orientale, Communauté d'États indépendants et États baltes		8 830		8 830
Moyen-Orient et Afrique du Nord		9 546		9 546
Total partiel		81 926		81 926
Siège				
Programmes techniques et collaboration interorganisations	35 240			35 240
Politique des programmes, planification et gestion de l'information	15 000			15 000
Évaluation	1 200			1 200
Préparation aux situations d'urgence	6 700			6 700
Partenariats mondiaux	3 000			3 000
Mobilisation et communication	5 096			5 096
Gestion des ressources humaines	4 000			4 000
Technologie de l'information	10 000			10 000
Total partiel	80 236			80 236
Programmes multinationaux				
Éducation des filles		10 000		
Développement du jeune enfant		10 000		
Programme « VUE-plus »		70 000		
VIH/sida		20 000		
Protection des enfants		10 000		
Préparation aux situations d'urgence		20 000		
Total partiel		140 000		140 000
Total	80 236	81 926	140 000	302 162

b) D'approuver, pour l'exercice biennal 2004-2005, un montant total de 302,2 millions de dollars pour les programmes financés au moyen des autres ressources. Le cas échéant, des fonds d'un montant supérieur à ceux indiqués pour chaque domaine d'activité et région pourront être acceptés à condition que le montant total des fonds reçus ne dépasse pas la limite approuvée.

*Session budgétaire extraordinaire
2 décembre 2003*

04-20056 (F) 260204 270204

